

Projet USAID/COMFISH
PENCOO GEJ
Gestion concertée pour une pêche durable au Sénégal

RAPPORT ANNUEL
Octobre 2011 à Septembre 2012

Cooperative Agreement No. 685-A-00-11-00059-00

A partnership of:

Coastal Resources Center, University of Rhode Island
United States Agency for International Development / Senegal
Ministère de l'Économie Maritime
World Wide Fund, West Africa Regional Office
Environnement et Développement en Afrique-Energie
Centre de Suivi Ecologique
Institut Universitaire de Pêche et d'Aquaculture/ Université Cheikh Anta Diop de Dakar
Centre de Recherches Océanographiques de Dakar-Thiaroye
Fédération Nationale des GIE de Pêche



TABLE DES MATIERES

1. RESUME EXECUTIF	3
2. INTRODUCTION ET CONTEXTE	9
3. PRINCIPAUX RESULTATS ET PERFORMANCE DU PROJET	14
3.1. <i>RENFORCEMENT DES CAPACITES HUMAINES ET INSTITUTIONNELLES</i>	19
3.2. <i>RESSOURCES NATURELLES/PLANS DE GESTION/CONSERVATION DE LA BIODIVERSITE ET DES ECOSYSTEMES MARINS</i>	21
3.2.1. <i>Mise en place d'une base scientifique pour la création des unités de gestion durable pour les stocks prioritaires</i>	21
3.2.2. <i>Bonnes pratiques de gestion</i>	34
3.2.3. <i>Conservation de la biodiversité et des écosystèmes marins</i>	36
3.3. <i>THEMES TRANSVERSAUX</i>	39
3.3.1. <i>L'évaluation de la vulnérabilité et la planification de l'adaptation aux changements climatiques</i> ...	39
3.3.2. <i>Le Genre</i>	45
3.3.3. <i>Communication/Sensibilisation et Vulgarisation</i>	51
3.3.4. <i>Gouvernance/Décentralisation/Réformes politiques/appui à la réforme de la lettre de politique sectorielle</i>	55
3.3.5. <i>Science et technologie</i>	56
3.4. <i>GESTION DU PROJET</i>	57
3.4.1. <i>Equipement des locaux et recrutement du personnel complémentaire</i>	57
3.4.2. <i>Stratégies/Mécanismes/Partenariat</i>	59
3.4.3. <i>Leçons apprises</i>	59
ANNEXES	61
A1. <i>CADRE DE RESULTATS D'USAID/COMFISH</i>	63
A2. <i>SITUATION FINANCIERE (TABLEAU)</i>	70
A3. <i>SUIVI ENVIRONNEMENTAL ET DE CONFORMITE</i>	71
A4. <i>PROCEDURE D'OBTENTION DE L'AUTORISATION D'IMPLANTATION DU MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA DIRECTION DES INDUSTRIES DE TRANSFORMATION DE LA PECHE (DITP)</i>	74
A5. <i>LIENS URL SUR LA COUVERTURE MEDIATIQUE DES ACTIVITES DU PROJET USAID/COMFISH</i>	77
A6. <i>Liste des rapports techniques année fiscale 2012</i>	78
A7. <i>Liste des rapports d'activités année fiscale 2012</i>	80

1. RESUME EXECUTIF

L'objectif principal du projet *USAID/COMFISH* est d'appuyer le Ministère des Pêches et des Affaires Maritimes (MPAM) à travers ses directions techniques particulièrement la Direction des Pêches Maritimes (DPM), à mettre en œuvre la Lettre de Politique Sectorielle (LPS) par laquelle le Sénégal s'engage à assurer une gestion durable des ressources halieutiques. La LPS fixe plusieurs objectifs intégrant (i) la limitation de l'utilisation des méthodes de pêches non durable par l'introduction de Bonnes Pratiques de Gestion (BPG); (ii) l'augmentation des revenus des pêcheurs artisanaux ; (iii) l'atténuation et/ou l'adaptation des communautés de pêcheurs aux impacts du changement climatique; (iv) la gestion de la réaction des pêcheries à l'impact du changement climatique sur les débarquements de poissons, et enfin (v) la gestion de la durabilité économique/biologique, grâce à un renforcement d'une cogestion ascendante conformément au Code de la pêche de 1998.

Au cours du lancement du projet *USAID/COMFISH*, le Ministère des pêches a souligné l'inefficacité du processus de mise en œuvre de sa politique des pêches (qui a introduit la cogestion participative) à travers la mise en place des Conseils Locaux de Pêche Artisanale (CLPA). En 2011, la DPM et le projet *USAID/COMFISH* ont identifié une insuffisance critique de convergence fonctionnelle au niveau spatial entre la délimitation de l'aire de distribution des stocks prioritaires et les aires de juridiction des institutions locales chargées (les CLPA) de la gestion de ces derniers. En effet, la délimitation géographique de l'aire de juridiction des CLPA ne correspond pas à l'aire de répartition des stocks concernés. C'est la raison pour laquelle, les mesures de contrôle mises en application par les villages ou les CLPA ont été inefficaces au niveau des stocks. La DPM et le projet *USAID/COMFISH* ont convenu de mettre en place un concept qui permettrait de prendre en compte ces deux préoccupations (géographique et biologique) : l'Unité de Gestion Durable (UGD) pour chaque unité de stock. Chaque UGD regrouperait l'ensemble des pêcheurs des villages/CLPA qui pêchent le même stock. Les plans de gestion participatifs basés sur les Unités de Gestion Durable veulent combiner le savoir-faire des pêcheurs et les connaissances scientifiques afin de s'assurer de la durabilité biologique et socioéconomique du processus d'aménagement des pêcheries ciblées. Ce processus va également intégrer une stratégie de prise en compte de la dimension genre, ce qui va contribuer à la viabilité socioéconomique et à la sécurité alimentaire.

Pour démarrer le processus de mise en place des UGD, le projet *USAID/COMFISH* a effectué dans un premier temps, durant cette deuxième année fiscale, un *Diagnostic participatif* qui lui a permis d'identifier:

1. Les six espèces prioritaires dont la sardinelle qui a été choisie comme la première espèce prioritaire pour la mise en place des UGD, en collaboration avec la DPM et les autres partenaires;
2. Les différents cadres institutionnels et juridiques à mettre en place et/ou à renforcer pour accompagner le processus. C'est dans perspective que la Convention Locale (CL) de Pêche a été choisie comme l'outil juridique principal devant permettre aux acteurs à la base de négocier des règles de gestion au niveau local. Une stratégie en treize étapes a été déroulée pour créer les *trois premières conventions locales (des CLPA de Sindia, Mbour et Joal Fadiouth) validées et officiellement approuvées au Sénégal*. Ces conventions locales sont donc considérées comme une innovation importante dans la pêche maritime au Sénégal. Dix facilitateurs, recrutés au sein des CLPA, ont conduit et animé le processus à travers cinquante ateliers et groupes de discussion.

La mise en œuvre de ces conventions locales est prévue en 2013 parallèlement à la mise en place de celles des trois CLPA voisins de Cayar, Rufisque/Bargny et Yenne/Diallao. Ainsi, à la fin de l'exercice 2013, les six conventions locales des six CLPA créées, contribueront à la création de l'UGD de la sardinelle qui couvre plus de 80 % de l'effort de pêche exercé sur ce stock.

3. Les différentes stratégies, politiques et approches à élaborer et à mettre en œuvre pour accompagner le processus des UGD.

En effet, la mise en place des UGD sur les espèces prioritaires nécessite *une base scientifique* pour une meilleure connaissance du potentiel exploitable. Pour cela, il est nécessaire d'adopter une démarche scientifique poussée qui prend en compte également des connaissances empiriques locales sur la gestion de la ressource. C'est dans cette perspective que l'année fiscale 2012 a vu l'initiation par le projet *USAID/COMFISH* d'une série d'études et de collectes de données scientifiques et d'analyses biologiques, socioéconomiques et environnementales avec quatre partenaires clés (CRODT, IUPA, UBC et LABEP/IRD) devant appuyer le processus de mise en place des plans de gestion participatifs. L'ensemble des résultats atteints cette année 2012 sont résumés dans le *tableau (2)*. Les stocks de poissons et les pêcheries qu'ils soutiennent font partie intégrante de l'ensemble de la production naturelle de l'écosystème marin et côtier, qui comprend d'autres éléments productifs tels que les mangroves, les terres arables, les pâturages, les zones boisées, les zones humides et désertiques, étendue d'eau et les terres agricoles abandonnées. Le changement intervenu dans l'un des éléments de cet écosystème, (i) directement par le déficit pluviométrique, l'augmentation du taux de salinité, la température élevée, la fréquence des tempêtes, et le changement dans la saisonnalité des pluies, et (ii) par la migration des populations de l'intérieur vers le littoral du fait de la désertification, peut perturber le fonctionnement naturel de tous les éléments productifs de l'écosystème marin et côtier. Par conséquent, le projet *USAID/COMFISH* en partenariat avec le Centre de Suivi Ecologique (CSE) a étudié la dynamique des sols et des écosystèmes de mangrove dans trois CLPA de 1979 à 2011. La conclusion de ces études a révélé que ces changements dans l'utilisation naturelle des terres du domaine côtier et sa couverture sont dus aux effets combinés du changement climatique et à la croissance démographique qui, à leur tour, influencent le système de production naturel. Les données ont été cartographiées et analysées; une synthèse des changements entre les pêcheries et modes d'utilisation des terres sera effectuée au cours de l'exercice 2013.

L'ensemble des informations obtenues dans le cadre de ces études seront analysées et traitées en début 2013 en vue de leur intégration dans les plans de gestion participatifs.

Les impacts directs du changement climatique sur les communautés de pêcheurs ont été pris en compte pendant l'année fiscale 2012 par (i) la formation de plus de 300 pêcheurs dans neuf CLPA pour identifier les causes principales du changement climatique dans leurs zones (par exemple érosion côtière, déplacement des stocks/migrations de poissons, pression des migrants due à la désertification). Ce travail devrait se poursuivre en 2013 avec l'évaluation de la vulnérabilité des communautés côtières au niveau de 3 CLPA et la mise en place de plans d'adaptation participatifs aux effets du changement climatique pour ces communautés. Une brève étude sur le changement climatique a prouvé que la pêche au Sénégal fait partie des secteurs les plus vulnérables au changement climatique dans le monde. Par conséquent, un outil a été identifié pour diagnostiquer les effets indirects du changement climatique sur les stocks, le bien-être des pêcheurs ainsi que sur la sécurité alimentaire. Le projet *USAID/COMFISH* et ses partenaires clés vont tester cet outil sur la sardinelle au courant de l'année fiscale 2013.

Toujours dans ces stratégies d'intervention, le projet *USAID/COMFISH* a mis en place un important volet **Renforcement des capacités** (*institutionnelle et des acteurs intégrant l'approche genre*). C'est ainsi que pour renforcer les capacités des femmes actives dans le secteur de la pêche à mieux défendre leurs intérêts dans le processus de prise de décision, une stratégie de renforcement du pouvoir des femmes dans le secteur de la pêche a été élaborée et un plan d'action soumis à la DPM et aux autres partenaires du projet. **Une méthodologie adaptée d'intégration des femmes dans les processus de réflexion a été développée.** Des outils pédagogiques adaptés au niveau d'instruction des femmes ont été utilisés pour mieux faciliter l'assimilation des présentations faites par les consultants et les discussions. Cette méthodologie parfaitement innovante a permis de travailler dans une ambiance conviviale, adaptée à la situation et réalité des cibles (femmes actives dans la pêche) et de produire (en

un temps record) un **Plan d'action** pour le renforcement des capacités des femmes actives dans le secteur de la pêche ainsi qu'une **déclaration des femmes actives dans le secteur au Sénégal**.

Dans le but d'aider les femmes transformatrices (environ 400 femmes) à moderniser leurs outils de travail, d'augmenter leurs capacités de production, d'améliorer leurs conditions de travail et d'augmenter les profits tirés de leurs activités, le projet *USAID/COMFISH* a démarré un processus d'**Amélioration des techniques de traitement et de conservation artisanale des produits halieutiques à Cayar**. L'activité phare de cette initiative est **la mise en place d'une unité moderne de transformation artisanale du poisson qui aidera à la mise en place d'un label local pour les produits de Cayar issus de la transformation artisanale du poisson (en l'occurrence la sardinelle braisée, salée et séchée, communément appelé « keccax » en langue locale)**. Les activités réalisées cette année dans ce processus se résument à (i) la réalisation d'un audit des infrastructures de transformation à Cayar; (ii) La réalisation d'analyses microbiologiques sur les produits transformés (*le keccax*); (iii) et aux sessions de formation en changement climatique, en hygiène et qualité, en alphabétisation, en leadership, en veille environnementale et en normalisation des unités de transformation.

Une analyse coût-bénéfice a été aussi faite par l'USAID /Washington D.C sur cette activité du projet visant à améliorer la qualité de la sardinelle transformée (*Keccax*).

D'autres activités de renforcement des capacités ont été aussi menées auprès des acteurs et des institutions locales et nationales pour renforcement leur capacités dans le cadre de la mise en place des Unités de Gestion Durable sur les stocks prioritaires. Les différentes activités résumées en *tableau (2)*, tournent autour de l'appui apporté aux CLPA dans le cadre de la mise en place des conventions locales, les formations sur le rôle et les missions des CLPA et du partenariat mis dans le domaine de la recherche halieutique. En effet, la recherche halieutique menée par le CRODT (principalement la recherche appliquée), le LABEP/IRD (la recherche pure) et l'IUPA (la recherche participative) est fragmentée et sous financée. Les informations scientifiques requises par la DPM pour orienter ses interventions vers une gestion durable des pêcheries par le biais de CLPA/CL/UGD, ne sont pas toujours disponibles à temps utile. Par conséquent, le projet *USAID/COMFISH*, la DPM et leurs partenaires clés (CRODT IUPA, CEP, Bureau de statistiques des pêches, SCA et WWF) ont mis en place un « Partenariat » qui prend en charge l'intégration, la coordination et la vulgarisation de la recherche halieutique. Les premiers résultats seront disponibles au cours de l'année fiscale 2013 et intégreront des données sur le travail en cours en matière de bonnes pratiques de gestion mené par le projet en partenariat avec le WWF ainsi que la revue des évaluations nationales de pêche (dirigée par le CRODT en partenariat avec l'IUPA/CRODT/UBC). Le projet a aussi, en partenariat avec le WWF, entrepris des initiatives devant contribuer à la gestion et à la conservation de la biodiversité marine à travers ses interventions au niveau des AMP (Aires Marines Protégées) localisées dans sa zone d'intervention. C'est ainsi, entre autres activités, que le processus du balisage de l'AMP de Cayar a démarré cette année. De même, une contribution à l'équipement du centre écotouristique de Joal a été faite pour soutenir les pêcheurs sortis de l'AMP et recyclés en éco-guides.

L'Alliance pour une pêche Durable, en permettant (i) de vulgariser les résultats du projet à tous les niveaux à travers des causeries-café sur des thèmes et outils nouveaux, et (ii) de faire des recommandations à transmettre directement aux autorités chargées de la gestion des pêches, a joué un rôle déterminant dans le processus de mise en place des UGD cette année.

Ce **Diagnostic** effectué cette deuxième année a été un élément déterminant pour le processus de planification et d'exécution des activités devant concourir à l'atteinte des résultats du projet *USAID/COMFISH*. En effet il a permis au projet d'identifier des approches et stratégies qui sont certes pertinentes, nécessaires et indispensables pour une gestion durable des ressources halieutiques, mais peuvent être souvent coûteuses et intégrer des processus (implication et adhésion de l'ensemble des parties prenantes) et démarches (administratives, financières etc.) longs et complexes.

Toutes ces stratégies et approches mises en place cette deuxième année, seront affinées et renforcées en vue du démarrage de leur mise en œuvre en 2013 pour accompagner la mise en place progressive des Unités de Gestion Durable des stocks ciblés par le projet USAID/COMFISH.

LISTE DE SIGLES ET D'ACRONYMES

AO :	Agent de l'Accord (USAID)
AOTR	Agent Représentant Technique de l'Accord (USAID)
AMP :	Aires Marines Protégées
APTE :	Assainissement Pêche, Tourisme, et Environnement
ACCC :	Adaptation au changement climatique et côtier en Afrique de l'Ouest
BPG	Bonnes Pratiques de Gestion
BRPs :	Points de référence biologique
CCLME :	Projet de la protection du grand écosystème marin du courant des Canaries
CDP :	Comité de Pilotage
CL :	Convention Locale
CLP	Comités Locaux de Pêche
CLPA	Conseil Local de la Pêche Artisanale
CNCPM	Conseil National Consultatif des Pêches Maritimes
CONIPAS	Conseil Interprofessionnel de la Pêche Artisanale au Sénégal
CoMNAC	Comité national sur le changement climatique
COPEM	Conseil des ONG et OP actives dans l'Environnement marin
CPUE	Capture par Unités d'Effort
CRC	Centre de Ressources Côtières
CRODT	Centre de recherches Océanographiques de Dakar Thiaroye
CSE	Centre de Suivi Ecologique
CST	Comité Scientifique et Technique
DAC	Direction des Aires Communautaires
DAMCP	Direction des Aires Marines Communautaires Protégées
DEEC	Direction de l'Environnement et des Établissements Classés
DITP	Direction des Industries de transformation de la Pêche
DPM	Direction des Pêches Maritimes
DSRP	Document de Stratégie pour la Croissance et la Réduction de la Pauvreté
DPN	Direction des Parcs Nationaux
DPSP	Direction de la Protection et de la Surveillance des Pêches
ENDA	Environnement et Développement en Afrique-Energie
FENAGIE	Fédération Nationale des GIE de Pêche
GDRH	Gestion des Ressources Halieutiques, Banque Mondiale
ICC	Instance de Coordination et de Conseil
ISRA	Institut Sénégalais de Recherches Agricoles
ITA	Institut de Technologie Alimentaire
IUPA/UCAD	Institut Universitaire de Pêche et d'Aquaculture - Université Cheikh Anta Diop
LPS	Lettre de Politiques Sectorielles des Pêches et de l'Aquaculture
MPAM	Ministère des Pêches et des Affaires Maritimes
MEPN	Ministère de l'Ecologie et de la Protection de la Nature
MRAG	Groupe d'Evaluation sur la Recherche marine
MSC	Conseil pour la bonne gestion de la Mer (Marine Stewardship Council)
NAPA	Plan d'Action National d'Adaptation au Changement Climatique
PAP/PGP	Plan d'Aménagement des pêches/Plan de Gestion des pêches
PMP	Plan de Suivi et d'évaluation de la Performance
PRAO	Programme Régional des pêches en Afrique de l'Ouest de la Banque Mondiale
PSP	Plan de Suivi de la Performance

SCA	Stratégie de Croissance accélérée
URI	Université de Rhode Island
UCNP	Unité de Coordination Nationale du Programme (USAID/COMFISH)
USAID	Agence pour le Développement International des États-Unis
USG	Gouvernement des Etats Unis
V&A	Evaluation de la Vulnérabilité et Planification de l'Adaptation au Changement Climatique
WAMER	West Africa Marine Ecoregion
WWF-WAMPO	Fonds Mondial pour la Nature -Bureau du Programme marin pour l'Afrique de l'Ouest

2. INTRODUCTION ET CONTEXTE

Le projet Gestion concertée pour une Pêche durable future au Sénégal (*USAID/COMFISH*) est une initiative de cinq ans (14 février 2011 - 30 septembre 2016) financée par l'Agence des États-Unis pour le Développement International des États-Unis (USAID). Elle est mise en œuvre à travers un Accord de Coopération entre l'USAID et l'Université de Rhode Island (URI). Les principaux partenaires de la mise en œuvre du projet sont entre autres: des structures gouvernementales, le secteur privé, des organisations non- gouvernementales intervenant sur le littoral et dans le secteur de la pêche, les universités (l'UCAD, l'IUPA), des institutions de recherche (CRODT, L'IRD/IFAN) et plusieurs autres structures ONG.

Le but du Projet *USAID/COMFISH* est d'appuyer le Gouvernement du Sénégal dans sa tentative de réformer le secteur de la pêche tel que mentionné dans la Lettre de Politique Sectorielle de la Pêche et de l'Aquaculture, en renforçant les conditions préalables nécessaires à l'amélioration de la gouvernance et en promouvant l'utilisation d'outils et d'approches efficaces de gestion. Ces outils vont s'adresser à la fois aux aspects de durabilité (sociale/institutionnelle et biologique). Les organes de gouvernance locale ont été, dans l'ensemble, prévus dans le Code de la Pêche de 1998 et à travers la création des Conseils Locaux de Pêche (CLP) et des Conseils Locaux de Pêche Artisanale (CLPA). Cependant, bien que la durabilité biologique de certains stocks ait fait l'objet de recherches, elle n'a pas encore été totalement intégrée dans les plans d'aménagement participatifs. Par conséquent, les mécanismes actuels de cogestion au niveau local ne prennent pas totalement en compte les critères de durabilité contenus dans la Lettre de Politique Sectorielle, et la plupart des pêcheries ne sont donc pas encore gérées de manière durable au Sénégal.

Le présent document (dénommé Rapport annuel ou RA) décrit le rapport annuel des activités exécutées par le projet *USAID/COMFISH* durant l'année fiscale 2012. Les points abordés dans ce rapport tournent autour des progrès réalisés, des contraintes et des activités prévues pour l'exercice 2013

Ce présent rapport comprend cinq composantes. Une introduction qui décrit le contexte de la pêche au Sénégal (qui a été révisé et mis à jour en utilisant des données plus récentes et en tenant compte des problèmes identifiés en 2012). La première partie décrit les principaux résultats, stratégies et performance du projet du projet (qui ont été révisées en vue d'une réorientation des activités du projet sur la base de connaissances nouvelles acquises sur le terrain en particulier sur les CLPA) La deuxième partie donne une description détaillée des réalisations de la deuxième année du projet. Le rapport inclut également une troisième partie qui décrit les activités transversales (communication, suivi environnement de la conformité) et une quatrième partie sur la gestion du projet.

Importance du secteur de la pêche pour l'économie et la sécurité alimentaire au Sénégal et, sur la base des dernières données disponibles (2009-10)

La pêche marine au Sénégal joue un rôle crucial en matière de sécurité alimentaire, d'amélioration des conditions de vie, de croissance économique locale et nationale et de bien-être social des communautés. Le secteur de la pêche (pêche industrielle et artisanale combinées) fournit (de manière directe ou indirecte) près de 600 000 emplois, représentant environ 17% de la population active. Il produit 47% des protéines totales et 70% des protéines animales consommées au Sénégal. L'exportation des produits de la pêche représente plus du tiers de la valeur totale des produits exportés (environ 30%) entre 1997 et 2002.

Tendances en termes d'évolution de l'effort de pêche, des débarquements, et de l'état des stocks :

D'après les estimations du CRODT, le nombre de pirogues a augmenté, passant de 8 488 en 1980 à 13 420 en 2006. Ces estimations peuvent avoir omis (i) les navires détenus/enregistrés au Sénégal mais pêchant dans les eaux étrangères (ii) les navires stationnés sur les plages au Sénégal mais non actifs dans la pêche. Un recensement plus récent des embarcations (2011) mené par la DPM/PRAO a fait état de 17 000 à 18 000 navires immatriculés. Ce recensement a été mené dans le but de créer un registre national qui permettrait d'identifier l'ensemble du parc piroguier du Sénégal (afin de pouvoir mettre en place des mesures de gestion efficaces) et de générer des revenus à partir des redevances. Il pourrait ainsi inclure les embarcations actives dans les eaux étrangères ou celles qui ne sont pas actives. Le nombre réel d'embarcations artisanales actives se situe probablement entre ces deux estimations, calculées à des fins et à des périodes différentes. Bien que l'augmentation exacte de l'effort de la pêche artisanale depuis 2006 ne soit pas encore connue, les tendances montrent qu'elle est importante et serait en partie due, à l'accroissement de la population côtière. En revanche, le nombre de navires de pêche industrielle a chuté de 176 à 119 entre 1997 et 2006, et maintient cette tendance depuis lors.

La pêche est souvent perçue au Sénégal comme un moyen de subsistance de dernier recours, et les difficultés touchant le secteur agricole du fait du changement climatique et de la désertification ont eu pour conséquence la migration vers la pêche artisanale. L'ensemble des débarquements (pêche artisanale et industrielle confondues) sont restés relativement stables, gravitant autour de 400 000 tonnes par an pendant une décennie jusqu'en 2004. Cependant, au cours de cette même période, la pêche artisanale a joué un rôle de plus en plus important dans la chaîne d'approvisionnement ainsi que dans les marchés locaux et internationaux. Elle fournit désormais 94% de poissons, 63% des mollusques et 25% des crustacés débarqués au Sénégal.

Au cours de l'exercice 2012, le partenariat USAID/COMFISH-CRODT a lancé un système d'échantillonnage en vue d'évaluer avec précision le volume de captures débarquées au Sénégal en provenance de pays tiers. Les premiers résultats seront rapportés en novembre 2012. Ces résultats devraient confirmer l'importance des captures provenant hors du Sénégal dans le maintien des débarquements au Sénégal. Ils devraient aussi indiquer :

La sécurité alimentaire au Sénégal pourrait être affectée par la vulnérabilité des pêcheurs sénégalais face aux interdictions de pêcher qui pourraient leur être faites dans les eaux des pays voisins. L'écart avéré entre l'effort de pêche et la capacité de pêche (artisanale en particulier à prélever du poisson et à exploiter la productivité des stocks), pourrait être bien plus important que prévu ;

De nombreuses évaluations en cours concernant les principaux stocks devront être révisées à la lumière des nouvelles données ;

Les stratégies actuelles de gestion des pêches, et certains plans d'aménagement du Ministère des pêches (DPM), devront probablement être révisés.

Une connaissance complète des pêcheries au Sénégal n'est pas envisageable à l'heure actuelle parce il existe encore d'importantes lacunes en termes de données relatives aux débarquements et à l'effort. Ces lacunes sont dues aux différents systèmes d'échantillonnage, qui ont déjà par le passé, produit des résultats différents et parfois aberrants. Le CRODT a mis en place un système de collecte de données traditionnel sur les prises et l'effort depuis 1974 et a produit des résultats soigneusement contrôlés et gérés depuis 1981. Ces données sont utilisées pour les évaluations de stock. En 1950 (dix ans avant l'Indépendance), le Sénégal a lancé un système de collecte de données tout aussi important (désormais géré par la DPM) qui est basé sur un suivi minutieux des ventes de poissons. Les deux systèmes de collecte de données ont été harmonisés et ils ont produit des estimations de débarquements régulièrement convergentes lors de la dernière décennie. Désormais, il y a dans l'ensemble une

certaine correspondance entre les données du CRODT et celles de la DPM relatives aux débarquements. Les données qui en résultent devront être utilisées en vue d'atteindre le but pour lequel elles ont été collectées : (i) les données du CRODT peuvent être pour les évaluations de stock et de la pêche, (ii) les données de la DPM sont collectées en grande partie pour des considérations économiques et surtout macroéconomiques.

Les données combinées du CRODT et de la DPM montrent le regain d'importance du secteur de la pêche au Sénégal. En supposant que la main d'œuvre dans le secteur de la pêche se soit stabilisée à environ 15% (il est en fait probable qu'elle ait augmenté), en 2009, le PNB par capita dans le secteur de la pêche aurait chuté à 65% de la valeur de 2005, soit un déclin de 35%. Cette estimation est comparable à la chute des débarquements de 20% (dans les ports principaux de débarquement) entre 2004 et 2006 et indique que la sécurité alimentaire a également été impactée. Il est également important de noter que le secteur de la pêche (600 000 personnes, soit 15% de la main d'œuvre) rapporte environ 2% au PNB alors que 85% (le reste de la population sénégalaise) rapportent environ 98% du PNB. Il convient dès lors de noter que le secteur de la pêche est affecté par la pauvreté ambiante et est, du point de vue économique, en déclin.

Principales problématiques liées à la gestion durable de la pêche au Sénégal :

Au cours de l'exercice 2011-12, le partenariat USAID/COMFISH-CRODT a identifié les données clés sur les débarquements qui ont montré que les débarquements combinés des six espèces prioritaires du projet (sardinelle, *cobo*, poulpe, *thiof* et crevette blanche, toutes choisies de manière participative et approuvées par la DPM), ont augmenté passant de 194 000t en 1991, à 250 000t en 2001 et à 300 000t en 2010. Toutefois, l'augmentation des débarquements (notamment de la *sardinelle ronde*, du *thiof* et d'autres espèces) était biaisée par la prise en compte des débarquements en provenance des eaux étrangères qui ont probablement débuté entre la moitié et la fin des années 1990. Ces débarquements étrangers n'ont cessé d'augmenter depuis lors, probablement à un taux croissant. Des évaluations précises passant par une révision et une épuration des séries de données, sont en cours actuellement.

Malgré ces problèmes analytiques et de données, il est évident que nombre de pêcheries au Sénégal, voire la plupart d'entre elles, sont pleinement exploitées ou au-delà du niveau d'effort requis pour un prélèvement maximal tolérable. Si l'effort de pêche continue à augmenter sur les stocks côtiers du Sénégal, et si les écosystèmes marins (dont dépendent les pêcheries au Sénégal) sont de plus en plus dégradés par des méthodes de pêche destructrices, les effets du changement climatique (et éventuellement de la pollution) sur les stocks locaux, augmenteront et dépasseront même le point d'accès libre (lequel pourrait déjà être atteint dans certains cas). ***Importance du changement climatique dans la gestion des pêcheries :***

Effets potentiels à moyen terme du changement climatique sur le secteur de la pêche :

Effets du changement climatique sur les communautés de pêcheurs : Au cours du développement initial du projet USAID/COMFISH, la vulnérabilité et l'adaptation des communautés côtières aux menaces physiques du changement climatique avaient été ciblées par la composante « changement climatique » du projet. Ces menaces prenaient notamment en compte : l'érosion côtière, la perte d'habitats, l'augmentation du niveau de la mer (estimé entre 0,5 et 1 mètre dans les 50 à 100 prochaines années), l'augmentation de la fréquence des tempêtes marines et des afflux d'eau de mer salée dans les nappes phréatiques. Les menaces physiques de ce genre pourraient avoir des impacts sérieux sur les populations côtières. Une évaluation de la vulnérabilité des communautés côtières à de tels effets, et des stratégies visant à leur permettre de s'adapter à ces effets, ont par conséquent, été planifiées pour la deuxième et troisième année du projet. Les premiers résultats de cette stratégie sont reportés ci-après.

Effets directs du changement climatique sur les débarquements : Au cours de la période d'août à octobre 2011, le projet a initié une méthodologie pour identifier les stocks soumis à la menace du changement climatique au Sénégal et pour gérer l'adaptation de ces stocks aux menaces du changement climatique. L'outil que le projet compte utiliser pour les pêcheries sénégalaises est décrit dans le plan de travail annuel de 2012. Lorsqu'il sera utilisé avec les données appropriées, il permettra de distinguer les effets d'une variable particulière du changement climatique (par exemple, la température) sur les débarquements et les CPUE, à partir des effets comparables d'un effort excessif sur ces variables. Le partenariat USAID/COMFISH-CRODT s'est engagé à identifier les données requises pour faire cette activité au cours de l'exercice 2012. Toutefois, les premiers résultats n'ont pas été accessibles avant octobre 2012. Par conséquent, ce travail a été retardé et étalé jusqu'en 2013.

Mise en œuvre d'une stratégie de gestion durable de la pêche au Sénégal :

Une stratégie de gestion durable de la pêche comporte les éléments suivants :

- Développement d'un plan de gestion des capacités de pêche au Sénégal qui comprend l'adaptation aux impacts du changement climatique ainsi que les efforts sur les captures par unité d'effort (CPUE) ;
- Identification de sites où surviennent les principales menaces liées au changement climatique sur les communautés côtières ;
- Mise au point de modèles qui font la distinction entre les effets associés à un effort de pêche excessif et ceux associés aux changements climatiques (ou environnementaux) ;
- Développement de la nouvelle approche de « chaîne de valeur écosystémique »
- Elaboration d'un plan d'action pour un système d'information intégré sur la pêche qui couvre tout le Sénégal pour la mise en œuvre des étapes citées ci-dessus.
- L'ensemble des éléments susmentionnés est requis pour soutenir la mission principale du projet *USAID/COMFISH*, qui est *la gestion durable, sur une base scientifique, de la pêche artisanale au Sénégal*, en utilisant les mécanismes institutionnels et juridiques des CLPA et une approche de gestion à la base adoptée par la DPM à travers le Code de 1998 et la Lettre de Politique Sectorielle de la Pêche (LPS).

Cogestion de la pêche artisanale au Sénégal : Principale activité du projet USAID/COMFISH

En application de la LPS, le ministère des pêches a mis en place des Conseils Locaux de Pêche Artisanale pour élaborer des plans de gestion pour les zones de pêche côtières plus vastes qui regroupent de nombreux CLP et pêcheurs et pour coordonner et grouper les initiatives de cogestion lancées par les CLP.

Toutefois, ces CLPA sont trop petits pour couvrir les unités de stocks ou les pêcheries qu'ils soutiennent, et qui doivent être gérées de sorte que l'ensemble de l'effort déployé sur chaque unité de stock, puisse être gérée en harmonie avec la productivité de tout le stock. À la fin de l'exercice 2011, le projet a introduit le concept d'Unité de Gestion Durable (UGD, c.à.d. des unités de gestion durable basées sur les stocks), auquel la DPM a donné son accord de principe, en tant que base des plans de gestion durable à développer par le projet pour les stocks ciblés. Ainsi la plupart des activités de l'année 2012 a été concentrée sur le diagnostic et le développement et la mise en place des stratégies, approches et outils devant accompagner le processus de mise place du concept de l'UGD.

Par conséquent au cours de l'exercice 2012, le projet *USAID/COMFISH* a appuyé les importantes mesures de gestion de la DPM, à l'échelle des villages, à travers les CLP, les CLPA et la mise en place des trois premières conventions locales de la pêche maritime au Sénégal (Sindia, Mbour, Joal) qui vont contribuer à la mise en place de l'UGD de la sardinelle. Chaque structure (CLPA) devra développer (avec l'aide du projet *USAID/COMFISH* et de ses partenaires), son propre Plan d'aménagement participatif (PAP) spécifique au stock (par exemple, la sardinelle). Toutes ces activités

ont été lancées en vue de mettre en œuvre la stratégie globale du MPAM pour (une gestion durable à la base) de la pêche telle que décrite dans la LPS. Ce travail a également eu pour objectif de soutenir la stratégie de la LPS visant à soutenir la croissance économique au Sénégal en améliorant les conditions nécessaires pour attirer les investissements, développer le commerce et accroître la richesse par l'amélioration de la gestion du secteur de la pêche.

Objectifs et stratégies du projet

Le principal but de l'USAID Sénégal est d'appuyer le Gouvernement du Sénégal dans ses efforts visant à réformer le secteur de la pêche conformément à la Lettre de Politique Sectorielle de la Pêche et de l'Aquaculture de 2008 (LPS). Ceci engage le Ministère des Pêches et des Affaires Maritimes (MPAM) à travers ses directions techniques particulièrement la DPM à s'assurer qu'il y a un approvisionnement continu en produits de pêche et revenus générés par la pêche, afin d'assurer une sécurité alimentaire à la population du Sénégal qui a une forte croissance démographique. Ainsi, au cours de l'exercice 2012, le projet *USAID/COMFISH* a apporté son soutien à la DPM dans le domaine de la préservation de la biodiversité marine, du renforcement des capacités institutionnels, de l'utilisation de la science pour la bonne gouvernance des pêcheries, des évaluations liées au changement climatique, de la formation et de l'augmentation des avantages économiques des communautés de pêcheurs (y compris les femmes transformatrices).

Etant donné que la plupart des ressources marines importantes sont partagées entre le Sénégal et ses pays voisins dans la zone du Grand Ecosystème Marin du Courant des Canaries (CCLME), le projet s'est rapproché du CCLME en juillet 2012 et les deux institutions ont convenu de manière informelle d'apporter leur aide à l'harmonisation de la gouvernance de la pêche artisanale au niveau sous régional, bien que l'ensemble des activités du projet *USAID/COMFISH* aille se concentrer au Sénégal. Cette coopération est particulièrement importante pour la pêcherie de la sardinelle qui représente 70% des débarquements de la pêche artisanale et qui a été désignée tant par la DPM que par *l'atelier sur la pêche* des 22-24 juillet 2011 comme étant le principal stock prioritaire pour le Sénégal. Le projet *USAID/COMFISH* a approuvé cette sélection avec un pré-requis important selon lequel, pour cette espèce, l'UGD basée sur l'ensemble du stock et son Plan d'aménagement devront couvrir l'ensemble de la sous-région ouest africaine : la sardinelle étant une espèce migratoire pêchée dans au moins, cinq pays ouest africains, tous situés dans le CCLME.

Dans le cadre de ce travail, le projet *USAID/COMFISH* et le CRODT ont formé un petit groupe de travail en juillet 2012 chargé de mener une étude approfondie et détaillée couvrant les stocks de sardinelle du Sénégal et du CCLME. Cette étude comportera une révision de toutes les données disponibles auprès des partenaires sénégalais et couvrant la période de 1950 à nos jours. Ces données ont été utilisées pour modéliser la pêcherie de sardinelle au Sénégal. Une première ébauche de cette étude était disponible pour révision interne en septembre 2012 et sera finalisée en janvier 2013. Les résultats clés et les évaluations (i) seront inclus dans l'ébauche du PAP de la sardinelle en cours de préparation pour appuyer l'UGD principale de la sardinelle.

3. PRINCIPAUX RESULTATS ET PERFORMANCE DU PROJET

ACTIVITES PLANIFIEES ET RESULTATS CIBLES POUR LA DEUXIEME ANNEE

Les activités planifiées ainsi que les résultats attendus pour la seconde année sont résumés autour des composantes énumérées ci-dessous (*Tableau 1*):

RI 1. LES CAPACITES DES INSTITUTIONS ET DES ACTEURS SONT RENFORCEES A TOUS LES NIVEAUX DE LA GOUVERNANCE POUR L'AUGMENTATION DE LEUR RESILIENCE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET POUR L'APPLICATION DE LA COGESTION DANS LE CADRE DES UGD

ACTIVITES PREVUES DANS LE PLAN DE TRAVAIL	RESULTATS ATTENDUS
<p>Le renforcement des capacités des institutions dans le but d'améliorer la gouvernance locale des pêcheries et d'augmenter la capacité de ces organes de cogestion à mieux gérer les ressources locales, de manière transparente et durable ;</p> <p>Le renforcement des capacités des pêcheurs, des femmes et des associations de pêcheurs pour leur permettre de constituer un groupe de pression pour la promotion des bonnes pratiques dans les pêcheries ;</p> <p>Le renforcement des capacités des organisations professionnelles et des institutions de gestion des pêches : Pour et l'appui à la mise en place de cadre de concertation fonctionnels ;</p> <p>En matière de leadership: DPM, COPEM, CRODT, IUPA etc.) ;</p> <p>Le Renforcement des capacités des structures nationales de gestion, de la recherche, de formation, des ONG et des acteurs pour mieux améliorer le système d'information, de partage et de communication sur la pêche (mise en place d'un partenariat pour un programme de recherche halieutique, l'éducation et la sensibilisation en matière de pêches maritimes) ;</p>	<p>Une stratégie de renforcement des capacités des CLPA est élaborée et sa mise en œuvre appuyée ;</p> <p>Le rôle et les missions des CLPA dans la pratique de la cogestion est renforcé ;</p> <p>Un cadre de concertation et de dialogue est instauré au niveau villages ou zones de pêche à travers « l'Alliance » entre les organes de cogestion pour une meilleure adhésion aux conventions locales en vue de la mise en place de plans de gestions ;</p> <p>Une stratégie de renforcement du pouvoir des femmes dans le secteur de la pêche est élaborée et sa mise en œuvre appuyée ;</p> <p>Des échanges entre les communautés de pêcheurs sont promus;</p> <p>Le renforcement à travers l'IUPA, du système d'information, de partage et de communication sur la pêche, ainsi que des capacités des acteurs, ONG et institutions collectant les données dans le secteur de la pêche;</p> <p>La mise en place d'un système d'échange des connaissances entre les scientifiques, les pêcheurs, et les gestionnaires intervenants dans le développement des plans de gestion de pêches ;</p> <p>Le démarrage au niveau national du processus de mise en place du Partenariat pour faciliter l'échange des données et les connaissances nécessaires par les institutions impliquées dans le développement des évaluations des stocks halieutiques sénégalais;</p> <p>La mise en place d'un processus d'identification des problèmes relatifs au système d'information sur les pêches;</p> <p>La publication au niveau des CLPA de résultats d'études et recommandations sur les mesures de gestion issues de l'atelier sur l'évaluation des stocks prioritaires;</p> <p>Deux cadres de l'Administration sont envoyés à l'Université de Rhode Island pour continuer leurs études supérieures sur les dynamiques des populations et l'économie des pêches maritimes ;</p> <p>Une visite d'échange est organisée aux Etats Unis pour quatre membres du Conseil de Coordination du Partenariat (DPM, CRODT, IUPA, et professionnels du secteur de pêche).</p> <p>Le renforcement des capacités des institutions et des organisations professionnelles en matière de leadership.</p>

RI 2. DES STRATEGIES, POLITIQUES ET BONNES PRATIQUES POUR RENFORCER LA RESILIENCE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET FAIRE FACE AUX USAGES DESTRUCTEURS ET NON DURABLES DES RESSOURCES MARINES QUI MENACENT LA CONSERVATION DE LA BIODIVERSITE DANS L'ECOREGION MARINE DE L'AFRIQUE DE L'OUEST SONT TESTEES ET APPLIQUEES

ACTIVITES PREVUES DANS LE PLAN DE TRAVAIL	RESULTATS ATTENDUS
<p>Une synthèse bibliographique relative aux pêcheries des petits pélagiques comprenant :</p> <p>Une estimation des indices d'abondance des sardinelles par GLM ;</p> <p>Un calcul d'indices environnementaux;</p> <p>Une caractérisation de la variabilité spatio-temporelle de l'environnement ;</p> <p>Un ensemble d'études sur les connaissances scientifiques des espèces, les débarquements, l'effort de pêche, de potentiel de pêche, ainsi que la réalisation d'une synthèse bibliographique sur les stocks prioritaires ;</p> <p>Un ensemble d'études pour appuyer la mise en place d'une stratégie d'évaluation de l'effort de pêche et des captures faites par les pêcheurs Sénégalais opérant dans la Sous-région et débarquant au Sénégal ;</p> <p>Une proposition d'études en appui à la mise en place d'une stratégie pour évaluer les effets de l'effort/capacité excessifs sur la biodiversité et sur la sécurité alimentaire (élaboration de TDR) ;</p> <p>Un appui à la mise en place d'un programme d'utilisation de radar et photos aériens des systèmes MCS pour calculer les volumes de pêche illégaux dans les eaux sénégalaises ;</p> <p>Le démarrage d'études socioéconomiques en appui à la mise en place de plan d'aménagement de l'<i>ethmalose</i> et la crevette côtière au Sine Saloum ;</p> <p>La réalisation de cartes participatives SIG à partir de base de données sur les informations relatives aux stocks sélectionnés, aux CLPA, aux unités de gouvernance administrative etc.).</p>	<p>Des connaissances biologiques et écologiques sur les sardinelles sont produites;</p> <p>La dynamique des populations de sardinelles dans la zone nord-ouest africaine est comprise;</p> <p>La variabilité spatio-temporelle de l'environnement côtier ouest africain est comprise;</p> <p>Les facteurs environnementaux clés qui influencent sur la dynamique des stocks de sardinelles exploités en Afrique de l'Ouest sont déterminés ;</p> <p>Des axes de collaboration avec les programmes et partenaires sur le terrain sont définis;</p> <p>Les connaissances scientifiques sur les stocks prioritaires sont renforcées en appui à l'élaboration des conventions locales et à la mise en place des plans de gestion des ressources;</p> <p>Des études socioéconomiques sont réalisées pour appuyer la mise en œuvre des plans d'aménagement sur la crevette côtière initiés par la Direction des Pêches ;</p> <p>Les CLPA sont appuyés pour réaliser la cartographie des zones et lieux de pêche pour une meilleure réalisation des conventions locales ;</p> <p>Les CLPA de Joal, Mbour et Sindia sont appuyés dans la négociation et l'élaboration de trois (03) conventions locales pour une gestion durable des ressources halieutiques ;</p> <p>Un atelier sur le MSC pour les gestionnaires des pêcheries au Sénégal est organisé ;</p> <p>Une stratégie et un plan de formation des gestionnaires des AMP est élaboré ;</p> <p>L'Aire Marine Protégée (AMP) de Cayar est balisé ;</p> <p>Le développement de l'écotourisme comme activité alternative de soutien à la gestion des AMP de Joal-Fadiouth est appuyé ;</p> <p>Des indicateurs biologiques, socio-économiques et de gouvernance sont déterminés pour le suivi et l'évaluation de l'efficacité des AMP comme outil de gestion des ressources halieutique.</p>

RI 3. L'EVALUATION DE LA VULNERABILITE ET LE RENFORCEMENT DES CAPACITES DES COMMUNAUTES COTIERES VULNERABLES POUR L'ADAPTATION AUX IMPACTS DES CHANGEMENTS CLIMATIQUES SONT FAITS

ACTIVITES PREVUES DANS LE PLAN DE TRAVAIL	RESULTATS ATTENDUS
<p>Le renforcement des capacités des formateurs, des partenaires et des acteurs sur les questions de changements climatiques ;</p> <p>La finalisation au niveau des CLPA ciblés de l'évaluation de la vulnérabilité des populations côtières par rapport aux changements climatiques à travers des focus group suivi d'un atelier d'évaluation sur la vulnérabilité et les adaptations possibles des populations côtières ;</p>	<p>Des évaluations de la vulnérabilité des communautés côtières sont faites ;</p> <p>Des stratégies d'adaptation aux changements climatiques sont développées et un plan d'action élaboré par les communautés avec l'appui du projet ;</p> <p>Des discussions sont menées avec le Ministère de la Pêche sur la nécessité d'intégrer la question des changements climatiques dans la politique sectorielle ;</p>

<p>L'appui à trois (03) CLPA ciblés dans la définition de mesures d'adaptation au changement climatique ; L'élaboration avec les acteurs locaux d'un plan d'action intégrant les stratégies d'adaptation aux changements climatiques; Une rencontre avec les représentants de la DPM, des CLP, CLPA, CoMNAC (Comité national sur la changement climatique), la DEEC et d'autres structures pour examiner la problématique des changements climatiques et les leçons apprises dans les communautés de pêcheurs mais aussi discuter de la nécessité d'intégration de la question des changements climatiques dans la politique sectorielle de la pêche.</p>	<p>Les capacités des formateurs et des acteurs sur les questions de changements climatiques sont renforcées sur le plan national et au niveau des 03 CLPA ciblés par le projet.</p>
---	---

RI 4. LA GESTION DURABLE DES PECHERIES FAVORISE L'AUGMENTATION DES BENEFICES SOCIAUX ET ECONOMIQUES AU PROFIT DES COMMUNAUTES DE PECHEURS ET LEUR RESILIENCE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

ACTIVITES PREVUES DANS LE PLAN DE TRAVAIL	RESULTATS ATTENDUS
<p>Au niveau des sites d'intervention du projet, trois aspects seront pris en charge dans cette composante : il s'agit de l'analyse de la chaîne des valeurs, de l'amélioration des techniques de traitement et de conservation des produits halieutiques et de l'évaluation de la perception des communautés côtières sur l'état de leur bien-être social.</p>	<p>Une étude sur les chaînes de valeur sur les sardinelles est menée; L'unité de transformation du GIE Manetoulaye Guène est réaménagée et équipée selon les normes requises ; Les contraintes liées aux bonnes pratiques de transformation sont connues et améliorées ; Des sessions de formation en hygiène et qualité, en alphabétisation et en leadership sont organisées ; Un état de référence sur le sentiment ou la perception des acteurs sur l'état de leur bien-être social est fait.</p>

RESUME DES RESULTATS ATTEINTS EN DEUXIEME ANNEE PAR COMPOSANTE (tableau 2)

Résultats du projet	Résultats de l'année 2
<p>Le renforcement des capacités institutionnelles et des acteurs pour l'application de la cogestion dans le cadre des UGD et l'augmentation de la résilience au changement climatique;</p>	<p>Le rôle et la mission des CLPA en termes de cogestion ont été renforcés par la formation du personnel des CLPA sur les aspects juridiques, administratifs et techniques liés à l'élaboration des CL et à la gestion des stocks en utilisant les CL comme outils de gestion ; A travers le partenariat entre l'Alliance pour la Gestion Durable et le projet USAID/COMFISH la société civile de même que les autorités, ont été informées du cadre de coopération et de dialogue nécessaire à la cogestion ; Un nouvel outil de communication comprenant la musique, la danse, les mythes, les chants et les contes a été identifié et testé au cours des trois jours de l'Atelier sur le Genre (mars 2012) pour combler le fossé qui existe entre les acteurs chargés de gérer la pêche ; Une Stratégie et un Plan d'action pour l'intégration des problématiques liées au genre dans le secteur de la pêche ont été élaborés et adoptés : son budget de 1,5M de Dollar américains va nécessiter un partenariat entre ONG, bailleurs et gouvernement; Des échanges importants entre les communautés de pêcheurs à la base et les décideurs au niveau national et local ont été facilités et un certain nombre d'acteurs ont été formés. Près de 4000 pêcheurs ont reçu une formation sur le processus de mise en place des conventions locales s CL, les mesures de gestion et sur les rôles et missions du. Par ailleurs, près de 394 pêcheurs ont reçu une</p>

	<p>formation sur le changement climatique dans 03 CLPA.</p> <p>Les résultats et recommandations de l'Atelier de juillet FY2011 sur l'évaluation des stocks prioritaires et la stratégie de la DPM-USAID/COMFISH pour une gestion basée sur les CLPA/l'UGD ont été vulgarisés et discutés au niveau des CLPA au cours des ateliers de formation des pêcheurs sur les CL.</p> <p>Des agents de l'administration et des acteurs de la pêche (le Directeur adjoint de la DPM, un conseiller technique du ministère des pêches, le Directeur du CRODT, le chargé de programme genre d'APTE et un représentant du WWF, se sont rendus à l'URI et ont été formés pendant 2 à 3 semaines en Leadership sur les questions liées au changement climatique et à la pêche.</p> <p>Un conseiller technique du Ministère des Pêches a été identifié pour effectuer une visite à l'URI comme scientifique Senior ; un scientifique junior du CRODT a été identifié pour se rendre au Graduate School of Oceanography de l'URI comme étudiant en gestion des pêcheries. leurs formations à URI porteront sur des recherches scientifiques sur les interventions clés du projet USAID/COMFISH (gouvernance basée sur les CLPA/UGD et la dynamique de la population de sardinelles)</p>
<p>L'identification, le test et l'application de stratégies, bonnes pratiques et politiques pour renforcer la résilience au changement climatique et faire face aux usages destructeurs et non-durables des ressources marines qui menacent la conservation de la biodiversité</p>	<p>Les trois premières conventions locales (CL) de la pêche maritimes au Sénégal, ont élaborées, validées et approuvées officiellement approuvées par les CLPA et les Préfets/Sous-préfets de Sindia, Mbour et Joal-Fadiouth.; la mise en œuvre de ces CL est prévue en 2013 ;</p> <p>Les données biologiques et écologiques sur la sardinelle, le cobo, la crevette, le thiof et sur d'autres espèces prioritaires ont été produites en partenariat avec le CRODT, l'IUPA et le LABEP/IRD;</p> <p>Les données sur les débarquements de la DPM et du CRODT ont été étudiées. Des écarts identifiés entre ces données et celles régionales, seront étudiés au cours de l'exercice 2013 en vue de soutenir les plans d'aménagements participatifs (PAP) basés sur les UGD. Ces travaux constituent une première étape vers la mise en place d'une recherche intégrée dans la pêche.</p> <p>Une étude sur la dynamique de la population de sardinelles au nord-ouest de l'Afrique a été lancée par le partenariat CRODT-USAID/COMFISH en juillet 2012 et sera conclue d'ici janvier 2013. Les résultats préliminaires montrent que cette étude contribuera au PAP et aidera le CRODT et la DPM dans la gestion de la sardinelle ;</p> <p>L'étude sur la sardinelle a résumé d'importants indices environnementaux spatio-temporels du CRODT au Sénégal de 1991 à 2010. Les données seront utilisées lors des évaluations de la vulnérabilité au changement climatique ;</p> <p>Les études socioéconomiques sur la crevette du Sine Saloum ont débuté en novembre 2012 en s'appuyant sur la technologie USAID/UICN de 2002-05. L'activité prendra fin d'ici mars 2013 et soutiendra la mise en œuvre de plans pour la crevette côtière.</p> <p>Des protocoles ont été signés avec des partenaires afin de créer des synergies sur le terrain: CRODT, UBC, CSE, IUPA, ISE, LABEP/IRD, WWF, FENAGIE, APTE. Le partenariat CRODT-USAID/COMFISH a pu accéder à des données scientifiques sur les six espèces prioritaires du projet de 1991 à 2012. Ces données ont été utilisées pour développer les CL et soutenir les PAP de sardinelles et d'autres espèces.</p> <p>Des problèmes relatifs aux données sur la sardinelle ont été identifiés et des données mises à jour seront recueillies à temps pour élaborer les PAP provisoires nécessaires à l'UGD de la sardinelle (sept-oct. 2013)</p> <p>Des cartes des zones de pêches et de distributions des stocks basées sur les connaissances scientifiques et celles des pêcheurs ont été créées pour trois CLPA. Ces cartes ont permis de convaincre les pêcheurs de la nécessité d'une gestion basée sur les UGD (et non sur les CLPA) ainsi que de la nécessité pour tous les PAP d'être basés sur les UGD.</p> <p>A l'initiative de l'USAID, une petite équipe de travail sur la pêche INN a été mise sur pied en février 2012. Plus de 150 navires impliqués dans la pêche INN ont été identifiés à hauteur de 180m LOA avec un taux moyen de prises déclarées de</p>

	<p>50t/jour. A ce jour, les meilleures estimations du volume total de débarquements INN déclarés se situent entre 250 000 et 350 000t/an, composés pour l'essentiel de sardinelles. Les débarquements de la pêche artisanale avoisinent actuellement les 250 000t/an, il est de ce fait probable que la pêche INN concurrence la pêche artisanale sur la même ressource. L'étude sur la pêche INN prendra fin en 2013. L'identification de la stratégie de formation des gestionnaires des AMP a été reportée à l'exercice 2013 dans le but de consacrer plus de ressources et d'effort à la mise en place des UGD/CLPA et à la création des CL.</p> <p>Le balisage de l'AMP de Cayar a été entamé ;</p> <p>Le projet USAID/COMFISH a appuyé l'équipement du centre écotouristique de Joal pour soutenir la reconversion des pêcheurs sortis de l'AMP et qui sont devenus des éco guides. Une ouverture officielle de ce bureau est prévue au cours de l'exercice 2013.</p>
La planification de l'évaluation des vulnérabilités et l'adaptation aux changements climatiques est faite	<p>Des partenaires et des acteurs ont été formés sur le changement climatique et leurs capacités renforcées au niveau national (trois ateliers) et dans les CLPA (neuf ateliers) ;</p> <p>Les évaluations de la vulnérabilité des communautés côtières au changement sont climatiques ont été reportées en 2013 ;</p> <p>Le projet USAID/COMFISH a organisé des échanges avec le MPAM et le MEPC sur l'intégration des problématiques liées au changement climatique dans le secteur de la pêche, y compris le rôle des AMP ;</p> <p>Des plans d'action pour les stratégies d'adaptation aux effets du changement climatique seront élaborés avec les CLPA à l'exercice 2013 ;</p> <p>Des variables (26) ont été cartographiées par le CSE le projet a cartographié en 1979, 1999 et 2011 pour matérialiser les effets du changement climatique sur les systèmes de production naturels et l'occupation du sol au niveau de trois CLPA (les zones de mangroves, terres perdues du fait de faibles précipitations/de la salinisation, de l'expansion des zones d'habitation, des changements liés à l'occupation du sol).</p>
L'augmentation des bénéfices sociaux et économique au profit des communautés de pêcheurs et de leur résilience au changement climatique	<p>Le processus de réaménagement de l'unité de transformation de la sardinelle du Gie Manetoulaye Guène a été entamé ;</p> <p>Les capacités des femmes transformatrices ont été renforcées (sur les bonnes pratiques de transformation qui améliorent la qualité du produit, le leadership, la normalisation, la veille environnementale, le changement climatique etc.) ;</p> <p>Une étude de référence a été menée sur la perception du bien-être social et économique des acteurs ;</p> <p>Une analyse du rapport coût-avantages menée par un agent de l'USAID/Washington DC a démontré que l'amélioration de la qualité du keccax est un bon investissement des ressources FtF ;</p>

Les résultats de l'exercice 2012 du projet USAID/COMFISH ont contribué à l'initiative mondiale sur le changement climatique, à l'Initiative alimentaire pour l'avenir (FtF) et au programme de conservation de la Biodiversité du Gouvernement des Etats-Unis. Ces résultats vont également directement contribuer aux objectifs d'amélioration de la gestion des ressources naturelles et de croissance inclusive dans le secteur agricole du programme « Croissance économique » de l'USAID/Sénégal.

DESCRIPTION DES PROGRES REALISES PAR LE PROJET

La démarche du projet *USAID/COMFISH* dans le processus de mise en place des plans d'aménagement des pêcheries prioritaires, est de mettre en place simultanément les conditions préalables nécessaires à l'amélioration de la gouvernance des pêches au Sénégal. La mise en place des ces conditions préalables se fait à trois niveaux d'intervention:

Au niveau (local) des communautés et du terrain : par le renforcement des capacités des acteurs et la mise en place de cadres de concertation efficaces et fonctionnels. Ceci permet une meilleure prise en compte du niveau local dans le processus de planification et de prise de décision dans le domaine de la pêche;

Au niveau technique et scientifique (intermédiaire): par le renforcement des capacités des techniciens de la pêche, des institutions de recherche et universitaires. Ceci pour une meilleure prise en compte des connaissances scientifiques et techniques dans le processus de planification.

Au niveau stratégique et politique: En fournissant aux politiques les connaissances scientifiques et techniques indispensables à une prise de décision cohérente et éclairée.

Dans cette perspective, les résultats atteints par le projet sont résumés autour des points énumérés ci-dessous:

3.1. Renforcement des capacités humaines et institutionnelles

Au niveau des acteurs, le rôle et la mission des CLPA dans la pratique de la cogestion est renforcée.

Le renforcement du cadre institutionnel de gouvernance et des moyens d'intervention (collèges, comités locaux, ICC, processus décisionnel et de participation des acteurs) a été réalisé à travers le processus de formation des relais du projet *USAID/COMFISH* (désignés par les CLPA parmi leurs membres). Ces formations sont menées au cours de l'élaboration des Conventions locales. Ces relais, au nombre de dix (10) cette année (pour les 3 premiers CLPA ciblés en 2011 : Sindia, Joal et Mbour), sont mis en place pour renforcer les capacités d'intervention du CLPA en appuyant le processus d'élaboration et de mise en œuvre des mesures de gestion initiées par ces CLPA. C'est ainsi que tout le processus de la convention locale à travers l'organisation des focus-groups lors de l'étude diagnostic des CLPA, a été conduit par ces relais communautaires. Des actions de sensibilisation et de renforcement des capacités des ICC et des acteurs ont été aussi menées au niveau des CLPA cibles par les partenaires du projet (la FENAGIE, le WWF), sur les rôles et responsabilités des CLPA dans la gestion durable des ressources halieutiques.

En partant des documents stratégiques, le WWF a organisé entre Août et Septembre 2012, sept ateliers de renforcement des capacités des CLPA dans la zone d'intervention du projet. Les thématiques développées sont relatifs aux domaines spécifiques de la loi et des règlements portant «création, organisation et fonctionnement des CLPA » d'une part, et des rôles et responsabilités des CLPA dans la gestion des ressources halieutiques, d'autre part.

Un cadre de concertation et de dialogue est instauré au niveau des villages des CLPA de Sindia, Mbour et Joal entre les acteurs de la cogestion pour une meilleure adhésion aux conventions locales en vue de la mise en place de plans de gestion. L'ICC constitue le cadre de concertation le plus important au niveau des sites de pêche. Elle regroupe tous les acteurs de la pêche au sein du CLPA (autorités administratives, services techniques et métiers de la pêche). A travers cette instance, le projet *USAID/COMFISH* a pu démarrer des concertations importantes pour promouvoir la cogestion des pêcheries à travers l'élaboration de conventions locales consensuelles au niveau des CLPA de Sindia, Mbour et Joal. C'est ainsi que les premières conventions locales au niveau de la pêche

maritime au Sénégal ont été élaborées et validées par les CLPA présidés par le préfet ou sous-préfet des différentes localités avant d'être approuvées par ces derniers.

Cette étape constitue le premier niveau de concertation pour démarrer les plans de gestion à l'échelle du stock. Parallèlement, des réflexions sont menées à travers le travail de consultants et d'ateliers divers pour identifier les possibilités de formalisation de relations inter CLPA, qui constitue le second cadre de concertation (au niveau départemental et/ou régional) à l'échelle du stock.

Le processus d'approbation officielle est entamé au niveau des autorités compétentes. Ainsi, la mise en œuvre est prévue cette troisième année.

La mise en place de relais des CLPA et le renforcement de leurs capacités en matière de collecte de données, de gestion durable des pêcheries et de prise en compte des aspects changement climatique a été bien appréciée par les autorités administratives et les services techniques dans la mesure où la démarche va favoriser le renforcement des cadres de gestion mis en place au niveau local.

Une stratégie de renforcement des capacités des CLPA est élaborée et restituée lors d'un atelier national. les différents domaines abordés par cette stratégie se résument aux points suivants : (i) la promotion de la bonne gouvernance locale des pêcheries, (ii) l'élaboration et la mise en œuvre des unités de gestion durable des stocks prioritaires, (iii) la mise en place d'un système d'information à l'échelle de l'unité de gestion durable, (iv) le renforcement des capacités des CLPA en vue de les rendre fonctionnels, (v) le renforcement des capacités entrepreneuriales des femmes actives dans la pêche artisanale, (vi) la création de synergie entre tous les acteurs de la pêche en vue de renforcer la pêche durable et la mise en œuvre des mesures d'accompagnement nécessaires.

Le démarrage de la mise en œuvre du plan d'action de cette stratégie est prévu cette troisième année.

Une stratégie de renforcement du pouvoir des femmes dans le secteur de la pêche est élaborée et sa mise œuvre appuyée. L'intervention du projet USAID/COMFISH intègre l'approche genre. C'est ainsi que pour renforcer les capacités des femmes actives dans le secteur de la pêche à mieux défendre leurs intérêts dans le processus de prise de décision, une stratégie de renforcement du pouvoir des femmes dans le secteur de la pêche a été élaborée ainsi qu'un plan d'action soumis à la DPM et aux autres partenaires du projet. Certaines activités de ce plan d'action sont mises en œuvre par le projet USAID/COMFISH à partir du présent Plan de travail. D'autre part, des synergies sont développées avec des partenaires (Enda GRAF, WWF, MPAM, APTE) dans la recherche de financement pour mettre en œuvre les activités qui ne pourront pas être prises en charge par le projet USAID/COMFISH.

Une Déclaration des femmes (intégrant les valeurs et critères des femmes) pour une meilleure prise en compte des femmes et de leurs préoccupations dans le processus de mise en place de plans d'aménagement et dans les politiques des pêches au Sénégal, a été produite.

Une méthodologie adaptée pour l'intégration des femmes dans les processus de réflexion a été développée. Des outils pédagogiques (mythes, contes, musique, chants et danse traditionnels) adaptés au niveau d'instruction des femmes ont été conçus et utilisés pour mieux faciliter l'assimilation des présentations et des discussions qui en découlent. Cette méthodologie parfaitement innovante a permis de travailler dans une ambiance conviviale, adaptée à la situation et aux réalités des cibles (femmes actives dans la pêche). Elle a abouti à l'élaboration (en un temps record) d'un **Plan d'action** pour le renforcement des capacités des femmes dans le secteur de la pêche et à la production de la **déclaration des femmes actives dans le secteur de la pêche au Sénégal**.

Un état de référence sur l'efficacité et l'opérationnalisation des CLPA au niveau des sites du projet est développé. Cet état de référence va permettre de mesurer l'apport du projet dans l'amélioration effective de la fonctionnalité des CLPA comme cadre de gouvernance local des pêches. Ainsi, les 7 CLPA ciblés par le projet ont été considérés dans cette étude. Il s'agit du CLPA de Sindia, Foundiougne, Yenne-Dialaw, Rufisque-Bargny, Mbour, Joal et Cayar.

Pour rendre opérationnels les CLPA et en vue d'améliorer la communication entre acteurs, ***une dizaine de relais communautaires et agents des pêches issus des CLPA ont été formés*** sur les

techniques d'animation de réunions, d'utilisation de fiches d'état des lieux, de prise de notes au cours des rencontres, de compte rendus de réunion etc. Ces relais apportent aussi un appui technique aux services des pêches en termes de collecte de données et jouent un rôle important dans le processus de mise en place des UGD.

En ce qui concerne le renforcement des capacités des institutions de gestion : des représentants d'institutions de gestion (Directeur adjoint de la DPM) et d'institution de la recherche halieutique (Directeur du CRODT), d'organisations locales des acteurs et d'un personnel du projet, ont participé au cours de leadership organisé par l'Université de Rhode Island « Fisheries Leadership Institute ». Ceci a permis aux différents participants de développer de nouvelles pistes de partenariat mais aussi d'apprendre des outils et principes nouveaux qui pourraient être adaptés et appliqués aux politiques de pêche pour une gestion durable des pêcheries au Sénégal.

Octroi de bourses d'études supérieures. Deux bourses d'études supérieures pour une formation de courte durée ont été octroyées au personnel impliqué dans la recherche et la gestion des pêches au niveau du ministère des Pêches et du Centre de Recherche Océanographique de Dakar Thiaroye. Ces deux bourses d'études dans le domaine de la gouvernance des pêches et de l'évaluation scientifique de ressources halieutiques vont contribuer à l'élaboration et la continuation des plans de recherche et de cogestion durable au Sénégal.

3.2. Ressources naturelles/plans de gestion/conservation de la biodiversité et des écosystèmes marins

Le but de cette partie du projet *USAID/COMFISH* est de mettre en place des stratégies efficaces permettant d'accompagner la réforme des politiques de pêche initiée par le Gouvernement du Sénégal pour améliorer la gouvernance des pêcheries (i) et faire face aux mauvaises pratiques et méthodes de gestion dans le processus de mise en place des plans d'aménagement (ii). L'idée est d'intégrer dans la mise en place des plans de gestion, des activités de conservation et de gestion de la biodiversité mais surtout d'évaluation de la vulnérabilité et de la planification de l'adaptation au changement climatique.

3.2.1. Mise en place d'une base scientifique pour la création des unités de gestion durable pour les stocks prioritaires

Pendant cette année quelques activités ont été développées dans le but de mettre en place des stratégies efficaces permettant d'accompagner la réforme des politiques de pêche en vue d'améliorer la bonne gouvernance des pêcheries et de faire face aux mauvaises pratiques de gestion dans le processus de mise en place des plans d'aménagement. Ainsi, les connaissances scientifiques sur les espèces/stocks prioritaires ont été renforcées pour appuyer l'élaboration des conventions locales, les bonnes pratiques de pêche et les activités de conservation et de gestion de la biodiversité dans la mise en place de ces plans. Les études menées ont abordé une dizaine de thèmes et les résultats présentés dans les chapitres ci-dessous :

Description des séries statistiques sur l'effort de pêche, les captures et l'environnement hydro climatique entre 1999 et 2010. Pour une meilleure compréhension de la dynamique des pêcheries dans les sites du projet et de l'état des stocks ciblés, le projet *USAID/COMFISH* a sollicité le CRODT pour fournir des séries statistiques sur 20 ans à partir de ses bases de données sur les pêcheries artisanales dans les sites de Cayar, Joal et Mbour. Dans ce travail, l'accent a été mis sur la collecte et l'analyse des données sur l'évolution globale de l'effort de pêche, l'évolution de l'environnement climatique et les débarquements des six espèces prioritaires du projet sur une période de vingt ans.

Evolution de l'effort de pêche dans les zones ciblées

Au niveau du site de Cayar, l'effort de pêche est prédominé par la pêche à la ligne suivie de loin par la senne tournante et le filet dormant. L'on a noté que l'activité de la senne de plage s'est surtout développée à partir du début des années 2000. L'effort du groupe des autres engins est devenu plus

important au cours des dernières années avec le développement de la pêche à l'épervier et de la pêche sous-marine. Dans le site de Mbour, l'effort de pêche est également prédominé par la pêche à la ligne suivi du filet dormant. Dans ce centre, l'activité de la senne tournante est relativement importante. L'effort de pêche du filet maillant encerclant et de la senne de plage est assez fluctuant, tandis que l'effort du groupe des autres engins est en hausse progressive au cours de toute la période. Contrairement aux sites de Cayar et de Mbour, l'effort de pêche à Joal est principalement constitué de manière relativement équivalente pour trois engins de pêche que sont la ligne, le filet dormant et le filet maillant encerclant. Le nombre de sorties effectuées par la senne tournante est également considérable.

Environnement climatique : Dans le site de Cayar, la température a connu une tendance générale à la hausse, marquée par quelques périodes exceptionnellement chaudes. En ce qui concerne l'upwelling il est caractérisé par son affaiblissement durant le début des années 2000.

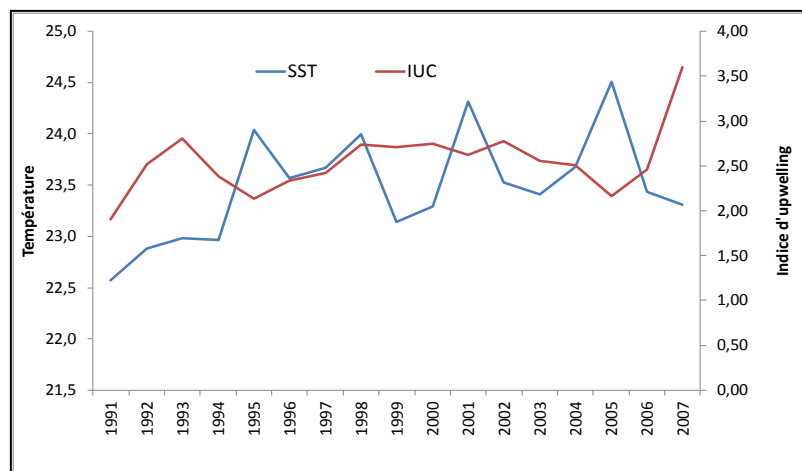


Fig. 1 : Température de surface et indice d'upwelling à Cayar

Globalement, la même tendance est également notée au niveau de la petite côte particulièrement dans les sites de Mbour et Joal où l'upwelling est également relativement stable avec néanmoins une légère tendance à la baisse durant le début des années 2000.

Tendance générale des captures : Dans l'ensemble des trois sites, les captures sont fortement marquées par les deux espèces de sardinelle ronde et plates, depuis le début de la série. Elles connaissent cependant une baisse progressive au cours des dernières années. Pour les autres espèces prioritaires, l'on a noté que dans le site de **Cayar**, les captures de poulpe connaissent de fortes fluctuations tandis que pour l'ethmalose les quantités capturées ne sont importantes qu'au début des années 2000. Quant aux captures de thiof, elles ont enregistré une forte baisse progressive. A **Mbour**, les captures de poulpe sont assez considérables avec cependant une forte variabilité. Les captures du **thiof** et de l'**ethmalose** sont restées à des niveaux relativement bas. Toutefois, on note un net redressement des captures du **thiof** au cours des dernières années, contrairement à l'**ethmalose** dont les quantités ont globalement baissé durant toute la période. Dans la localité de **Joal**, tout comme dans les autres centres, les captures de poulpe sont très variables au cours de la période 1991-2010. Comme à Mbour, après une tendance à la baisse, les captures de **thiof** se sont nettement redressées au cours des dernières années. Contrairement à Cayar et à Mbour, la crevette côtière est débarquée à Joal avec des quantités non négligeables. Cependant ces captures sont en nette baisse depuis la fin des années 90. Le schéma ci-dessous illustre l'importance annuelle et la fluctuation des débarquements dans les trois sites

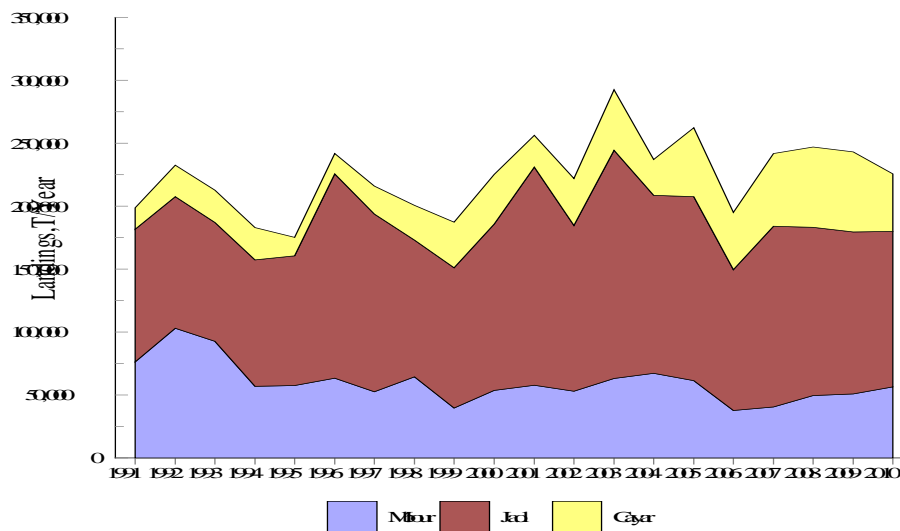


Fig. 2. : Débarquements, toutes espèces confondues, à Mbour, Joal et Cayar.

Les premières conclusions de cette étude montrent qu'avec une couverture temporelle de deux décennies, ces séries statistiques constituent une bonne base de départ pour la compréhension et l'aménagement des six stocks (sardinelle ronde, sardinelle plate, ethmalose, crevette côtière, « *thiof* » et poulpe) prioritaires au sein des trois sites pilotes de Cayar, Mbour et Joal. Elles permettent de mieux saisir la dynamique des activités de pêche et de l'état d'exploitation des espèces/stocks prioritaires en rapport avec l'évolution de l'environnement hydroclimatique. L'on note qu'il y a eu une augmentation constante de l'ensemble des débarquements dans les principaux ports de pêche artisanale. Les débarquements ont atteint près de 300 000t en 2003 avant de retomber à près de 220 000t en 2010. Cette baisse de 80 000t sur six ans (27%) devra avoir d'énormes conséquences sur les revenus des pêcheurs. La réduction de 27% de la quantité de protéines animales disponibles aux sénégalais (et dont 72% provient des débarquements au Sénégal), devrait aussi avoir un impact considérable sur les sources de protéines et la sécurité alimentaire. Ces questions et leurs implications pour l'Initiative alimentaire pour l'Avenir (FTF) feront l'objet d'une attention particulière.

Dynamique des populations de sardinelles (Sardinella aurita et Sardinella maderensis): contraintes environnementales, biologiques et socio-économiques

Des connaissances bioécologiques et socio-économiques sur les pêcheries des sardinelles rondes (*Sardinella aurita*) et plate (*Sardinella maderensis*) sont produites à travers une étude du CRODT. Cette première synthèse a ainsi permis une meilleure compréhension de la dynamique des populations, de l'état biologique des stocks et de la capacité de pêche, les facteurs environnementaux clés influençant la dynamique des stocks, la variabilité spatio-temporelle de la ressource et l'état d'exploitation des stocks.

Connaissances bioécologiques : Du point de vue de la répartition géographique, la sardinelle ronde se rencontre sur le plateau continental avec des eaux salées, non turbides et de température inférieure à 24°C. Elle peut se retirer en dessous de la thermocline en saison chaude jusqu'à des profondeurs de 200 à 300 mètres. Quant à la sardinelle plate, elle occupe une aire plus restreinte que la sardinelle ronde. Elle est Euryhaline et vit aussi sur le plateau continental en zone côtière, souvent plus abondante au voisinage des estuaires de préférence dans des eaux de température supérieure à 24°C. Concernant la migration, les études indiquent l'existence d'un stock unique de *Sardinella ronde*, dans la région sénégal-mauritanienne et caractérisé par la présence de juvéniles le long des zones côtières. Ces observations confirment l'existence de deux importantes nurseries dont l'une en Mauritanie et l'autre sur les côtes Sénégalaises au sud de Dakar. Les adultes effectuent des migrations saisonnières sur l'ensemble de l'aire de répartition du stock tandis que les jeunes individus (juvéniles et jeunes reproducteurs) n'effectuent que des migrations limitées à l'intérieur des nurseries. Quant à la sardinelle

plate, elle est moins active et a un comportement migrateur moins prononcé que la sardinelle ronde. Deux nurseries de *Sardinelle plate* ont été identifiées dans la zone sénégal-mauritanienne. En termes de croissance et reproduction, il a été noté chez la *Sardinella ronde*, une ponte saisonnière entre les isobathes 30 et 50 m. Les larves se concentrent dans de vastes nourriceries, localisées plus particulièrement en Gambie, à la presqu'île du Cap-Vert et le long des côtes mauritaniennes. Chez *Sardinelle plate*, la ponte beaucoup plus côtière s'effectue sur des fonds de 10 à 50 m et est continue toute l'année. Les juvéniles et jeunes reproducteurs restent au niveau de la Petite Côte. La croissance de la sardinelle est très rapide. Elle atteint en moyenne 18 cm au bout de d'un an.

Evaluation des stocks : Pour un meilleur aménagement du stock, il est nécessaire d'estimer les biomasses et quantités exploitables du stock. Dans cette partie les différentes méthodes d'estimation ont été décrites. Il s'agit d'évaluation directe par une estimation instantanée de la biomasse totale et d'évaluations indirectes par le biais d'outils mathématiques.

Biomasse : dans la zone sénégalienne, les biomasses estimées de la sardinelle plate ont connu plusieurs fluctuations avec une tendance générale à la hausse de 1995 à 2006. Elle a régulièrement augmenté durant la dernière décennie passant de 174 000 tonnes en 1996 à 504 000 tonnes en 2006. La biomasse moyenne estimée durant cette période a été de 425 000 tonnes. Quant à la sardinelle ronde, une stabilité relative a été observée sur les biomasses avec une très légère tendance à la hausse sur la même période où la biomasse est passée de 200 000 tonnes en moyenne entre 1995 et 1996 à 209 000 tonnes en 2006. La biomasse moyenne estimée durant cette période a été de 210 000 tonnes.

Indices d'abondances/CPUE :

Les modèles de production ont souvent été appliqués pour déterminer l'état d'exploitation des stocks de sardinelles. Ces modèles aussi appelés modèles de production générale, considèrent le stock dans sa globalité, en particulier l'abondance totale (en poids ou en nombre) et étudient son évolution, les effets de l'effort de pêche, etc. Ainsi, de nombreuses estimations ont pu être faire à travers l'analyse des indices d'abondance/CPUE obtenues par les statistiques collectées durant la période.

Les indices d'abondance (CPUE) de la *sardinelle ronde* pour la pêche artisanale, sont restés assez stables au Sénégal sur la période de 1990 à 2003 où elles ont commencé à connaître une augmentation significative pour atteindre en 2009 la valeur maximale de la série (3.5 tonnes/sortie). Une chute importante du CPUE de la sardinelle ronde a été observée en 2010. Quant aux CPUE de la *sardinelle plate* dans la zone sénégalaise et pour la pêche artisanale, ils ont en général été inférieurs à ceux de la sardinelle ronde sur les deux dernières décennies et ont fluctué autour d'une tonne/sortie de 1990 à 2002, avec une légère hausse en 1996, avant de connaître une augmentation significative de 2002 à 2004 où la valeur maximale de la série a atteint 2 tonnes/sortie. Depuis l'année 2004, les indices d'abondance de la sardinelle plate reviennent progressivement vers la moyenne de 1 tonnes/sortie observée dans les années 90.

Dynamique des pêcheries : Les deux types d'engins essentiellement utilisés dans la pêche artisanale de sardinelles au Sénégal sont la senne tournante et le filet maillant encerclant. La senne tournante mesure entre 250 et 300 m pour une chute de 40 m. Elle permet d'encercler le banc de poissons en le doublant dans la direction où il se déplace. Quant au filet maillant encerclant il est constitué de nappes de filets flottantes de longueur variant entre 250 et 450 m pour une chute de 10 à 12 m. Les pêcheurs encerclent le banc de poissons repéré à la surface de l'eau (les clupéidés en général). Les poissons se maillent dans les filets en tentant d'échapper au resserrement du cercle. Le filet est ensuite halé dans la pirogue et les poissons sont démaillés un à un.

En se référant aux recensements de 1997 et de 2005, on peut constater que le nombre de filets maillants encerclant a plus que doublé. En ce qui concerne les sennes tournantes, la hausse n'est que de 30,7% durant cette période.

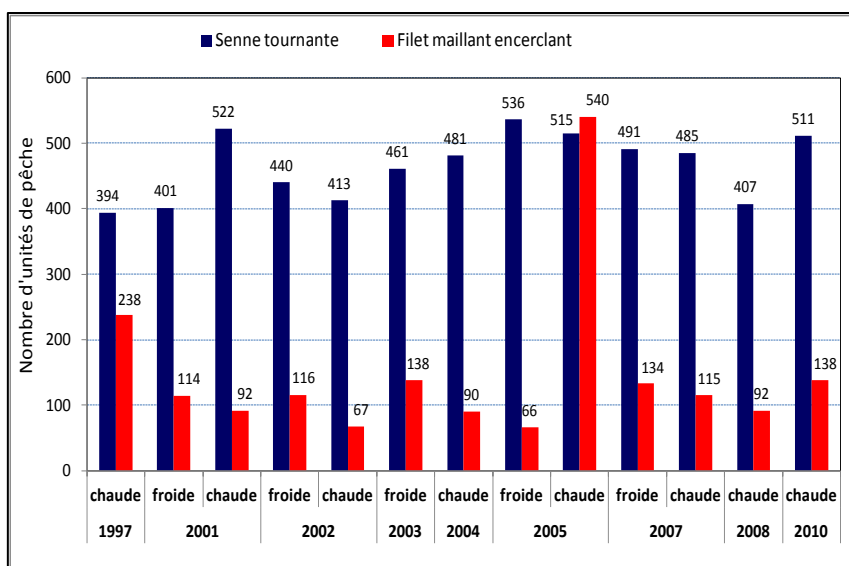


Fig.3 : Nombre d'unités de pêche artisanale selon l'engin de pêche

En termes de sorties pour les sennes tournantes, l'on note globalement au cours de ces trente dernières années une évolution en deux phases. Tout d'abord une forte augmentation entre 1981 et 1993 en passant de 27 441 à 62 470 sorties, pour devenir stables autour de 60 000 sorties par an avec cependant quelques fluctuations assez marquées. En outre, on peut également noter qu'au cours des dernières années (depuis 2004) l'effort de pêche des sennes tournantes tend globalement à la baisse. Cette baisse est cependant à mettre en relation avec l'octroi de licences (environ 300 licences par an) par le gouvernement mauritanien qui a comme conséquence de transférer une bonne partie de l'activité des sennes tournantes basées notamment à Saint Louis. En ce qui concerne l'effort des filets maillants encerclant particulièrement dans les sites de Mbour et Joal, l'effort de pêche est resté stable légèrement au-dessus de 20 000 sorties par an.

La pêche industrielle sardinière a été considérée par le gouvernement du Sénégal comme un prolongement de la pêche artisanale. Au début des années 90, l'entrée de quelques bateaux dans la pêcherie entraîne une expansion significative de la flotte industrielle pélagique jusqu'à un niveau record de 29 bateaux en 1992. En fait ces nouveaux bateaux sont constitués de chalutiers pélagiques russes dont certains ont opéré jusqu'en 1996. Avec le départ des bateaux russes, le nombre de sardiniers actifs n'a plus dépassé 6 bateaux par an. On note même une baisse au cours des dernières années avec actuellement une stabilisation à trois bateaux par an.

Evaluation des débarquements Etat d'exploitation des stocks

Dans les pêcheries artisanales, en termes de volume de débarquements, les petits pélagiques constituent de loin la principale composante (en moyenne 224 000 tonnes par an soit 76,7% sur la période 1981-2010). L'exploitation des petits pélagiques est fortement marquée par la prédominance de la sardinelle ronde et de la sardinelle plate. Ainsi, au cours de ces cinq dernières les débarquements de sardinelles dépassent même parfois 70% des débarquements totaux de la pêche artisanale.

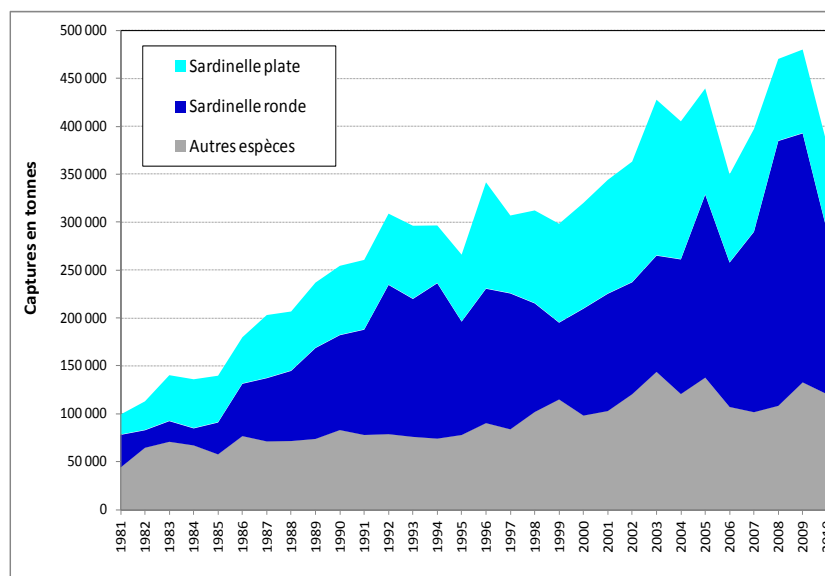


Fig.4 : Importance des sardinelles dans la pêche artisanale au Sénégal

Dans la pêche industrielle, les deux espèces de sardinelle (sardinelle ronde et sardinelle plate) sont prédominantes et peuvent représenter jusqu'à 95% des débarquements d'espèces pélagiques. Au début de la série, on note une chute très rapide des débarquements entre 1981 et 1988, en passant de 31 863 à 4 199 tonnes. A partir de 1989 l'entrée de nouveaux bateaux propulse le niveau des débarquements avec 57 803 tonnes en 1992. A partir de 1996 après le départ des bateaux russes, les débarquements reviennent à leur niveau habituel de la fin des années 80. D'ailleurs, on constate même une érosion progressive des quantités débarquées qui ont été presque négligeables en 2006-2007.

En conclusion on note que la connaissance de ces éléments constitue un préalable pour tout aménagement des pêcheries de sardinelles. Cette étude montre que les évaluations faites ces dernières années indiquent que le stock est gravement surexploité à l'heure actuelle. En effet, la biomasse actuelle représente environ la moitié de la biomasse cible et la mortalité actuelle par pêche est trois fois supérieure environ à la mortalité par pêche cible. Le stock de *Sardinelle ronde* (et probablement aussi de *Sardinelle plate*) est actuellement surexploité. Cette surexploitation présente un sérieux risque pour l'exploitation durable de la pêcherie.

Evaluation des débarquements des pirogues sénégalaises pêchant dans la sous-région : caractérisation des sites d'enquête et de l'effort de pêche

Face à la rareté des ressources halieutiques au niveau des eaux sous juridiction sénégalaise, les pêcheurs artisans ont développé des stratégies dont l'une des plus importantes notées au cours de ces dernières années est la fréquentation de zones de pêche dans la sous-région, en dehors de la Zone Economique Exclusive (ZEE) sénégalaise : Mauritanie, en Gambie, en Guinée, en Guinée Bissau et en Sierra Léone. Il faut noter que, les captures faites dans ces zones de pêche de la sous-région sont débarquées au Sénégal et officiellement assimilées à des captures effectuées dans les eaux sénégalaises. Cette situation fausse les résultats de l'évaluation indirecte de l'état d'exploitation des stocks dont les potentiels sont à cet effet surestimés. Avec l'appui du CRODT, un dispositif de collecte de données a été mis en place depuis le premier mars 2012, destiné à évaluer l'effort de pêche et les espèces débarquées pêchées effectuées hors de la ZEE sénégalaise.

Les connaissances préliminaires indiquent que les centres de départ et de débarquement des pirogues fréquentant les eaux étrangères de la sous-région sont Saint-Louis, Hann, Mbour, Joal, Ziguinchor et Elinkine. La collecte des données est faite par échantillonnage aléatoire stratifié. Les données collectées sont régulièrement codifiées puis saisies. Le traitement permettra d'effectuer toutes les

procédures d'extrapolation des statistiques. Enfin, l'analyse permet la production de tableaux et de graphiques synthétiques dont l'interprétation fournit une bonne compréhension de la dynamique des activités de pêche.

Les grandes tendances portent sur l'effort de pêche déployé par site d'enquête, elles ont été décrites dans le précédent rapport trimestriel. Au moment où nous élaborons ce rapport l'ensemble des données de captures collectées sur un semestre sont en cours de traitement. Les premières tendances seront publiées dans le prochain rapport trimestriel.

Contribution à l'aménagement des pêcheries de crevettes au Sine Saloum : poursuite de la collecte de données socio-économiques. Les activités sur la pêche de crevette se poursuivent en vue pour améliorer les connaissances biologiques et socio-économiques nécessaires à la mise en place de plans de gestion. Ainsi, une enquête cadre a permis de recenser les acteurs (Pêcheurs, mareyeurs et peseurs), le matériel et les infrastructures dans les villages ciblés. Elle a aussi permis de mieux connaître l'environnement social des pêcheurs et leur niveau d'équipement en matériel. A cela s'ajoute une meilleure connaissance du profil socio-économique des pêcheurs, des stratégies d'acquisition du matériel et de l'importance des infrastructures liées à la pêche crevette. L'analyse des données a permis de mettre en place depuis près d'une année, une stratégie de collecte mensuelle de données socio-économiques et biologiques et de disposer des premières tendances sur les captures, l'effort de pêche et le nombre de crevettes au kilogramme.

Les captures : Globalement on note une baisse continue des captures et de l'effort de pêche. Ainsi, dans l'ensemble de la zone suivie, les captures sont passées de 75462,5 kg en janvier à près de 4462 kg en Août soit une baisse de près de 94% contre 70% au mois de Mai. L'effort de pêche connaît aussi une baisse notable au même rythme que les captures. Cette situation est liée à la faiblesse des rendements obligeant ainsi certains pêcheurs à arrêter la pêche crevette au profit d'autres types de pêche (poisson) ou d'autres activités de diversification.

L'effort de pêche : L'évolution mensuelle de l'effort de pêche au cours des 08 premiers mois de l'année montre des disparités notables dans l'année et en fonction des zones. En effet, en dehors des zones de Bétenti/Niodior et de Fimela, il est en baisse continue dans tous les sites avec 94% à Gandiaye, 94% à Gagué/Kamatane, 74% à Foundiougne et 66% à Djirnda. Dans la zone de Bétenti/Niodior il a été noté entre janvier et Mars une forte évolution de l'effort de pêche qui passe de 719 à 1993 sorties soit une hausse de 60%, liée à l'accroissement des rendements de pêche.

Le moule : Concernant le nombre d'individus au Kg, on note des valeurs moyennes mensuelles qui oscillent entre 152 et 215 individus au Kg. De janvier à avril, on note un moule en deçà de 200 individus alors qu'à partir du mois d'avril il est supérieur à 200 individus. En fonction du site de pêche on note dans la zone de Bétenti/Niodior (façade maritime) des moyennes inférieures à 200 individus au Kg tandis que dans la zone de Gandiaye elles sont supérieures à 200 individus au Kg. Les moules les plus importants durant cette période sont notés au mois de mars à Fimela et au mois de juillet à Djirnda et Foundiougne.

En conclusion l'on note que la collecte va ainsi se poursuivre jusqu'en janvier 2013 pour permettre au projet de disposer de série annuelle complète de données biologique et socio-économique (2012-2013). L'on procédera ensuite au traitement des données et à l'analyse des résultats. A partir des résultats obtenus, il sera procédé à la réactualisation du précédent plan de gestion sur la crevette côtière du Sine –Saloum élaboré dans le cadre du financement USAID /UICN. Ce nouveau plan de gestion participatif révisé pourra être validé en 2014 à travers l'organisation d'ateliers des CLPA des cinq principales zones concernées par cette pêche: Niodior, Foundiougne, Gandiaye, Kaolack, Missirah



Photo 1 : Crevette séchée



Photo 2: Filets fixes à crevette

La prise en compte de la pêche illégale Non déclarée et Non réglementée (INN)

Au Sénégal, les activités de pêche Illégale Non déclarée et Non réglementée (INN), sont principalement caractérisées par des transbordements en mer, des incursions de navires dans la ZEE sans autorisation (navires étrangers), des pêches en zone interdite (navires étrangers et nationaux).

Au cours de ces dernières années les infractions à la réglementation commises surtout par les navires étrangers se sont accentuées. Si en 2009 il n'y avait qu'un seul navire étranger arraisonné dans les eaux sénégalaises, en 2011 le nombre est passé à 6. Les observations et enquêtes réalisées ont montré que les navires en cause sont généralement de taille supérieure à 50 m, avec des CPUE pouvant atteindre jusqu'à 250t/jour même si en général les quantités qu'ils déclarent sont bien en deçà de ces CPUE. Certains de ces navires ciblent les sardinelles, espèces la plus exploitées par la pêche artisanale sénégalaise. Ainsi, l'ensemble des informations recueillies indiquent que les pêcheries de sardinelles sur la ZEE Sénégalaise (INN, Industrielles et artisanales) exploitent le même stock d'où l'intérêt de ces études sur la pêche INN en vue de l'aménagement durable de ce stock.

La méthode ciblée pour les estimations de captures INN est celle utilisée par le projet SEAROUNDUS, la Commission Européenne, le MRAG (Marine Resources Assessment Group).

A travers ces premiers résultats, on note tendances ci-dessous :

- Le volume des captures de la pêche INN dans la ZEE sénégalaise débarquées dans les ports étrangers sont estimés à 350, 000t en 2009 (dernière année pour laquelle des données sont disponibles). Ce chiffre est comparable au volume total de poissons enregistré dans les statistiques de la DPM.
- Le volume de poissons issus de la pêche INN est tellement important qu'il pourrait biaiser toute évaluation qui ne prend pas en compte la pêche INN.
- Les débarquements de sardinelles issus de la pêche INN pourraient être très importants et peuvent concurrencer la pêche artisanale de cette espèce.
- Le volume de poissons provenant de la pêche INN est tellement important que le Sénégal devrait examiner avec attention la possibilité de mettre fin à cette pêche illicite et d'appuyer les pêcheurs artisans (par la modernisation de la flotte) à étendre leurs zones de pêche jusqu'à la limite de la ZEE.

Gestion de la capacité de pêche au Sénégal

Au cours des mois de juin et juillet 2012, différentes réflexions ont été menées à travers un atelier sur les possibilités de mettre en œuvre la gestion de la capacité de pêche au Sénégal en partant du modèle

adopté par la FAO en 1999. Plusieurs structures ont ainsi pris part aux discussions : le WWF, le Ministère des pêches, (la DPM), le Secrétariat de la Croissance Accélérée (SCA) et *USAID/COMFISH*.

La mise en place d'un groupe de travail pour élaborer un plan d'action sur la gestion de la capacité de pêche au Sénégal est nécessaire pour harmoniser les objectifs souvent contradictoires en matière de capacités des flottes basés sur des critères objectifs et quantitatifs. Les structures identifiées pour participer à ce groupe de travail sont : le MPAM à travers la DPM (3), la CEP (2), le SCA(1), l'ANAM (2) la DPS P(1), le CRODT(2) ; l'université à travers l'IUPA(1), les représentants des acteurs à travers le GAIPES (1), les ONG et autre projets WWF(2), APTE (1), GDRH (2), et le projet *USAID/COMFISH* (3).

L'atelier a recommandé à la DPM de mettre en place un groupe de travail ad hoc au cours de l'année 2013 pour se pencher sur l'élaboration d'un plan d'action national pour la gestion des capacités de pêche au Sénégal. Cette activité sera reprise dans le cadre du partenariat WWF-USAID/COMFISH.

Cartographie participative des stocks et lieux de pêche dans le cadre des Conventions Locales : Mise en place d'une base d'information scientifique à travers le SIG

Description

L'exercice de cartographie participative s'est fait à travers des focus group où sont représentées les différentes personnes ressources du CLPA. Les entretiens semi-structurés ont porté pour l'essentiel sur les zones de pêche, les espèces ciblées, les pratiques et techniques de pêche associées, sur l'état de la ressource et sur les causes de sa dégradation. Il est ressorti de ces enquêtes que les principales causes de la baisse des ressources halieutiques sont les mauvaises pratiques de pêche, l'augmentation de la flotte entraînant une surexploitation, destruction de l'habitat, la présence des navires étrangers et l'augmentation du niveau de la mer. Au cours des entretiens, les pêcheurs ont procédé aussi à la représentation et à la délimitation des zones de pêche sur un fond de carte de la zone. Des sorties en mer ont été effectuées en compagnie des pêcheurs pour géo-localiser les zones de pêche.

En plus des zones de pêche, les informations relatives à la délimitation des zones de concentration des pélagiques juvéniles, de crevette, du *thiof* et du poulpe, ont été représentées sur la carte. Ces données proviennent des bases de données des structures comme le WWF, la DPM et le SIAP/ FAO.



Photos 3`et 4 : Séances de cartographies participatives à Joal et Cayar

Résultats

Cartographie des CLPA, des zones de pêche et des stocks prioritaires

CLPA de Cayar : Selon les pêcheurs rencontrés, la zone de pêche du CLPA de Cayar s'étend de la Bouée Niari Rai (Latitude 15°08' N Longitude 17°00' W) à la limite du Cap Vert. La zone dispose d'un habitat diversifié avec des fonds Sablo-vaseux, rocheux et de grandes profondeurs au niveau de

la fosse. Les zones de pêche artisanale les plus fréquentées sont : *keourouss*, *Xerou Malatir*, *Xerou Mame Bounama*, *Tank*, *Dior ak Ndar*, *Seurap Singar*, *Diokhor*. Les espèces les plus pêchées dans ces zones sont la sardinelle, la dorade, le poulpe, le *thiof* et le badèche. Les herbiers (au niveau de passe-bi) et les rochers constituent l'essentiel des habitats du site de Cayar. La cartographie du stock de sardinelle s'est avérée difficile car c'est une espèce migratrice qui se déplace en fonction des saisons. Au total 26 zones de pêche ont été localisées dans le site du CLPA de Cayar.

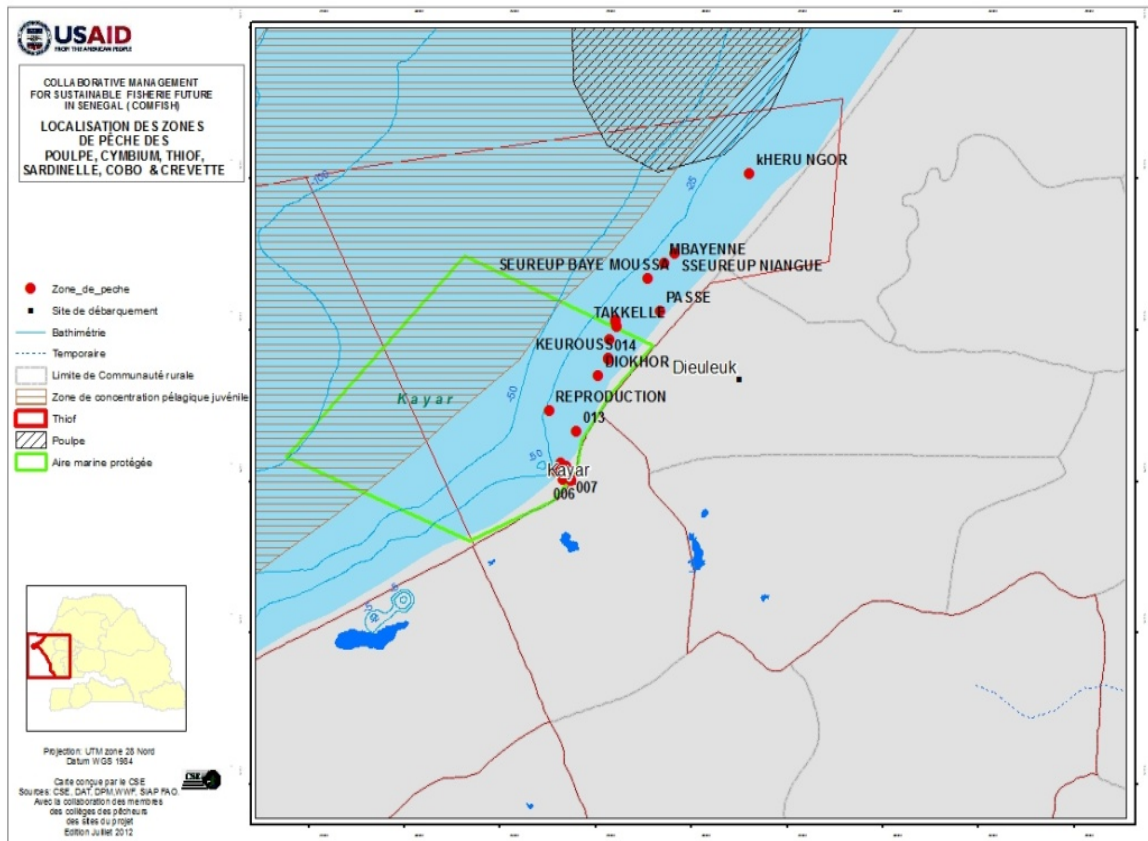


Fig.5: Zones de pêche du CLPA de Cayar

CLPA de Mbour et Sindia : Les zones de pêche les plus importantes des CLPA de Mbour et Sindia sont : *Khaytine*, *Konkobi*, *Allemagne et Ngoto digueu*, *Khérou Tam*, *Yagoura*, *Khér ko*, *Mbalou Saly*, *Séroukay*, *Dial bou yatoubi*. D'après les pêcheurs, la zone de pêche est comprise sur une bande allant 1 et 50km au large. En ce qui concerne la zone de Sindia, l'identification des zones de pêche a été facilitée par l'examen de la carte des rochers réalisée par les acteurs à la base dans le cadre de la délimitation de l'aire marine communautaire. Les captures d'espèces démersales telle que le *thiof*, le cymbium et le poulpe sont effectuées à partir de 12 km jusqu'à plus de 50 km au large. Les lieux de pêche identifiés et géo référencés sont au nombre de 44 pour les deux CLPA.



Photo 5: Localisation zone de pêche CLPA Mbour



Photo 6 : Bouée 50

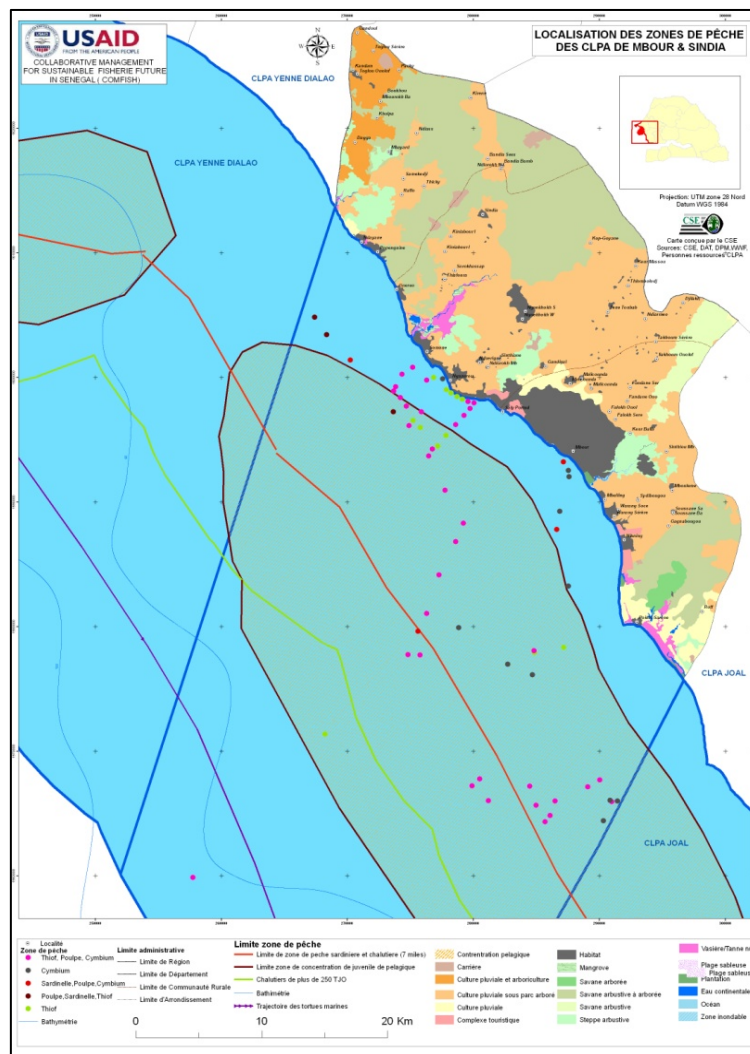


Fig.6: Zones de pêche des CLPA de Mbour & Sindia

CLPA de Joal : Le CLPA de Joal est caractérisé par la présence d'une aire marine protégée (AMP), où l'activité de pêche est autorisée que sur une partie et à une période bien précise. Pour les pêcheurs interrogés, la zone de pêche de la sardinelle débute juste après la limite de l'AMP de Joal jusqu'à plus de 70 km au large. C'est un stock partagé entre les CLPA de Joal, Sindia et Mbour. La zone s'étend de Kellou Ngazobil jusqu'à la pointe de Sarène. Selon les pêcheurs les captures d'espèces comme le

poulpe et le thiof sont faites à partir de 25 km de la côte jusqu'à 100 km au large. Quant au stock de cymbium, il se situe entre 16 et 25 km. Les zones de pêche les plus importantes de la zone sont : *Xerru Yaye, Allmagne, Kellou Ngazobil, Diggou Joal, Konkobi, Niakhanoryi et Bangou yeti brasse*. Une douzaine de zones de pêche a été répertorié et localisé.

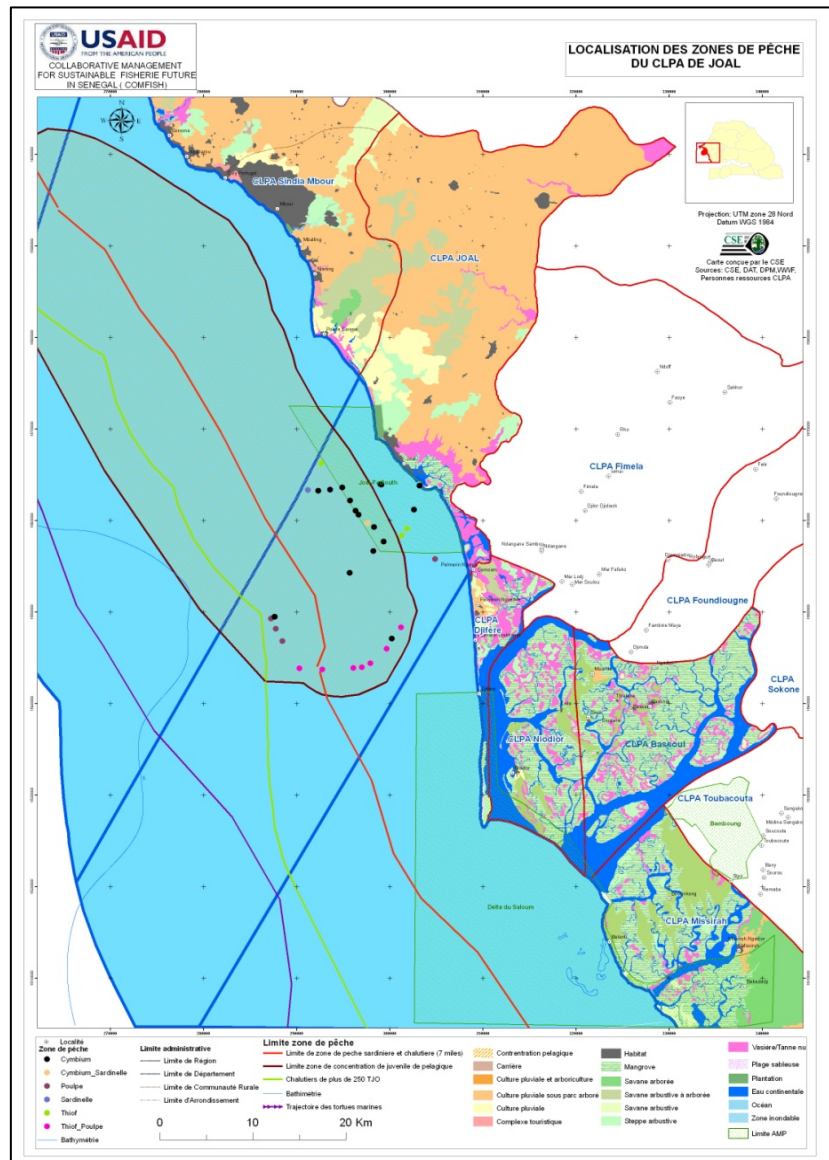


Fig.7: Zone CLPA de Joal

Les CLPA du Delta du Saloum : Il s'agit des CLPA de : Fimela, Niodior, Foundiougne Missirah, Toubacouta et Bassoul. Dans ces sites la localisation des zones pêche était plus accès sur les pêcheries de crevette et cobo. C'est ainsi que 34 zones de pêche ont été géo référencées. Ce travail est venu compléter, la base de données existante des zones de pêche du Saloum, qui a été livré lors de la première phase.

CLPA de Rufisque-Bargny et Dakar : Dans ces CLPA 57 zones de pêche ont été identifiées et cartographiées de Sendou à Ouakam. Les zones les plus importantes sont *Kassaw, le Bassé, Dialaw, Khérou Sonou, Kérou Baye Motte, Amoule Yagall, Séling Baye Sy Ndoye, Mole bou Danoubi, Bountou Port, Thirou bou Ndaw, Gouye Talli Botte*.

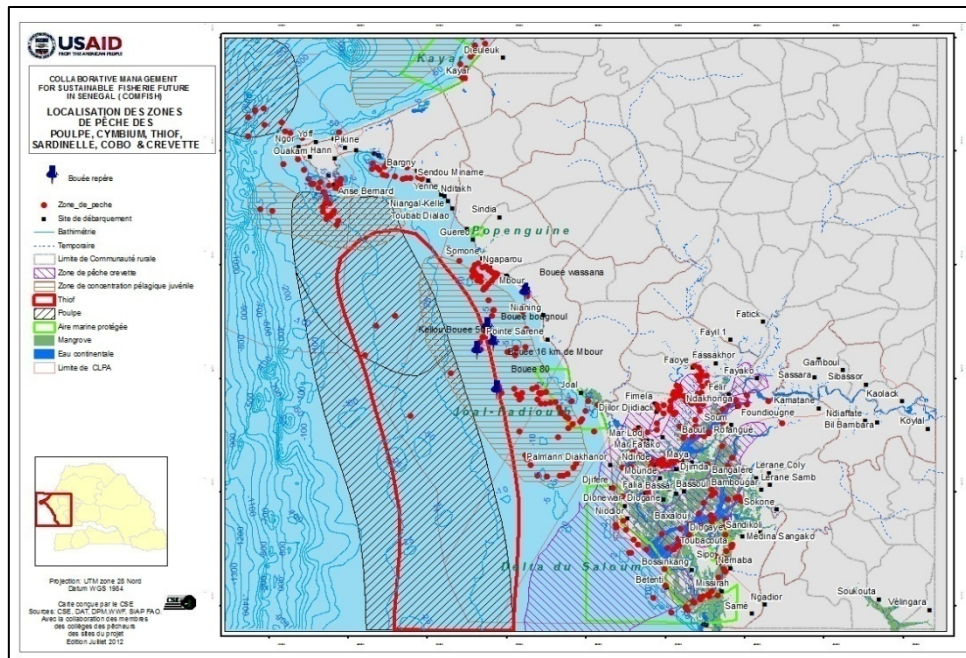


Fig.8: Zone de pêche du poulpe, cymbium, sardinelle, crevette et cobo

Cartographie des habitats marins et localisation des fosses

Pour la carte des habitats marins, les informations qui sont représentées sont relatives au substrat, à l'herbier, à la zone de mangrove, à la zone de nurserie des pélagiques et à la zone de reproduction des tortues. Les données de la couche substrat proviennent de la carte du plateau continental sénégalais à l'échelle du 1/200000 réalisée par l'ORSTOM en 1977. La couche mangrove a été générée à partir de l'image Landsat ETM+ de 2009. Les couches d'herbier, zone de nurserie des pélagiques et zone de reproduction des tortues ont été extraite de la base de données du WWF.

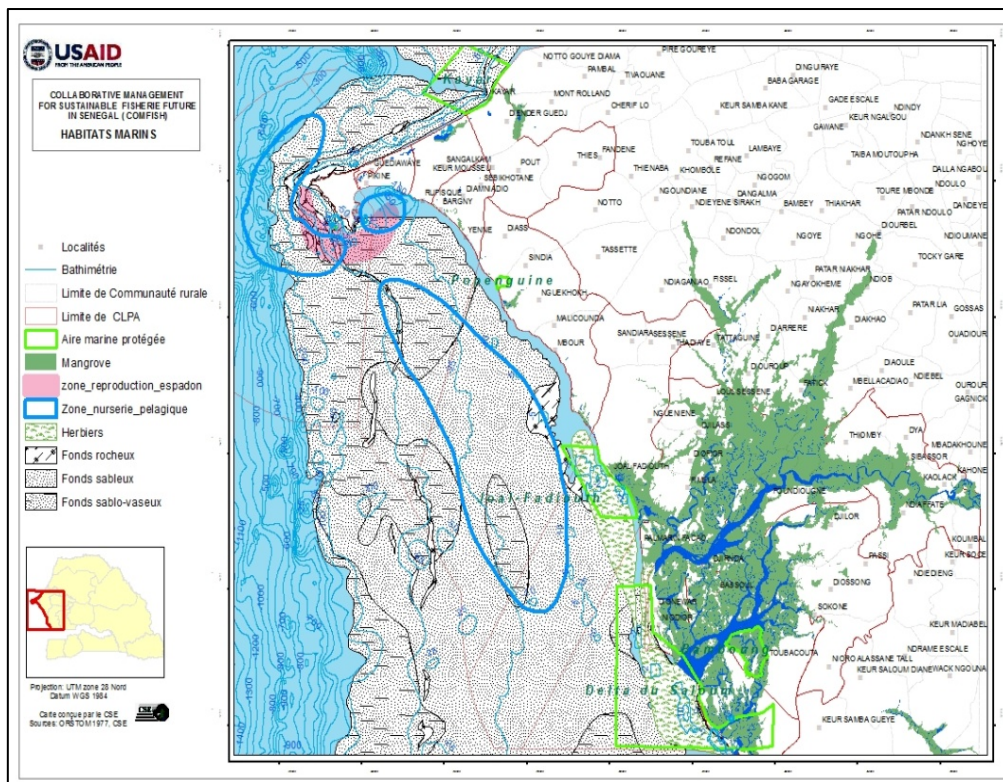


Fig.9: Carte des Habitats marins

En ce qui concerne la localisation des fosses on a utilisé les sondes réalisées dans le cadre du PRCM pour générer le modèle numérique de terrain de la zone.

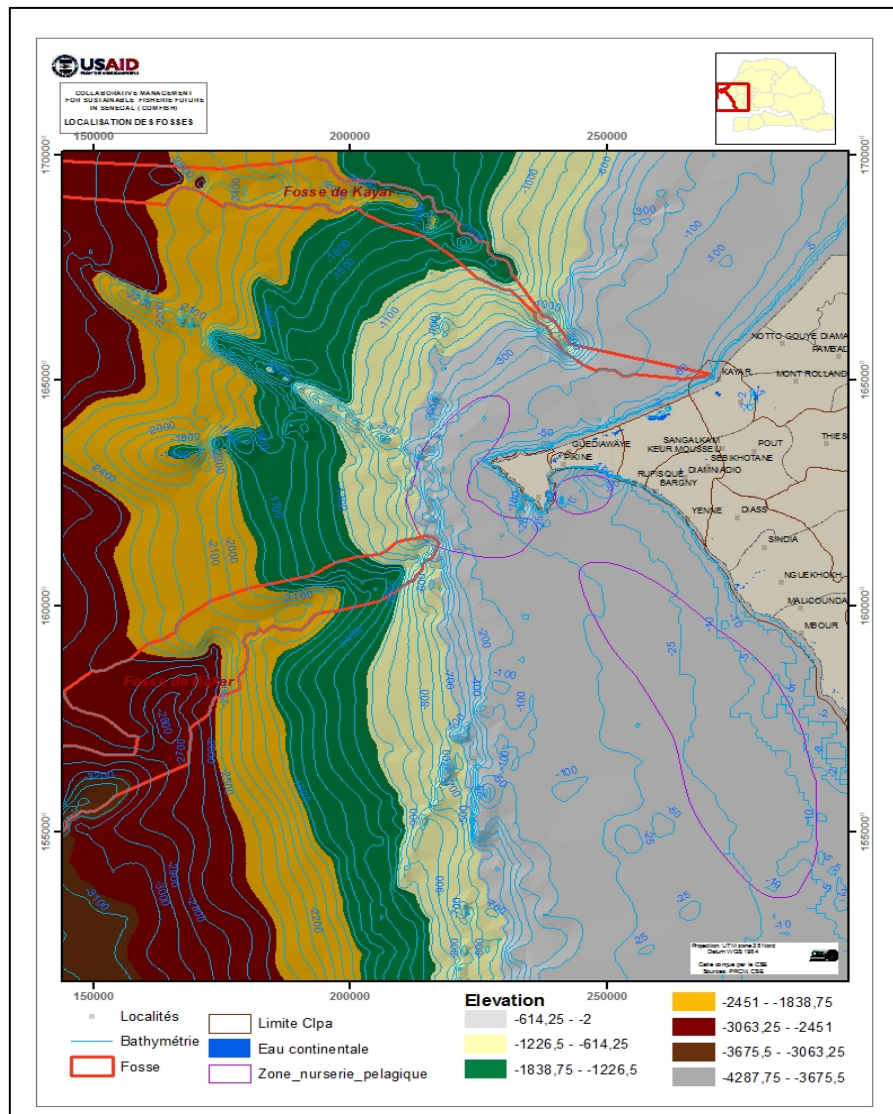


Fig. 10: Carte de localisation des fosses

Etude de la dynamique de l'occupation du sol et des écosystèmes de mangrove

Cette étude relative à la dynamique de l'occupation du sol et des écosystèmes de mangrove a été réalisée par le Centre de Suivi Ecologique. Compte tenu de la corrélation directe entre ces phénomènes et le changement climatique, les résultats de l'étude ont été détaillés dans le chapitre 3.3.1. (*relatif au changement climatique*).

3.2.2. Bonnes pratiques de gestion

Prise en compte des bonnes pratiques de gestion dans le processus de mise en place des plans d'aménagement. Pour appuyer le processus de mise en place des plans de gestion sur les pêcheries ciblées par le projet, des bonnes pratiques de pêches ont été recensées au niveau des communautés locales (au niveau national) et ont fait l'objet d'un atelier national les 6 et 7 juin 2012. Aux termes de cette rencontre, les initiatives engagées par la communauté des acteurs de la pêche de Ngaparou dans

le département de Mbour et celle du GIE de transformation des produits de cueillette (arches, huîtres, moules) Gnasse Mané de Dionewar et Falia dans le département de Foundiougne, reconnues les meilleures ont été primées. C'est ainsi que pour une meilleure vulgarisation de ces initiatives afin de leur intégration dans le processus des UGD, le WWF et le projet *USAID/COMFISH* ont organisé en juillet, une mission de reportage de presse et en août, une visite d'échanges et de partage d'expériences sur l'initiative de Ngaparou.

Un reportage sous forme de magazine en 500 exemplaires avec des interviews reflétant les points de vue des principaux acteurs, a été produit. Ce magazine a été distribué aux principaux acteurs concernés, aux autorités du ministère de la pêche (Monsieur le Ministre et le Directeur des Pêches), au projet *USAID/COMFISH*, à l'*USAID* ainsi qu'à l'Université de Rhode Island.

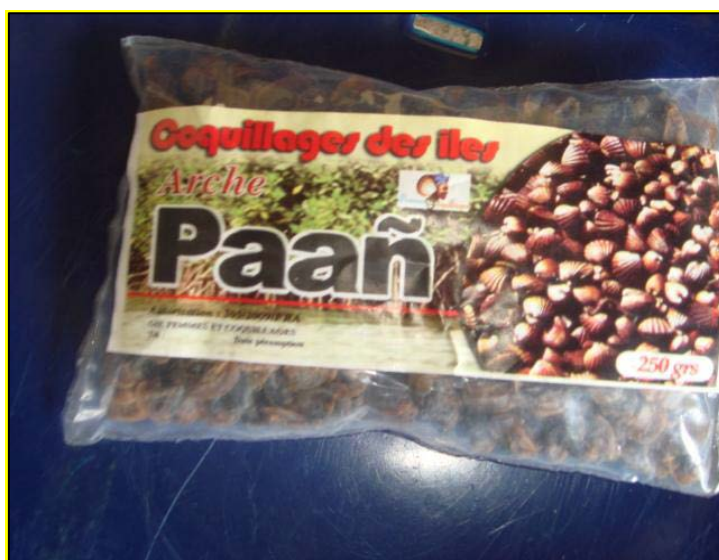


Photo 7 : Vue d'un paquet de pagnes produit par le GIE primé



Photo 8 : Mission de surveillance par le GIE de Ngaparou

Vers la mise en place du cadre juridique et institutionnel pour la création des UGD : L'appui aux CLPA de Joal, Mbour et Sindia dans l'élaboration de trois conventions locales pour une gestion durable des ressources halieutiques. Dans le processus de mise en place des Unités de Gestion Durable, le projet *USAID/COMFISH* utilise la **Convention locale** comme outil juridique permettant la négociation de règles de gestion au niveau communautaire local et la formalisation des relations inter CLPA à l'échelle du stock pour l'élaboration et la mise en œuvre de plans de gestion.

La Convention Locale (CL) peut être définie comme une entente formelle autour des règles de gestion des ressources naturelles entre des utilisateurs de ces ressources en respect des dispositions législatives et réglementaires.

En 2011-2012, le programme *USAID/COMFISH* a appuyé l'élaboration de convention locale dans 03 CLPA (**Sindia, Joal et Mbour**). Les acteurs ont ainsi défini les règles d'accès et de surveillance des ressources halieutiques pour une durabilité de la gestion en garantissant des conditions d'exploitation qui n'hypothèquent pas leur renouvellement. Au cours de ce processus plusieurs étapes ont été franchies. Il s'agit des réunions d'informations des autorités administratives et locales, de la proposition de protocoles de collaboration entre le projet *USAID/COMFISH* et les différents CLPA, de la mise en place d'un comité de pilotage sous la responsabilité du CLPA, de la confection d'un plan d'actions pour l'élaboration de la convention locale, de la sélection de relais communautaires pour l'élaboration de la convention locale, de l'état des lieux de la gestion des ressources halieutiques dans les différents sites, de la cartographie participative des pêcheries et de l'élaboration des règles d'accès à la ressource au niveau des sites.

L'état de lieux sur les pêcheries ainsi que la cartographie participative de la ressource ont permis aux CLPA d'avoir une situation de référence sur les effectifs des différents métiers de pêche, les institutions intervenant dans la gestion durable des ressources halieutiques, les engins utilisés, le parc piroguier et les cartes de localisation des lieux de pêche au niveau de chaque CLPA.

Les acteurs à la base et les services techniques ont montré un dynamisme réel tout au long de ce processus qui a conduit à l'élaboration, la validation et l'approbation des trois premières conventions locales de la pêche maritime au Sénégal, par les représentants des acteurs et les autorités administratives (sous-préfet de Sindia et le préfet de Mbour). Ces conventions locales seront mises en œuvre au cours de la troisième année.



Photo 9: Réunion d'information relais et de sensibilisation



Photo 10 : Formation de relais



Photo 11: Réunion choix des



Photo 12 : Réunion focus group



Photo 13 : Réunion de validation convention locale

3.2 .3. Conservation de la biodiversité et des écosystèmes marins

Appui à l'écotourisme à Joal-Fadiouth : Cette activité vise à rendre opérationnel le centre d'interprétation éco touristique de Joal-Fadiouth. Ainsi dans le cadre de ce projet, un équipement

complémentaire a été acheté pour rendre fonctionnel ledit centre pour promouvoir le développement des activités écotouristiques gérées par les acteurs locaux. Les équipements : mobiliers de chambres du campement touristique, des équipements de bureau sont acquis depuis Août 2012. En accord avec les autorités municipales de Joal Fadiouth et le responsable du centre, une date sera fixée très prochainement pour l'ouverture de ce centre, qui est très important pour les éco-guides de cette localité (représentant les pêcheurs qui avaient accepté d'abandonner leurs activités de pêche au niveau de l'AMP et d'être recyclés en éco-guides).

Participation des deux experts sénégalais à l'atelier d'évaluation des professionnels des AMP par WIO-COMPAS (Afrique de l'Est) : Le projet USAID/COMFISH a facilité la participation de deux observateurs de la sous-région Ouest africaine dans le cadre du processus de certification au « niveau 3 » de Western Indian Ocean – Certification of Marine Protected Areas Professionals (WIO-COMPAS) ont pris part à l'atelier tenu à Johannesburg (Afrique du Sud) du 21 au 25 mai 2012. Cette évaluation des professionnels des AMP consiste à donner une note consensuelle sur chaque critère contenu dans la grille de notation. Les critères d'évaluation sont regroupés dans sept domaines de compétence en relation avec la gestion des AMP.

Les perspectives de collaboration et de partenariat qui se dégagent sont : la participation de la sous-région ouest africaine aux formations et évaluations organisées par WIOMSA pour les niveaux 1 et 2 du COMPAS, la promotion d'échange d'experts et d'expériences pour des participations réciproques à des rencontres et enfin la mise au point et le démarrage d'un processus de certification des professionnels en Afrique de l'Ouest à partir de l'expérience et du savoir-faire de WIO COMPAS.



Photo 14: Séance d'interview d'un candidat par les évaluateurs



Photo 15: Equipe des évaluateurs et des candidats

Suivi des balises à Joal- Fadiouth : La première mission de suivi des balises dans l'Aire Marine Protégée de Joal-Fadiouth a permis de constater l'état réel des balises avec notamment, pour la plupart, un état de corrosion débutant. En partant des constats et observations notés, il a été proposé des améliorations dans la gestion des balises par la conduite d'actions visant à : augmenter le nombre des balises, marquer les balises pour faciliter leur identification et insérer des catadioptres sur les balises pour la navigation nocturne. Les leçons et recommandations tirées de cette activité seront prises en compte dans le processus du balisage de l'AMP de Cayar.



Photo 16: Localisation et nettoyage d'une balise



Photo 17 : Un membre de la mission de suivi en opération de plongée à côté d'une balise

Balisage de l'AMP de Cayar : Dans le cadre du partenariat entre le WWF et le projet *USAID COMFISH*, les deux institutions ont décidé de cofinancer le balisage de l'AMP de Cayar. L'appel d'offre pour la sélection de l'entreprise devant installer les balises pour la démarcation des limites de cette AMP a été lancé en juin. Il faut signaler que le Projet *USAID/COMFISH* contribuera au complément de financement du balisage de l'AMP de Cayar. En effet, le WWF à travers son projet BMZ financé par la coopération allemande apportera plus de 70 % du montant requis pour ce balisage.

Atelier du Comité technique de la Direction des Aires Marines Communautaires Protégées (DAMCP) sur la planification stratégique d'intervention dans les AMP du Sénégal : L'atelier de réflexion sur les orientations stratégiques de la Direction des Aires Marines Communautaires Protégées (DAMCP) tenu en septembre avait pour objectif principal de doter cette nouvelle Direction d'un outil d'aide à la décision. Cet atelier a réuni, outre le staff de la DAMCP, des représentants de l'UCAD, de la DPN, du programme GIRMAC et du WWF. L'atelier a permis de retracer le contexte ayant conduit à la création de la DAMCP qui hérite des travaux réalisés par la Direction des Parcs Nationaux (DPN), la Direction des Aires Communautaires (DAC) et des partenaires comme le WWF. Durant l'atelier, les participants ont passé en revue les points suivants : i) la vision de la DAMCP, ii) la nécessité d'élargir le réseau des AMP en haute mer, iii) les missions assignées par les pouvoirs publics, iv) le domaine d'intervention de la DAMCP, v) les axes d'intervention de la DAMCP, vi) la présentation de quelques modèles positifs de conservation communautaire et enfin, vii) l'organigramme de la DAMCP. Une vision des AMP a été dégagée : «Un réseau d'Aires Protégées représentatif des écosystèmes marins et côtiers est établi de manière participative pour la gestion durable de la diversité biologique et le bien-être des populations».

En partant de cette vision, les participants ont identifié quatre axes stratégiques pour l'orientation de la DAMCP que sont : la Conservation des ressources, la valorisation des AMP, l'amélioration de la Gouvernance des AMP et la communication et suivi évaluation dans les AMP. Ces axes ont été déclinés en objectifs spécifiques et en résultats attendus. Parmi, les résultats les plus importants à achever en droite ligne de la gestion des pêcheries, il y a : a) la représentation de tous les écosystèmes caractéristiques de la frange marine et côtière, b) la mise en place d'un système de valorisation des services éco systémiques, c) la mise en place d'organes de gestion fonctionnels, d) des outils de gestion conçus de manière participative et appliqués, e) l'élaboration et la mise en œuvre de manière participative des plans d'aménagement et de gestion des AMP, f) la mise en œuvre efficiente des plans de formation, de communication et de suivi-évaluation.

3.3. Thèmes transversaux

3.3.1. L'évaluation de la vulnérabilité et la planification de l'adaptation aux changements climatiques

Les activités menées dans le cadre du volet changement climatique permettent de procéder à « l'évaluation de la vulnérabilité et au renforcement des capacités des communautés côtières vulnérables pour l'adaptation aux impacts des changements climatiques ». Ainsi, trois principales actions ont été initiées en partenariat avec l'Institut des Sciences de l'Environnement: le renforcement des capacités des acteurs sur la problématique du changement climatique, l'évaluation de la vulnérabilité des communautés côtières face au changement climatique, la mise en place de cadre de concertation pour une prise en compte de la problématique du changement climatique dans les politiques de pêches au Sénégal. Il faut préciser que l'ensemble de ces activités ont pour but d'augmenter la résilience des écosystèmes marins côtiers et des populations aux effets du changement climatique par la mise en place de stratégies adaptées et efficaces.

Parallèlement à ces activités d'enquêtes, des actions portant sur la dynamique de l'occupation des sols et de la mangrove ont été étudiées par le CSE dans la zone d'intervention du projet, les premiers résultats ayant montré une corrélation entre ces phénomènes et les changements climatiques.

3.3.1.1. Le renforcement des capacités des acteurs sur la problématique du changement climatique

Une série d'ateliers de formation interactive a été déroulée pour renforcer la capacité des acteurs dans le domaine du changement climatique. Il s'agit du personnel du projet *USAID/COMFISH*, des partenaires de mise en œuvre, des femmes formatrices de Cayar et des membres des Instances de Coordination et de Conseil (ICC) de 09 CLPA en l'occurrence *Cayar, Rufisque/Bargny, Foundiougne, Mbour, Joal/Fadiouth, Yenne/Dialaw, Sindia, Hann et Dakar-ouest*. Au total, 394 acteurs ont été formés cette année. Cette série de formation est en train de se poursuivre avec le renforcement de capacité d'autres acteurs au niveau des 03 sites retenus pour l'évaluation de la vulnérabilité. Cette activité a été l'occasion d'échanger entre le personnel du projet et les différents acteurs sur les phénomènes du climat. Elle a également permis aux acteurs, particulièrement les membres des ICC des CLPA : de mieux connaître les interventions du projet *USAID/COMFISH* ; d'avoir une meilleure connaissance du changement climatique, de ses concepts clés, des causes du changement climatique, des manifestations et des impacts sur les communautés de pêcheurs et d'établir une liste locale de manifestations, d'impacts et de stratégies d'adaptation mises en œuvre.

3.3.1.2. L'évaluation de la vulnérabilité des communautés côtières face au changement climatique :

Pour l'année 2012, les activités ont débuté avec un léger retard tardivement lié aux difficultés de mise en œuvre du contrat avec le partenaire (l'ISE) qui a été finalement signé au mois de juillet 2012. Malgré cela, une visite de prospection a été effectuée dans les 07 sites du projet, des indicateurs de vulnérabilité ont été établis sur la base du guide d'évaluation produit par ENDA (en première année) et des informations collectées lors de la visite de prospection. Ainsi, les 03 sites les plus vulnérables ont été identifiés sur la base des informations recueillies et la pondération des indicateurs. Par ailleurs, l'échantillonnage de la population à enquêter au niveau de chacun des 03 sites a été réalisé et les outils de collecte élaborés. Présentement la collecte de données socio-économique est en cours en vue de l'analyse de la vulnérabilité.

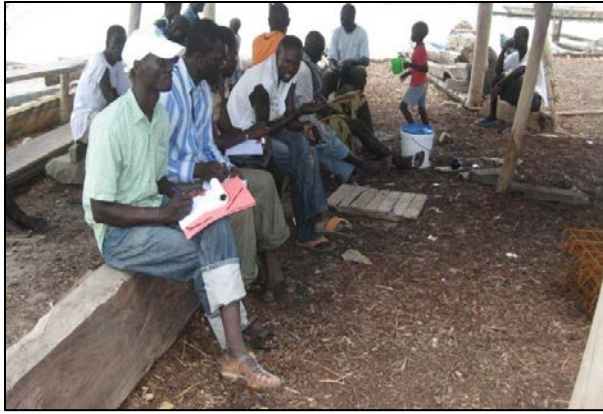


Photo 18 : Entretien sur l'impact du changement climatique



Photo 19 : Erosion côtière due au changement climatique

Parallèlement aux travaux de terrain, l'équipe de l'ISE est en train d'analyser la dynamique de la zone côtière de 1954 à 2011/2012 et de réaliser la spatialisation des problèmes environnementaux. La zone à étudiée est déjà délimitée. Il s'agit pour chaque site de couvrir la ligne de rivage et les zones côtières sur un *buffer* de 5 à 6 km. Les données de base (Photos aériennes et images satellites à haute résolution couvrant la zone en 1954, 1978, 2003 et 2011) ont déjà été collectées.

3.3.1.3. Etude de la dynamique de l'occupation du sol et des écosystèmes de mangrove : La dynamique de l'occupation du sol peut être définie comme l'évolution dans le temps et l'espace des classes d'occupation du sol, soit vers un stade de dégradation ou d'amélioration, soit vers un état d'équilibre plus ou moins stable. Elle rend compte de l'ensemble des variabilités spatio-temporelles. L'étude de la dynamique de l'occupation des sols à travers l'imagerie satellitale constitue un élément important dans la gestion des ressources naturelles et le suivi des changements environnementaux. Elle permet, de décrire et de quantifier les changements intervenus dans le temps et l'espace d'une unité d'occupation des sols donnée. Cette présente analyse de l'évolution de l'occupation du sol de la zone d'intervention du projet *USAID/COMFISH* s'est faite sur des images satellitaires de trois dates différentes (2011, 1999, 1979)

Dynamique de l'occupation du sol entre 1979 et 1999. L'analyse de la dynamique de l'occupation du sol entre 1979 et 1999 révèle que la zone d'étude reste en partie stable. Les changements majeurs intervenus au cours de la période 1979-1999 concernent pour la plupart les zones de végétation naturelle, plus précisément les classes de savanes dont les superficies ont été colonisées par les cultures. Environ 29638,37 ha de superficies de savane ont été convertis en zones agricoles. Il s'agit d'une dynamique classique au Sénégal, d'autant plus que pour étendre leurs surfaces agricoles les populations rurales ont tendance à défricher les espaces naturels. On constate aussi durant cette période, plus de 3153,88 ha de superficies agricoles ont été converties en zone d'habitat, ceci est le résultat d'une urbanisation accélérée et d'un accroissement rapide de la population de la zone avec comme conséquence l'extension des zones d'habitat. On constate une progression des zones couvertes par les tannes nues sur les zones de culture. Cette extension des tannes sur les zones agricoles est la conséquence de la dégradation du couvert végétal, du déficit pluviométrique noté dans la zone et de certaines pratiques agricoles non durables. Cette salinisation des terres agricoles conduit à la baisse des rendements agricoles des producteurs de cette zone, à l'abandon de ces terres de culture voire même à la perte d'emplois et à la reconversion vers d'autres activités comme la pêche et le commerce.

Dynamique de l'occupation du sol entre 1979 et 2011. Entre 1979 et 2011, la tendance générale montre une accélération des changements dans l'occupation du sol surtout dans les zones agricoles et les zones de végétation naturelle.

La régression des zones de végétation naturelle se fait au profit des zones agricoles. Ces dernières ont progressé de plus de 37765,67 ha au détriment de la végétation naturelle. Le changement le plus déterminant de cette catégorie a été observé, sur la classe savane dont plus de 16214,17 ha ont été convertis en zone de culture pour la période analysée.

Les zones agricoles quant à elles ont connu des fluctuations importantes entre la période 1979-2011. Ces changements se traduisent par une conversion de plus de 19009 ha de zone agricole en zone artificielle.

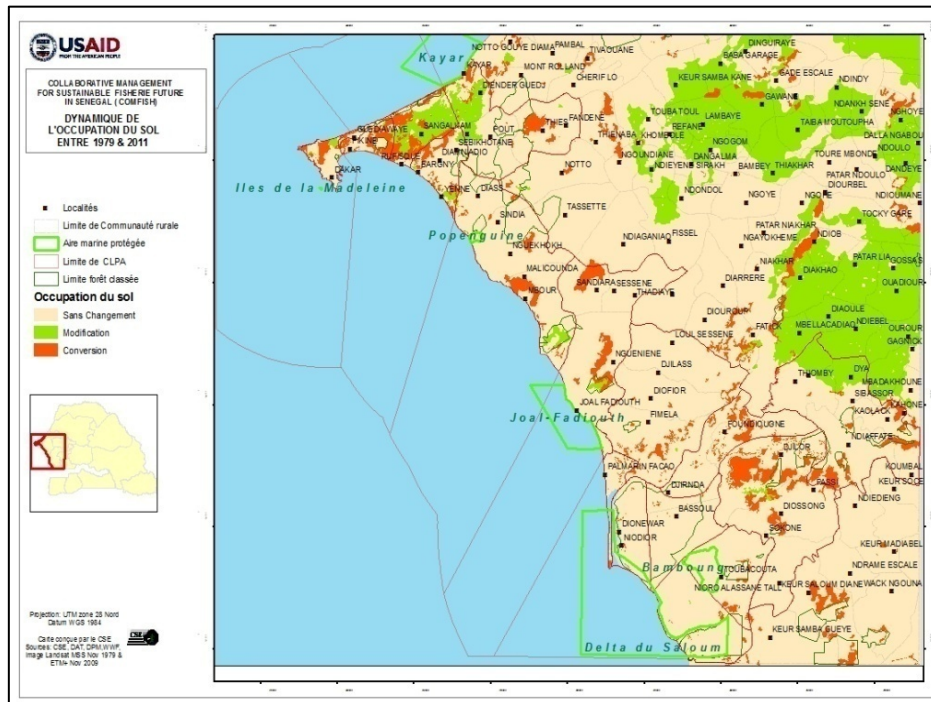


Fig.11: Dynamique de l'occupation du sol entre 1979 et 2011

Ces zones artificielles constituées essentiellement d'habitations humaines, ont augmenté considérablement entre 1979 (2,21%) et 2011 (3,10%). Une telle évolution est liée à la forte croissance démographique enregistrée au cours de la période 1979-2011 et aux politiques d'habitat entreprises par les pouvoirs publics.

Le phénomène de l'extension des tannes sur les surfaces agricoles observé entre la période 1979-1999 s'est accentué davantage entre 1979 /2011 avec plus de 7197,31 de surface agricole qui ont été colonisées par les tannes.

Dynamique de l'occupation du sol entre 1999 et 2011. La végétation naturelle et les zones agricoles restent toujours les zones où les changements sont les plus significatifs au cours de cette période. Les zones agricoles couvrent plus de la moitié de la zone d'étude (plus de 50%) tout en ayant subi des pertes de superficie au bénéfice des zones artificialisées ; cette conversion est évaluée à 5862,98 ha de 1999 à 2011 (tableau 9). Cette régression des espaces agricoles est due à l'augmentation des zones d'habitat. En fait la plupart des espaces agricoles ont été remplacés par des habitations ou aménagés pour accueillir de futurs logements.

La classe vasière/Tanne nue ou herbue a subi une progression importante entre 1999 et 2011 (12489,63 ha). Cette progression des surfaces dénudées s'est opérée au profit des zones agricoles et des zones de végétation naturelle, principalement la mangrove (ceci est le résultat des programmes de restauration de la mangrove entrepris dans les années 1990).

En résumé les changements significatifs observés dans l'occupation du sol de la zone du projet USAID/COMFISH entre les périodes 1979-1999 et 1999-2011, portent essentiellement sur les zones agricoles,

les zones de végétation naturelle et les zones artificielles. Pour les deux premières catégories la tendance est négative puisqu'on assiste à une artificialisation progressive de ces milieux. Cela s'est traduit par une augmentation rapide et considérable des zones artificialisées constituées pour l'essentiel de zones d'habitation ou de complexes touristiques. Cette tendance à l'artificialisation de cette zone induit directement une augmentation de la densité de population dont la conséquence directe est la pression exercée sur les ressources halieutiques.

Dynamique des écosystèmes de mangrove. L'écosystème de mangrove concerné est celle du Parc National du Delta du Saloum qui de par son importance économique pour le Sénégal et la communauté internationale, a été inscrit en 1981 au patrimoine mondial de la biosphère par l'UNESCO. Cet écosystème est situé entre 13° 35' et 14° 10' de latitude Nord et 16° 00' et 16° 47 ' de longitude Ouest ; il couvre le Delta et les îles du Saloum, dans la région naturelle du Sine Saloum, sur une superficie de 58 000 hectares (IMAO.2007). Les mangroves jouent un rôle essentiel dans le cycle de vie de nombreuses espèces. Elles constituent des zones de frayères et de nurseries pour nombreuses espèces de poissons dont la sardinelle (*Sardinella aurita*), l'ethmalose (*Ethmalosa fimbriata*), la carpe, le barracuda (*Sphyraena sp*), le capitaine entre autres. Les crevettes (*Penaeus*) y passent leur stade juvénile alors que le lamantin ouest africain (*Trichechus senegalensis*), un mammifère marin, aujourd'hui en danger, y vit.). L'exploitation des ressources de la mangrove contribue de manière considérable à la satisfaction des besoins des populations de la zone. La mangrove joue aussi un rôle très important dans la protection et la stabilisation des côtes de cette zone. Ainsi le projet USAID/COMFISH a jugé utile, de commanditer au Centre de Suivi Ecologique (CSE) en plus l'étude sur la dynamique de l'occupation du sol, de mettre l'accent sur la zone de la mangrove en faisant la cartographie de l'évolution de ce milieu sur trois périodes (1979/1999-1979/2011 &1999/2011) à travers l'imagerie satellitale.

Période 1979/1999 : le croisement des deux cartes d'occupation du sol issues de l'interprétation des images Landsat de 1979 et 1999, révèle une disparition de 642,59 ha de superficie de mangrove dont les 610,36 ha ont été convertis en tannes.

Ces conversions sont localisées principalement dans les CLPA de Fimela, Fatick et Foundiougne. Cette dégradation résulte de l'exploitation abusive du bois de mangrove comme bois de chauffe et aussi de l'inadaptation du mode d'exploitation des huîtres. A cela s'ajoutent les facteurs naturels comme la baisse de la pluviométrie, l'influence des marées et l'augmentation de la salinité. Cependant il faut signaler qu'à côté des dégradations notées sur les CLPA cités plus haut, une amélioration semble se dégager avec la récupération de surface de tannes par les mangroves. On note que 1366,04 ha de tannes ont été convertis en mangrove. Cette situation est due aux impacts de différents programmes de préservation et restauration de la mangrove entrepris par les populations locales, l'Etat, les ONG et les bailleurs de fonds.

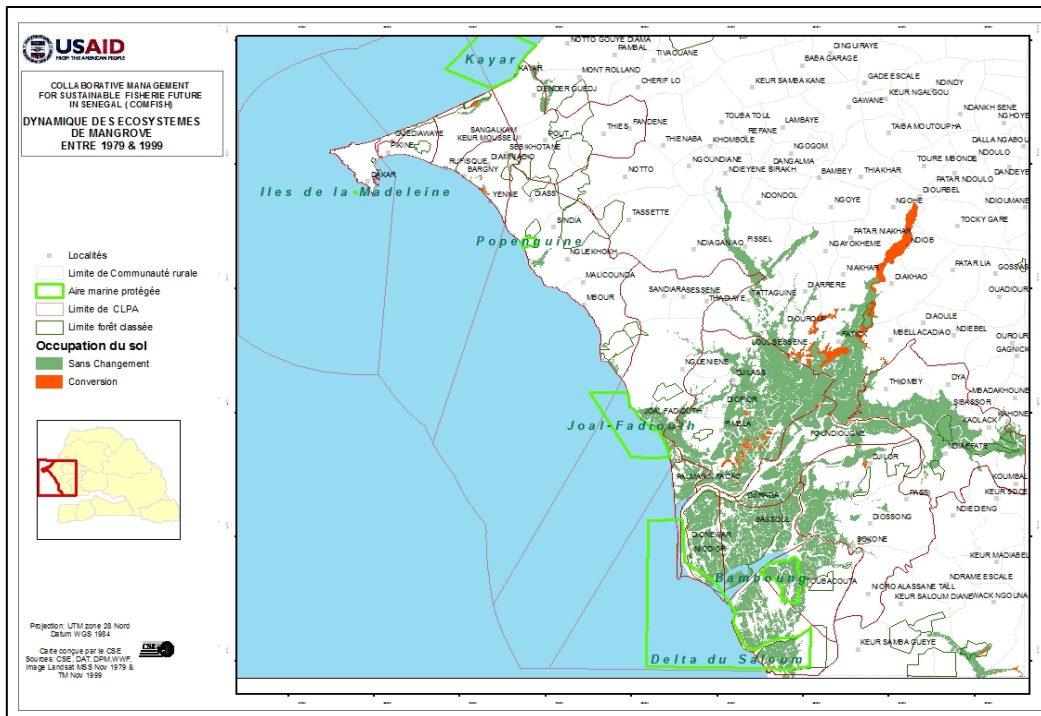


Figure 12: Dynamique des écosystèmes de mangroves entre 1979 et 1999

Période 1979/2011 : La mangrove a confirmé la dynamique entamée entre 1979 et 1999. En effet, elle est passée de 75296,45 ha en 1979 à 69729,64ha en 2011.

Par ailleurs, plus de 5725,75 ha de superficies de mangrove ont été converties en tannes. Les communautés rurales de Bassoul, Djirmda et Palmarin sont les plus affectées par cette dégradation.

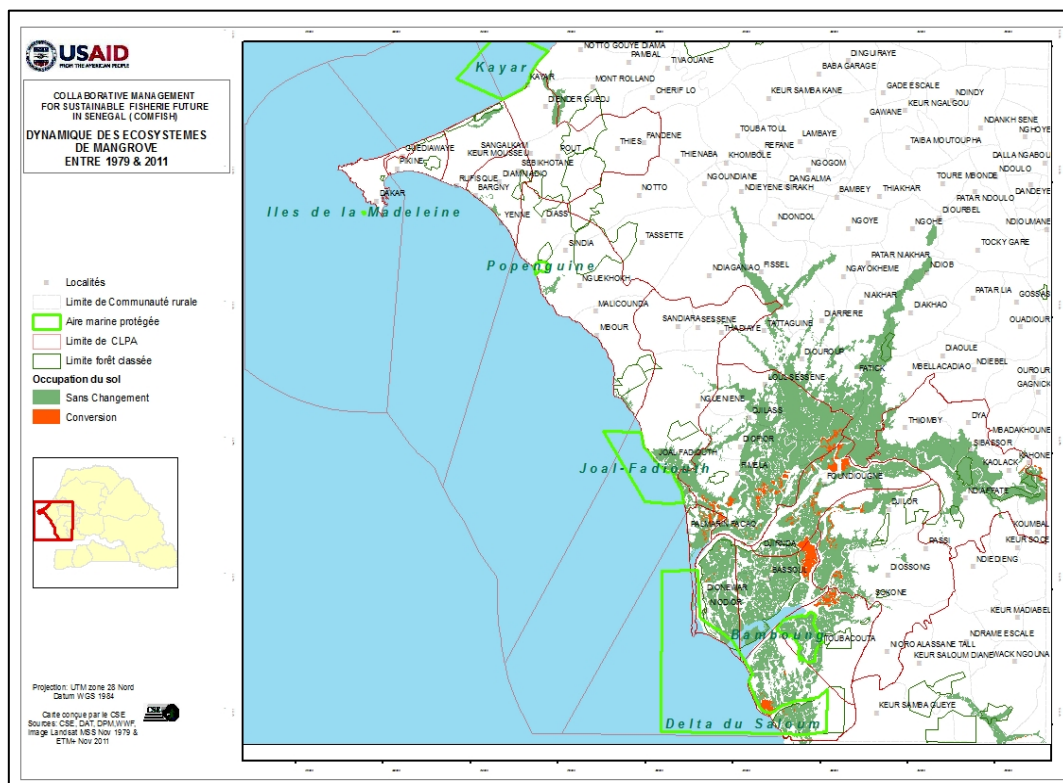


Fig.13: Dynamique de l'écosystème de mangrove 1979/2011

Les tannes ont connu quant à elles une progression estimée à environ 12489,63ha pour la période 1979 /2011. Cette régression des zones de mangrove au profit des tannes est due à l'effet conjugué des changements climatiques et de l'exploitation incontrôlée des populations.

La période 1999/2011 : L'examen des résultats issus du croisement entre la couche d'occupation du sol de 1999 et celle de 2011, montre une amélioration comparée à la situation de 1979/2011. Cette amélioration est le résultat des programmes de reboisement entrepris dans la zone. On note que la zone sud a connu une stabilité de 1999 à 2011 alors que la partie Est (Djilor, Foundiougne) a été affectée par la dégradation (conversion). La matrice de transition révèle une diminution de 58,13 ha de superficie de mangrove au profit de la classe des tannes.

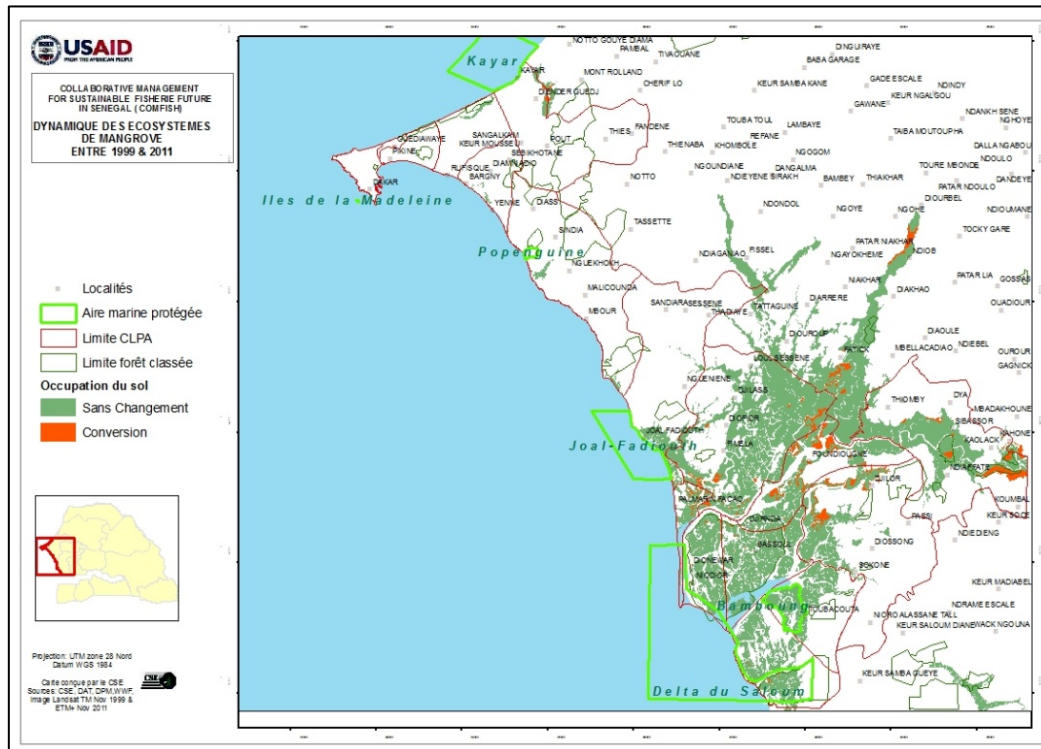


Fig.14 : Dynamique de l'écosystème de mangrove 1999/2011

3.3.1.4. Mise en place d'un cadre de concertation. Pour une meilleure prise en compte de la problématique du changement climatique dans la définition des politiques sectorielles du gouvernement, un cadre de concertation est en train d'être mis en place avec l'appui du projet *USAID/COMFISH*. A cet effet, une première rencontre, s'est tenue le 25 septembre 2012 à l'hôtel Océan. Elle a regroupé des structures étatiques (DPM, DEEC, Directeur Protection civile, DAMCP, COMNACC, HASSMAR), des structures de recherche (CEP, IUPA, CSE, ISE/UCAD, IRD/IFAN, CRODT) et des partenaires au développement (*USAID/COMFISH*, CONIPAS, UICN, Océanium, SRSP de Dakar – Thiès – Fatick, DITP, DPC, DPSP, FENAGIE pêche, WWF, Green Sénégal, GREP).



Photo 20 et 21: Vue des participants à l'atelier sur la prise en compte du changement climatique dans le secteur de la pêche

L'un des principaux résultats de cet atelier a été une manifestation de la volonté et une disposition de toutes les structures présentes à participer activement au cadre de concertation sur le changement climatique. Cependant, il est indispensable de faire un diagnostic préalable pour identifier les causes de la non-fonctionnalité des cadres de concertation précédemment créés. Aussi, une nouvelle structuration en 3 pôles a été proposée pour une meilleure fonctionnalité. Un comité restreint comprenant la DPM, la DEEC, la Directeur Protection civile, la COMNACC et le projet *USAID/COMFISH* poursuivra la réflexion et une première réunion du comité est prévue en novembre 2013.

3.3.2. Le Genre

En ce qui concerne les questions genres, la stratégie du projet *USAID/COMFISH* a consisté à renforcer les capacités de l'ensemble des pêcheurs et des associations y compris les femmes afin de leur permettre de constituer un groupe de pression pour la promotion des bonnes pratiques dans les pêcheries. Une gestion efficace des pêcheries doit placer les pêcheurs au cœur des réformes et susciter en eux un sens de l'appropriation des nouvelles approches de gestion. Pour cela, il semble nécessaire que les différentes parties prenantes reconnaissent et partagent les expériences et les besoins, assument des responsabilités dans le processus de gestion et des résultats obtenus. Une attention particulière a été accordée au renforcement des capacités des femmes du secteur de la pêche. Bien que les femmes soient dans la plupart des communautés sous-représentées dans les organes de décision, elles constituent le premier maillon dans la transformation des produits halieutiques. Elles assument également de nos jours une grande responsabilité dans l'éducation des enfants, la santé et le bien-être social de la famille.

Ainsi à partir des différentes études conduites en première année par le projet sur le rôle et la place de la femme dans le secteur de la pêche, une stratégie de renforcement du pouvoir des femmes a été élaborée cette deuxième année. Cette stratégie s'est basée sur les recommandations des études susmentionnées conduites sur « l'évaluation du rôle des femmes dans les communautés de pêcheurs et les CLPA » et l'identification des moyens permettant de renforcer leur implication dans les processus de prise de décision et d'accroître les profits qu'elles tirent du sous-secteur de la pêche.

Un appui sera apporté progressivement à la mise en œuvre de cette stratégie pendant la durée du projet. De même l'accent sera mis sur l'amélioration des conditions de travail des femmes dans les sites de transformation, à travers la promotion des techniques de traitement et de conservation des produits halieutiques compatibles avec une exploitation durable des ressources halieutiques et un respect des normes et standards internationaux.

C'est ainsi que pour contribuer à l'atteinte des objectifs définis dans le FTF, le projet USAID/COMFISH, en collaboration avec son partenaire APTE, a mis durant les deux première année du projet, l'accent sur l'amélioration des techniques de traitement et de conservation des produits halieutique en dotant le site de transformation du GIE Mame Toulaye Guène de Cayar, d'équipement appropriés, en améliorant les pratiques de transformation, en renforçant les capacités des femmes et en promouvant la labellisation. Des activités intégrant les aspects liés à l'adaptation aux changements climatiques ont également été initiées dans la mise en œuvre ces activités projet. Ces activités vont être l'une des pierres angulaires du projet dans le suivi du fonctionnement de l'unité de transformation.

Cette initiative vise globalement une meilleure valorisation du produit à travers l'amélioration de l'hygiène et de la qualité et la labellisation afin d'augmenter les revenus des femmes et ainsi améliorer leur condition de vie. Elle vise également à valoriser les bonnes pratiques de transformations initiées à Cayar par les femmes (environ 400 femmes). Ces bonnes pratiques, matérialisées par un changement de comportement collectif et une prise de conscience vis-à-vis de leur patrimoine (mer), contribuent à la préservation des ressources halieutiques et de l'environnement. La mise en œuvre va se matérialiser avec la réalisation de plusieurs activités qui entrent en droite ligne avec les objectifs de l'USAID dans sa composante pêche du programme Feed The Future (FTF). Ces activités vont ainsi contribuer aux objectifs énumérés ci-après :

- la réduction des pertes post captures ;
- la promotion du commerce international à travers l'éco-labellisation et ;
- l'implication effective des acteurs de la pêche artisanale (hommes et femmes) dans la chaîne des valeurs.

Pour contribuer aux objectifs du projet *USAID/COMFISH*, des résultats attendus avaient définis à savoir :

- L'Unité de transformation du GIE « Mantoulaye Guène » est réaménagée et équipée selon les normes requises ;
- Les contraintes liées aux bonnes pratiques de transformation sont connues et améliorées ;
- Des sessions de formation en hygiène et qualité, en alphabétisation et en leadership sont organisées.

Pour atteindre ces résultats, les activités suivantes ont été réalisées selon les résultats attendus :

Réaménagement et équipement de L'Unité de transformation du GIE « Mantoulaye Guène » selon les normes requises. Pour atteindre ce résultat, plusieurs activités ont été déroulées dont :

La réalisation d'un audit des infrastructures de transformation à Cayar ; La connaissance de l'état des lieux du site de transformation artisanale étaient apparue nécessaire avant d'entamer une quelconque action d'amélioration ou de mise en place de l'unité. Les enquêtes effectuées à Cayar avant l'élaboration de ce projet avaient révélé beaucoup de défaillances relatives à l'utilisation des infrastructures pourtant modernes mises en place. Les causes sont, entre autres, la non-implication des femmes, principales concernées dans les phases d'élaboration et d'exécution des projets. Ainsi, des équipements non adaptés à la transformation ont été mis en place et ne répondaient pas aux besoins de la production.

Démarrage du processus de réaménagement de l'unité de transformation du GIE « Mantoulaye Guène » ; Le respect des procédures techniques et administratives est obligatoire pour l'atteinte des objectifs du projet (labellisation, respect- de règles d'hygiène, obtention d'agrément, etc.). C'est pourquoi, APTE a insisté sur ces procédures avant de commencer les constructions en collaborant étroitement avec les services publics compétents (Mairie, Direction de l'Environnement, DITP). De même, un technicien supérieur de bâtiment a été recruté pour réaliser les plans de masse de l'unité, travailler

étroitement avec le technologue du poisson, suivre les travaux de l'unité et de veiller au respect des normes en matière de construction au Sénégal durant toute la phase de construction de l'unité.

APTE a aussi mobilisé ses partenaires clés dans la mise en œuvre de ce projet dont l'ITA qui a en charge l'aménagement et le suivi, des consultants de l'Université de Dakar impliqués dans l'audit des infrastructures, le service des pêches dans la supervision et la DITP dans la certification et la normalisation. L'objectif était de mettre en place une unité moderne, construite selon les normes requises. La mise en place de l'unité est précédée d'un diagnostic participatif des infrastructures existantes dans le site de transformation à Cayar qui a permis de ressortir les défections liées à leur conception et de recueillir les avis des femmes pour la mise en place d'éventuels équipements qui répondraient mieux à leurs besoins.

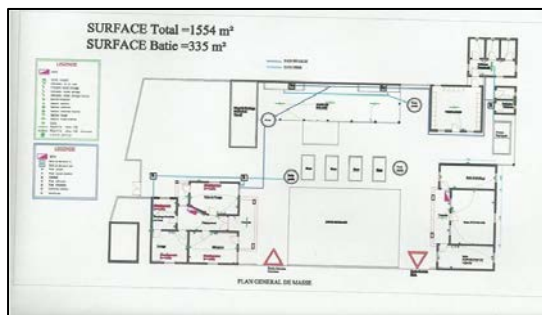


Fig.15. :Plan de masse l'unité

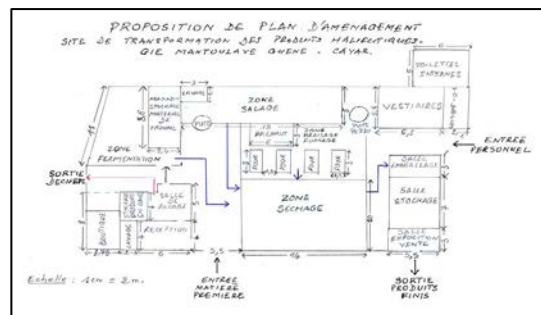


Fig.16:Plan d'aménagement de l'unité



Photo 22 : Prise des mesures du consultant de l'ITA

Amélioration et sensibilisation sur les contraintes liées aux bonnes pratiques de transformation. Pour ce résultat, les activités suivantes ont été réalisées :

- La réalisation d'analyses microbiologiques sur les produits transformés (*le keccax*)
- La standardisation des méthodes de transformation et le suivi de leur application

La salubrité des produits transformés est une condition sine qua none de la promotion des produits de l'unité. Pour cela, les pratiques de transformation doivent être connues et améliorées. C'est dans ce cadre que des analyses microbiologiques ont été réalisées pour avoir un aperçu réel de la qualité des produits transformés et un état référentiel. Les résultats et recommandations permettront de corriger les insuffisances décelées dans les étapes de transformation. Après cela, les méthodes sont standardisées. Pour le suivi de leur application, un code de conduite est établi et ensuite s'en suit le lancement du processus de labellisation.



Photo 23 : Prélèvement des échantillons



Photo 24: Prise d'essais dans le laboratoire de l'HIDAOA



Photo 24 : Echantillon de poissons braisés mis dans des sacs de congélation



Photo 25 : Prélèvement de l'eau de mer

Organisation es sessions de formation en changement climatique, en hygiène et qualité, en alphabétisation et en leadership.

Pour accompagner le processus de mise en place de l'unité de transformation, tout un programme de renforcement des capacités des femmes transformatrices a été mis en place. Les formations énumérées ci-dessous ont été réalisées cette année :

- l'organisation d'une formation en changement climatique ;
- l'organisation d'une session de formation en hygiène et qualité ;
- l'organisation d'une session de formation en leadership ;
- l'organisation de cours d'alphabétisation.



Photo 26 : Formation en Hygiène et qualité



Photo 27 : Formation en leadership

Les activités liées au renforcement de capacités des femmes sont importantes dans la mise en œuvre de ce projet à Cayar. Les femmes sont souvent analphabètes et par conséquent ont des problèmes pour assimiler certaines connaissances acquises lors des formations. C'est pourquoi l'alphabétisation constitue la base du renforcement des capacités des femmes. Elle se déroulera tout au long du projet. Les femmes doivent aussi affirmer leur leadership dans le secteur de la pêche pour que leurs préoccupations soient prises en compte dans les politiques ou plans de gestion des pêches au Sénégal. Ainsi, le projet a prévu de les outiller et de les suivre pour qu'elles soient plus influentes dans le secteur des pêches et aussi profiter pleinement de leurs activités.



Photo 28 et 29 : Formation en alphabétisation

Le volet adaptation aux changements climatiques est important dans la mise en œuvre de ce projet. Plusieurs activités seront déroulées pour prendre en compte ce fléau mondial qui risque de

compromettre l'avenir de plusieurs activités de subsistance dont la pêche et ses activités connexes. Une formation a été déjà organisée au profit des femmes pour leur conscientiser sur le phénomène et les risques qu'il peut avoir sur leurs activités.



Photo 30 & 31 : Formation sur le changement climatique

Une formation sur la veille environnementale a été ajoutée à celle déjà effectuée sur les changements climatiques. Il s'agissait dans cette formation d'articuler les changements qu'elles ont vu dans leur région et les stratégies d'adaptation développées par les populations, de comprendre les effets des changements climatiques et leurs implications potentielles sur leur vécu quotidien et leurs conditions économiques, de proposer des stratégies de réduction de leur besoin actuel et futur lié au climat. Cette fois-ci, la formation va permettre aux femmes de se familiariser avec la notion de la veille environnementale, de son importance par rapport à l'évolution de leurs activités afin qu'elles puissent envisager les transformations possibles, leur probabilité et les réponses adéquates.

Enfin une formation a été faite cette année sur la normalisation. Cette formation comme les autres est importante aussi pour la mise en place de l'unité. Les femmes doivent être sensibilisées sur les services compétents en matière de normalisation au Sénégal et les rapports qu'elles doivent entretenir avec eux. Ce renforcement de capacités permettra de vaincre leur passivité remarquée souvent face à certaines démarches administratives effectuées dans le cadre des projets et que seuls les promoteurs engagent.



Photo 32 : Initiation pratique des femmes durant le cours sur la Normalisation

En plus de ces activités, une analyse coût-bénéfice a été faite par l'USAID à Washington, D.C sur cette activité du projet USAID/COMFISH visant à améliorer la qualité de la sardinelle transformée (Keccax). Cette analyse a révélé que l'assistance de l'Initiative Alimentaire pour l'Avenir (FTF) de l'USAID rapportera un impressionnant retour sur investissement. Toutefois le modèle est à l'étude et fera l'objet de révisions et de mise à jour surtout en ce qui concerne la relation entre les différentes

variables. Ce résultat est basé sur des hypothèses relatives au prix du poisson et des tendances des débarquements futures, etc. Certaines hypothèses font toujours l'objet de vérification.

Toutes les activités menées dans le processus de mise en place des plans de gestion (les conventions locales, études socio-économiques) et les activités à venir, convergeront vers l'amélioration et l'augmentation des profits que les acteurs peuvent tirer de la pêche durable et rationnelle.

3.3.3. Communication/Sensibilisation et Vulgarisation

Au cours de l'exercice 2011-2012, les activités majeures de communication ont essentiellement porté sur le lancement du projet, l'élaboration et la mise en œuvre de la stratégie de communications du projet, les activités de visibilité du projet, la mise en place de la base de données photo du projet et l'actualisation de la stratégie branding du projet

Lancement du projet : Le lancement officiel du projet *USAID/COMFISH* est intervenu au cours du premier trimestre de la deuxième année du projet précisément le 19 octobre 2011. Cet événement a été l'occasion de présenter officiellement le projet aux principaux acteurs de la pêche au Sénégal pour éventuellement rechercher les axes de synergie nécessaire. La cérémonie de lancement a réuni plus de 120 participants représentant le ministère des Pêches et des Affaires maritimes (ministère de l'Economie maritime d'alors), des organisations professionnelles de la pêche et des communautés de pêcheurs, des ONG et bailleurs de fonds ainsi que des représentants de projets et programmes intervenant dans le domaine de la pêche. Ce fut également l'occasion de dévoiler le nom local du projet (PENCOO GEJ) et de récompenser le gagnant du concours de dénomination locale du projet. L'évènement a bénéficié d'une large couverture médiatique¹⁴ donnant au projet *USAID/COMFISH* une reconnaissance accrue dans les CLPA¹⁵.

Elaboration et mise en œuvre de la stratégie de communication du projet : Après le lancement officiel du projet, et conformément au plan de travail annuel 2012 du projet *USAID/COMFISH*, une stratégie de communication (interne et externe) pour la durée du projet a été mise en place les 24 janvier et les 15 et 16 février 2012. L'objectif de cette stratégie était d'une part d'améliorer la communication interne au sein de l'équipe du projet y compris entre l'équipe du projet, le bailleur (USAID) et le principal bénéficiaire du projet (MPAM/DPM) et d'autre part d'accompagner et de rendre visible la mise en œuvre des activités majeures du projet. La stratégie de communication a permis d'identifier les principaux groupes cibles à influencer dans le domaine des changements climatiques, des mauvaises pratiques de pêche et dans la bonne gouvernance des pêcheries. Elle a également permis d'identifier les approches/activités et outils de communication à utiliser en direction des personnes/groupes cibles identifiés ainsi que des mécanismes de suivi-évaluation de ces activités. Les communautés de pêcheurs ayant été identifiées dans le cadre de la stratégie de communication du projet comme l'un des principaux groupes cible, un ensemble d'outils de communication ont été identifiés pour communiquer avec ces communautés. Il s'agit des relais et des radios communautaires, des animations culturelles (Nguel, Gumbé, théâtre forum...), des projections de films, des sessions de démonstrations et de témoignages.

Les relais communautaires : Ils ont été choisis par les communautés elles-mêmes pour servir d'interface entre le projet et les communautés par l'entremise des CLPA. Au nombre de six dans les six CLPA actifs dans les zones d'intervention du projet, ils constituent un important outil de communication envers les communautés et ont déjà été mis à contribution au cours de l'exercice 2012 dans les campagnes d'information et de sensibilisation sur le projet et ses problématiques (mauvaises

¹⁴ Le chef d'équipe a été accueilli par des personnes qui l'avaient vu à la télé, et qui ont félicité COMFISH

¹⁵ Au cours d'une réunion publique où étaient présents l'ensemble des 22 CLPA avec > 100 personnes pour discuter des stratégies de développement des CLPA, un représentant de CLPA a mis en exergue l'habitude de COMFISH d'effectuer des visites de consultation avant de proposer aux CLPA toute nouvelle idée ; cette remarque a été chaleureusement accueillie.

pratiques de pêche, adaptation aux impacts des changements climatiques, élaboration des conventions locales, etc.

Les radios communautaires : A l'instar des relais, les radios communautaires joueront un rôle très important dans la communication du projet en direction des communautés. Dans le but de toucher une grande partie des communautés vivant ou travaillant dans les zones d'intervention du projet, une radio communautaire a été identifiée dans chacune des zones d'intervention et des protocoles de partenariat sont en cours d'élaboration avec ces radios pour animer des émissions hebdomadaires sous divers formats (table ronde, radio crochet, micro-trottoir, magazine de clarification, etc.) et sur des problématiques clés du projet avec des animateurs communautaires/leaders d'opinion. La communication via les radios communautaires devra démarrer avant la fin du premier trimestre de l'exercice 2013.

L'animation culturelle : Dans le but de mobiliser le plus grand nombre d'acteurs lors de ses campagnes d'information et de sensibilisation, le projet tirera également parti des animations culturelles telles le *Nguel*, le *Gumbé (chants et danses traditionnels)* et le *théâtre forum*. Chaque animation culturelle sera organisée en fonction des réalités socio-culturelles de chaque localité (ex le Nguel à Joal, le Gumbé à Rufisque/Bargny). Ces animations culturelles seront aussi l'occasion pour le projet de procéder à des séances de démonstration (ex : bonnes pratiques de pêche et de transformation...) et à l'audition de témoignages/d'anecdotes sur des thématiques clés du projet.

Une animation culturelle avait d'ailleurs été organisée lors du lancement du projet et avait beaucoup contribué à la réussite de la manifestation.

Outre les outils ci-dessus, **les projections de films/vidéos** seront également des outils de communication à l'endroit des communautés. Les projections seront organisées à des heures de grande affluence sur des thématiques/problématiques propres aux zones d'intervention du projet et seront suivies de débat. Ces projections seront surtout mises à profit lors des campagnes d'information et de sensibilisation du projet qui interviendront au cours de la troisième ou quatrième année du projet.

L'élaboration de cette stratégie a vu la participation des principaux partenaires du projet (représentants des CLPA, FENAGIE, DPM, WWF, CSE, APTE, Enda Energie, radio communautaires, etc.).

Activités de visibilité du projet : Dans le but de rendre visible les activités du projet auprès des principaux acteurs et partenaires dans le domaine de la pêche différents canaux et outils de communication ont été utilisés par le projet :

Couvertures médiatiques : Des activités clés du projet (ateliers, cafés causeries, voyage de presse...) ont fait l'objet d'une large couverture par la presse locale et nationale (presse écrite, radios, Télé, presse en ligne, etc.).

Ainsi les rencontres suivantes ont toutes été rapportées dans la presse nationale : i) l'Atelier sur le Renforcement du Rôle de la Femme dans la Gestion des Pêcheries Artisanales au Sénégal; ii) Atelier national sur l'identification de stratégies pour les CLPA et la mise en place des UGD, iii) Causerie café sur les rôles et responsabilités des CLPA, CLP et UGD dans la gouvernance locale des pêcheries au Sénégal, Atelier sur les bonnes pratiques de pêche, iv) Atelier sur la prise en compte du changement climatique dans la gestion de la pêche, etc.



Photo 33 : Causerie sur l'agrément national à des produits de pêche vers l'Europe



Photo 34 : Causerie sur Pêche et Aires Marines Protégées

En collaboration avec le WWF qui avait en charge la mise en œuvre de ces activités, des plans de communications ont été élaborés pour ces trois rencontres. Ces plans de communications ont permis la confection de banderoles et de spots radios sur ces manifestations, une large couverture médiatique (4 télévisions, 4 presse écrite, 6 radios), un bref reportage sur les deux premières rencontres produit sous forme de DVD et la mise en place d'une base de données photos sur les trois rencontres.

N.B. : En annexe 5, un ensemble de liens de site Web qui renvoient aux différentes couvertures médiatiques des activités ci-dessus par la presse en ligne

Visibilité du projet à la semaine américaine : La visibilité du projet a été rehaussée au cours de la semaine américaine (USA Week) qui s'est déroulée du 23 au 26 mai 2012 au King Fahd Hotel à Dakar. En prenant part, aux côtés d'autres projets FtF, à une exposition de 3 jours organisée cette semaine, le projet a profité de l'occasion pour mieux se faire connaître par la distribution de flyers sur le projet à travers les échanges d'avec de près de 600 visiteurs au stand d'exposition. Le chargé de communication du Projet USAID/COMFISH a également profité de l'occasion pour renforcer ses relations de travail avec les autres chargés de communication des projets FTF qui assurèrent à tour de rôle l'animation du stand.



Photo 35 : Participation du projet USAID/COMFISH à USA Week

Bi-weeklies : Dans le but d'informer principalement l'USAID du déroulement des activités majeures du projet, plusieurs brèves ont été envoyées au bulletin d'information de l'USAID/Sénégal entre octobre 2011 et septembre 2012.

Ci-dessous des exemples d'activités ou d'évènements qui ont fait l'objet d'articles dans les bi-weeklies updates :

Choix des stocks prioritaires par les pêcheurs travaillant dans un environnement de concertation ascendante (octobre 2011) ;

Lancement du projet (novembre 2011) ;

Lancement de sept ateliers CLPA qui ont permis de former les CLPA sur les modalités de Création des Conventions Locales intra-CLPA ;

Atelier sur le renforcement du rôle de la femme dans le secteur de la pêche, avril 2012.

« **Success stories** » : Des jalons importants atteints par le projet au cours de la deuxième année du projet ont fait l'objet de success-story :

Résultats de la rencontre (vision, déclaration, stratégies des femmes actives dans le secteur de la pêche) sur le renforcement du rôle de la femme dans la gestion ;

L'approche originale conçue par le projet USAID/COMFISH pour améliorer la communication entre les acteurs à la base et les instances dirigeantes. Cette approche intègre entre autres l'utilisation de la langue et de certaines traditions locales (danses, chants, contes...), la répartition du temps de parole entre hommes et femmes et la disposition des places assises au cours des rencontres afin de faciliter une libre expression et une meilleure participation des femmes pendant ces rencontres.

Voyage de presse Ngaparou et Dionewar Falia : Dans le but de contribuer à l'élimination de pratiques de pêche non durables, le projet a organisé un voyage de presse à Ngaparou et Dionewar Falia en partenariat avec le GREP (Groupe de journaliste et d'experts environnementaux) et le WWF. L'objectif de ce voyage de presse était de montrer les bonnes pratiques de pêche et de transformation qui ont cours dans ces deux localités et leur ont valu d'être primées par le projet USAID/COMFISH et ses partenaires. Ce voyage de presse a fait l'objet d'un magazine de presse qui a été distribué aux principaux acteurs et partenaires de la pêche.

Harmonisation de la stratégie 'branding' du projet et adoption de format types de rapports : Dans le but de permettre une meilleure appropriation du Projet USAID/COMFISH par le ministère des Pêches et des Affaires maritimes, le logo du Ministère des Pêches et des Affaires Maritimes a été intégré dans la charte graphique du projet qui ne comportait que les logos de l'USAID et de l'Université de Rhode Island. Ainsi le logo du ministère apparaîtra désormais dans les principales publications et autres supports du projet.

En conformité avec la stratégie 'branding' du projet, des formats de rapport de mission et d'activités du projet ont été élaborés au de cette année. Ces formats de rapport permettront non seulement de préserver l'identité visuelle du projet (utilisation type des logos et nom du projet) mais aussi de gagner du temps en fournissant au moyen du rapport les informations clés et utiles.

Mise en place et actualisation d'une base de données photos et de la présentation PowerPoint sur le projet : Dans le but de contribuer à la qualité des documents visuels sur le projet, une base de données photographiques sur le projet a été mise en place et accessible à toute l'équipe du projet et aux partenaires (sur demande). Cette base de données est organisée par année (ex : 2011, 2012, etc.) et couvre les activités phares du projet : réunions, visites de terrain, point de presse, lancement du projet, etc. Elle sera renforcée au cours de la troisième année du projet.

Pour améliorer la communication sur le projet et harmoniser les présentations Powerpoint sur le projet, une présentation Powerpoint générique en français et anglais sur le projet a été mise en place et actualisée au cours de l'exercice 2011 -2012. Cette présentation sera également partagée avec certains

partenaires locaux dont les relais du projet qui mènent des campagnes d'information et de sensibilisation sur le projet auprès des communautés locales.

3.3.4. Gouvernance/Décentralisation/Réformes politiques/appui à la réforme de la lettre de politique sectorielle

Durant cette année, le projet a poursuivi ses activités en vue de contribuer à la réforme du secteur en termes de gestion durable et de renforcement de la gouvernance dans le secteur de la pêche, en appui à la Lettre de Politique Sectorielle (LPS). Les objectifs stratégiques de la LPS assignés au secteur dans le cadre du Document de Stratégie pour la Croissance et la Réduction de la Pauvreté (DSRP II) visent à :

- Assurer la gestion durable et la restauration des ressources halieutiques ;
- Satisfaire la demande nationale en produits de la pêche;
- Valoriser les ressources halieutiques et moderniser la pêche artisanale ;
- Promouvoir la professionnalisation et la qualification accrue des acteurs du secteur de la pêche et de la transformation ;
- Améliorer le système de financement des activités de la pêche et de l'aquaculture ;
- Renforcer la coopération régionale et sous régionale des pêches.

La stratégie de croissance accélérée (SCA), partie intégrante du DSRP II, a fortement renforcé le rôle et la place des activités de pêche et d'aquaculture en affectant ce secteur dans le groupe des 05 grappes à haut potentiel de croissance dont l'effet d'entraînement sur l'ensemble des autres secteurs économiques est avéré. Pour le sous-secteur de la pêche, le principal enjeu de la politique sectorielle (tel que défini par la SCA), est la régénération de la rente halieutique et l'accroissement de la valeur ajoutée des activités à terre.

La démarche du projet *USAID/COMFISH* dans le processus de mise en œuvre de la LPS, est d'appuyer la mise en place de conditions préalables nécessaires à l'amélioration de la gouvernance des pêches au Sénégal. Ainsi, au cours de cette année, cet appui s'est matérialisé :

- Au niveau stratégique, (i) par l'organisation d'une série de réflexions (à travers des ateliers, études et discussions) sur les meilleures stratégies en matière de gouvernance des pêcheries et les mécanismes de participation effective des acteurs au processus de prise de décision. Cette démarche permet d'aboutir à un consensus sur la méthodologie et le processus de mise en œuvre des réformes pour la mise en place des Unités de gestion Durable (UGD) des pêcheries prioritaires ; (ii) par l'appui à la SCA afin de susciter une réflexion approfondie avec les acteurs clés sur les problèmes liés à la capacité de pêche et aux conditions préalables à la mise en place des UGD.
- Au niveau des acteurs à la base, des documents relatifs aux stratégies CLPA et Genre ont été élaborés et quelques actions ont été proposées pour introduire de nouvelles réformes, particulièrement au niveau des organes de gouvernance locale des pêcheries. Cette nouvelle démarche vise à :
 - Utiliser les conventions locales intra et inter CLPA comme outil principal de gestion des pêcheries à l'échelle du stock (au niveau juridique et communicationnel);
 - Revoir quelques fondements juridiques au niveau des CLPA pour la mise en place de stratégies efficaces pour une meilleure implantation des UGD ;
 - Formaliser les relations intra et inter CLPA en vue de l'élaboration et la mise en œuvre de plans de gestion à l'échelle des stocks;
 - Mettre en place des cadres de concertation durables entre acteurs des CLPA et acteurs de la pêche industrielle pour l'élaboration de plans de gestion à l'échelle des stocks ;
 - Renforcer la représentativité des femmes au sein des ICC dans les CLPA ciblés ;

- Procéder au niveau national (DPM), au renforcement des capacités du Conseil National Consultatif pour la Pêche Maritime (CNCMP) ;
- Mettre en place une commission scientifique chargée d'appuyer les CLPA et le CNCMP ;
- Développer avec l'IUPA un modèle de partenariat pour une mise en place efficace des UGD;
- Prendre en compte la pêche INN dans les programmes d'aménagement des pêcheries.
- En ce qui concerne le changement climatique, le projet *USAID/COMFISH* apporte une assistance au Gouvernement du Sénégal dans l'identification des effets du changement climatique sur la productivité des stocks prioritaires et la définition de stratégies nécessaires pour la prise en compte simultanée de la capacité, de la surpêche et du changement climatique dans la gestion des ressources halieutiques. Cette approche s'est matérialisée cette année par :
 - Des activités de renforcement des capacités des acteurs pour augmenter leur résilience aux effets du changement climatique,
 - Le démarrage du processus de mise en place d'un cadre de concertation entre les différents acteurs intervenant dans ce domaine pour une meilleure prise en compte des questions liées au changement climatique et leur intégration dans les politiques sectorielles.
 - Le développement de partenariats notamment entre le CSE et le projet *USAID/COMFISH* permis la cartographie participative des modifications dans la migration des stocks prioritaires et l'occupation du sol dans les CLPA de Sindia, Mbour et Joal-Fadiouth. Cette démarche permettra d'intégrer ces résultats dans les politiques sectorielles et de mettre en place des mécanismes de gestion durable des pêcheries dans un contexte de changement climatique.

3.3.5. Science et technologie

Mise en place d'un système participatif de collecte de données biologiques (croissance, taille etc.)

Dans le cadre du partenariat entre le projet *USAID/COMFISH*, l'Institut Universitaire de Pêche et d'Aquaculture (IUPA) et l'IRD/IFAN il a été mené des activités portant sur la collecte de données biologiques sur les sardinelles, ethmaloses, thiof, crevettes et poulpe pour appuyer les plans de gestion sur ces espèces. L'échantillonnage a commencé au mois de mars 2012 sur un intervalle mensuel et provient de la pêche artisanale commerciale des sites de Mbour, Joal, Cayar Foundiougne et Bétenti. Chaque mois, au moins 400 individus sont mesurés pour chaque espèce et les données suivantes collectées : La longueur à la fourche, la longueur standard, la longueur totale, la longueur céphalothoracique pour la crevette, le poids total du corps. Parmi les 400 individus mesurés, un sous échantillon de 100 individus est disséqué et les données recueillies portent sur le sexe et du stade de maturité, le poids des gonades, le poids éviscéré du corps et nombre d'ovocytes mature.

En dehors des variables biologiques, d'autres données liées à l'activité de pêches sont mentionnées. Il s'agit du type de pirogue, puissance du moteur, engin de pêche, zone de pêche, nombre de pêcheurs à bord, durée de la marée et de la quantité pêchée.



Photo 36 : captures de sardinelles



Photo 37 : Captures de crevettes

En ce qui concerne l'IRD/IFAN, 03 missions d'échantillonnage ont été effectuées sur deux sites de débarquement (Mbour et Joal) de juillet à septembre 2012. L'objectif était : d'estimer la distribution des tailles débarquées et de sous échantillonner une partie des individus pour des prélèvements biologiques au laboratoire pour les 4 espèces ciblées : le *thiof*, la *sardinelle ronde*, la *sardinelle plate* et l'*ethmalose*. Au niveau de chaque site et pour chaque mois, 150 poissons ont été mesurés par espèce (longueur totale) au hasard et 30 poissons sous échantillonnés par espèce et par site parmi les 150 poissons mesurés. Les poissons sous échantillonnés sont conservés sous glace puis ramenés au laboratoire pour effectuer des mesures et des prélèvements biologiques. Au laboratoire, certains paramètres individuels ont été mesurés : longueur totale, longueur à la fourche, poids total, poids éviscéré et poids des gonades. Le sexe et le stade de maturité sexuelle ont été déterminées pour chaque individu, puis les gonades matures ont été extraites et conservées pour estimer ultérieurement la fécondité. Les otolithes (pièces calcifiées de l'oreille interne enregistrant la croissance) ont été prélevés, nettoyés dans de l'eau, séchés et conservés à sec dans des tubes référencés.

En conclusion on note l'importance de ces données dont le traitement après une série annuelle permettra de disposer d'éléments important sur les classes d'âges de la population que compose le stock, des stades de maturités sexuelles, de l'estimation de la mortalité, de la croissance à travers la lecture des otolithes etc. qui constituent des inputs importants pour déterminer l'état d'exploitation des stocks de sardinelles.

3.4. Gestion du projet

3.4.1. Equipement des locaux et recrutement du personnel complémentaire. Les locaux du l'Unité de Coordination du projet USAID/COMFISH sont fonctionnels et le personnel complémentaire a été embauché (chargé de suivi- évaluation ; expert-junior chargé du changement climatique). Des relais identifiés par les CLPA ont été mis en place pour dérouler le processus des trois Conventions Locales. De même des stagiaires ont été pris pour appuyer le chargé de suivi-évaluation dans le processus de collecte des données de terrain et de mis en place des états de référence. Le schéma ci-dessous montre l'organigramme de bureau actualisé.

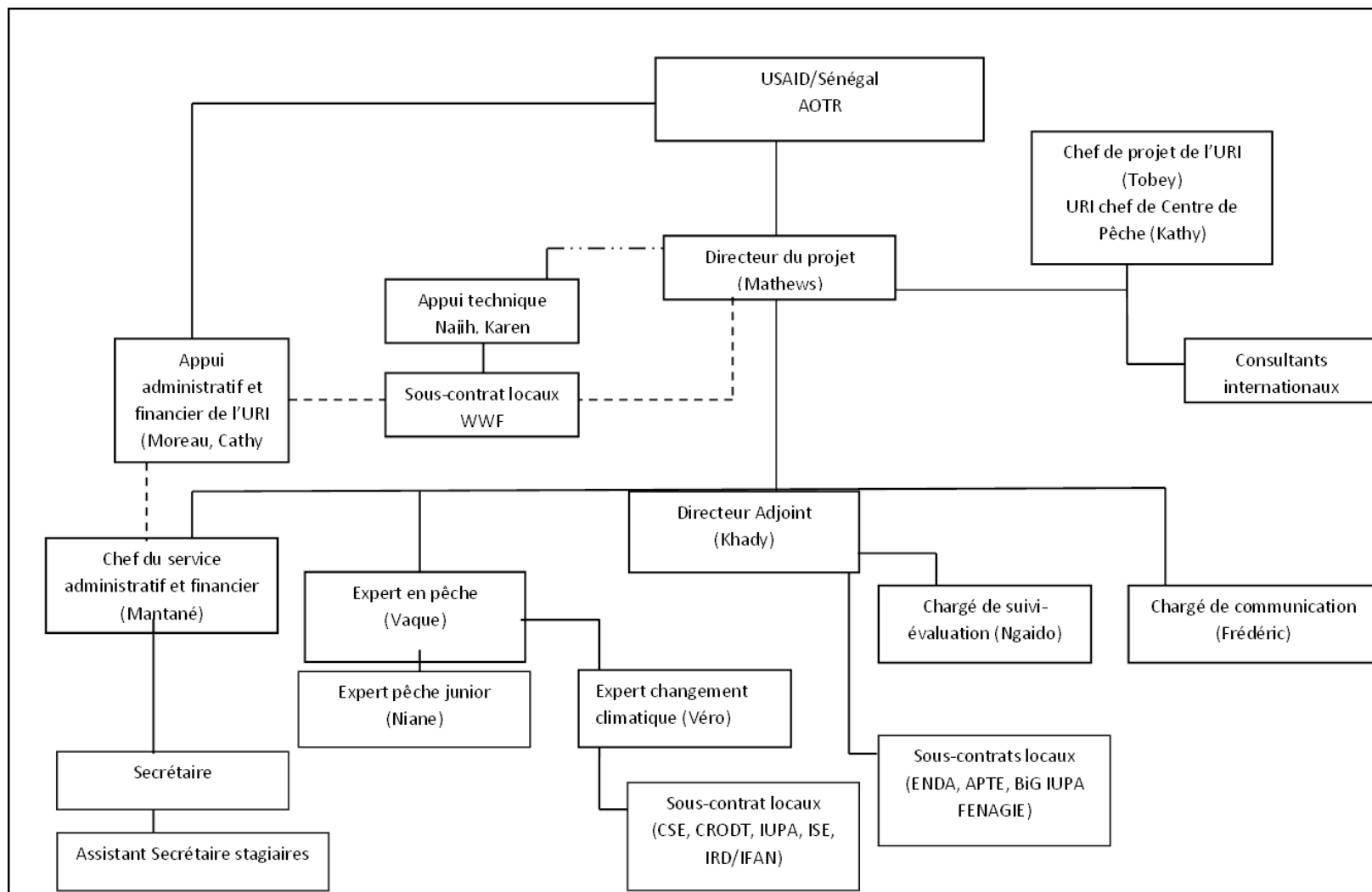


Figure 17. Organigramme de l'UCNP

3.4.2. Stratégies/Mécanismes/Partenariat

Des rencontres ont été organisées avec :

- Le Ministère des Pêches (la DPM, la DPSP) dans le cadre des activités relatives à la mise en place des i) conventions locales de Sindia, Mbour et Joal, ii) à la pêche INN, iii) la DITP pour discuter des questions relatives à la normalisation des produits (normes et standards sur la qualité et l'hygiène des produits) ;
- Le Ministère de l'environnement (DEEC), dans le déroulement des activités liées au changement climatique, le suivi environnemental etc.

En termes de synergie et de partenariat, des études scientifiques ont été entreprises par le projet *USAID/COMFISH* pour appuyer les plans d'aménagement des stocks prioritaires initiés par les autres partenaires (PRAO, COGEPAS etc.). C'est dans ce cadre que le projet *USAID/COMFISH* a démarré la mise en place d'une base d'information scientifique (études biologiques et socioéconomiques, cartographie participative) pour alimenter le processus de la mise en place des Unités de Gestion Durable du poulpe, *thiof*, crevette côtière, *cobo* et sardinelles. Le projet a aussi contribué au repos biologique du poulpe initié par le COGEPAS en collaboration avec le Ministère des pêches fait dans tout le département de Mbour cette année. Cela s'est matérialisé par une contribution à l'achat des pots de poulpe sur la demande des CLPA concernés.

Le seul moyen, d'assurer un succès à long terme et une durabilité des réformes de la pêche au Sénégal, est de faire de sorte que les institutions nationales et leurs démembrés au niveau local acquièrent les capacités pour pérenniser à la fin du projet, l'engagement et l'appui (politique, technique, et financier) à la mise en œuvre des réformes et des approches nouvelles apportées tout au long du projet. Dans cette optique, le projet *USAID/COMFISH* à renforcer ces institutions à travers l'approche d'apprentissage par la pratique. De même, le projet a travaillé aussi avec la société civile et le secteur privé qui constituent également un maillon clé pour la durabilité. C'est tout le sens de sa collaboration avec l'« Alliance pour une pêche Durable » qui a servi de cadre de concertation pour l'organisation de causerie-café sur des thèmes et concepts importants développés par le projet cette année (les concepts de CLPA fonctionnels, UGD, agrément, AMP etc.) D'autres organisations régionales, nationales et locales vont jouer aussi un rôle déterminant dans la recherche de partenariat pour la mise en œuvre des activités du projet. Les principaux partenaires de mise en œuvre du projet ainsi que leurs rôles sont décrits dans les plans de travail soumis à l'USAID/Sénégal. La plupart de ces institutions sont également des bénéficiaires du projet et reçoivent, à ce titre, des fonds leur permettant d'exécuter un certain nombre d'activités mentionnées dans la description des activités dudit plan de travail.

Des réunions de coordination mensuelle sont organisées avec l'ensemble des partenaires chaque mois dans les locaux du projet *USAID/COMFISH*. Ceci pour permettre aux partenaires d'exécution de communiquer et d'échanger sur les résultats, réussites et contraintes par rapport à l'exécution de leurs activités sur le terrain ; mais aussi de développer des synergies dans les interventions afin de mutualiser les efforts et les fonds. Ils échangent également sur la planification des activités pour le mois suivant.

3.4.3. Leçons apprises

a). Un sérieux déficit de communication a été identifié entre l'autorité centrale (ayant une bonne éducation en français et qui est de surcroît linéaire, analytique et basée à Dakar) et les acteurs à la base parlant plutôt Wolof et en grande partie illettrée. Un nouvel outil a été conçu pour convertir l'information technique à destination de la base.

b). Un mécanisme de suivi mensuel des six partenaires d'exécution du projet et d'autres partenaires potentiels a été mis en place pour assurer un contrôle de qualité et un meilleur rapportage.

- c).** La signature de contrats avec les partenaires s'est avérée plus difficile (d'un point de vue administratif), que prévu. Le projet continue de tirer des leçons de cette expérience.
- d).** Le renforcement des capacités des relais communautaires (membres des CLPA) en vue de leur participation à la mise en place des conventions locales, a été d'un apport considérable dans le processus d'approbation de ces dernières.

ANNEXES

A1 : CADRE DE RESULTATS D'USAID/COMFISH

A2 : SITUATION FINANCIERE

A3 : PLAN D'ATTENUATION ET DE SUIVI ENVIRONNEMENTAL DE L'ANNEE 2012

A4 : PROCEDURE D'OBTENTION DE L'AUTORISATION D'IMPLANTATION DU
MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA DIRECTION DES INDUSTRIES DE
TRANSFORMATION DE LA PECHE (DITP)

A5 : LIENS URL SUR LA COUVERTURE MEDIATIQUE DES ACTIVITES DU
PROJETUSAID/COMFISH

A6 : LISTE DES RAPPORTS TECHNIQUES 2012

A7 : D'ACTIVITE ANNEE FISCALE 2012

GESTION DE LA PERFORMANCE DU PROJET

Conformément au Guide ADS 203 de l'USAID, le Cadre des Résultats et le Plan de Suivi de la Performance (PSP) du projet doivent accompagner le plan de travail annuel. L'objectif du plan de suivi de la performance est d'évaluer et de mesurer l'efficacité et la probabilité des activités définies à contribuer à l'atteinte des résultats attendus. Le PSP sert de base pour l'évaluation continue de la performance et la gestion adaptative du projet et de sa mise en œuvre pour un apprentissage généralisé sur la gestion des écosystèmes et le rapportage des résultats à l'USAID.

Pour mieux assurer le suivi-évaluation de la performance du projet, un chargé de suivi-évaluation supervisé par le Directeur Adjoint du projet, a été recruté. Tout un système de suivi-évaluation a été mis en place basé sur des registres et des fichiers/dossiers sur les preuves de l'atteinte des résultats et de la satisfaction des indicateurs de performance. Pour suivre le degré d'atteinte de certains indicateurs du projet, tels que l'efficacité des outils de renforcement des capacités des CLPA et l'augmentation des bénéfices socio-économiques des communautés appuyées par le projet, des états de référence ont été mis en place dès le début de la deuxième année d'exécution.

Les objectifs du PSP sur toute la durée du projet ont été revisités et deux nouveaux indicateurs sur la diversité biologique ont été rajoutés (indicateurs 17 et 18). L'indicateur sur l'efficacité des CLPA a été finalisé avec la DPM en année 2 et sera appliqué à partir de l'année 3. En plus des indicateurs FTF, un certain nombre d'indicateurs Projet (7 au total) a été développé pour permettre au projet de mesurer ses performances sur le terrain (ce sont les indicateurs 3, 4, 5, 6, 7, 14,15). De même, l'étude de référence sur le bien-être des communautés a été réalisée (Indicateur 15).

Les détails de la performance du projet pendant cette deuxième année sont décrits dans le rapport de suivi-évaluation de la deuxième année préparé à cet effet et envoyé séparément à la Mission. L'annexe A1 donne un résumé de la performance de projet durant cette année.

A1. CADRE DE RESULTATS D'USAID/COMFISH

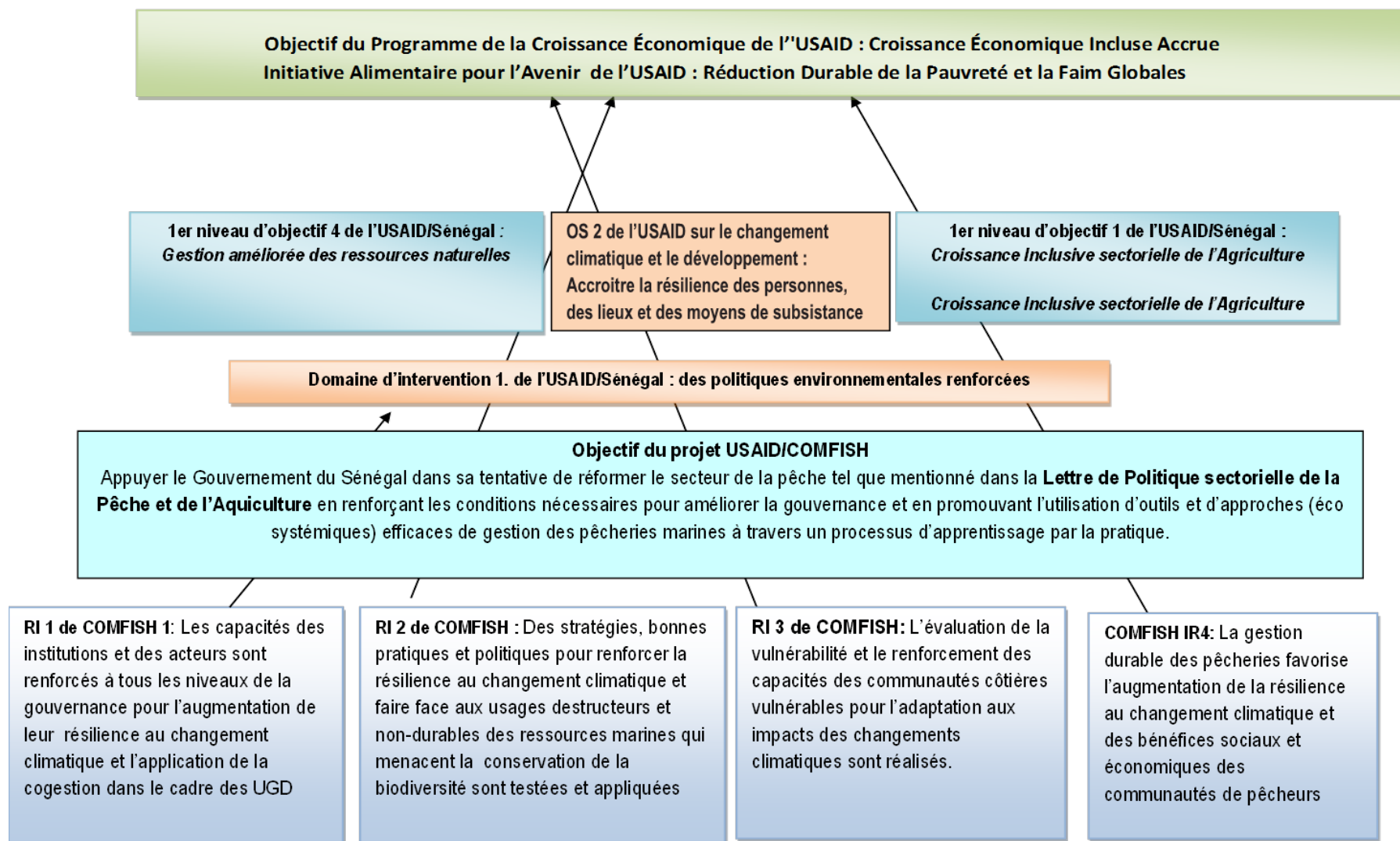


Tableau de suivi des indicateurs de performance année 2012 (tableau 2)

Indicateurs	Cibles à la fin du projet	Résultat année 1	Cible année 2	Résultat année 2	Cibles année 3	Cibles année 4	Notes
Résultat 1: Les capacités des institutions et des acteurs sont renforcés à tous les niveaux de la gouvernance pour l'augmentation de leur résilience au changement climatique et l'application de la cogestion dans le cadre des UGD:							
1. Augmentation de 75% du score de l'indice synthétique de l'efficacité de la gestion des CLPA dans les sites du projet USAID/COMFISH d'ici 2016	Amélioration de 75% en termes de score de l'indice	NA	Baseline	Etat de référence fait (0.04 out of a range of -1 and +1)	Amélioration de 20%	Amélioration de 20%	
2. Nombre de personnes ayant reçu une formation à court terme sur la sécurité alimentaire et la productivité grâce à l'aide du Gouvernement américain	4 790	45	700	986	2090	800	La cible est revue à la hausse car les 2800 personnes à former fixées au départ seront dépassées en 2013
3. Nombre de productions écrites et audiovisuelles destinées au renforcement des capacités des institutions de cogestion et des acteurs de la pêche	15	NA	NA	2	9	2	Résultats de 2012 : 1 magazine sur les gagnants du concours sur les bonnes pratiques distribué aux 7 CLPA cibles 1 rapport sur la situation de référence de la gestion des CLPA
4. Ratio des femmes ayant reçu une formation à court terme sur la sécurité alimentaire (comparé au nombre total de personnes formées)	55%	NA	NA	40%	50%	50%	C'est le nombre de femmes formées divisé par le nombre total de personnes formées

Indicateurs	Cibles à la fin du projet	Résultat année 1	Cible année 2	Résultat année 2	Cibles année 3	Cibles année 4	Notes
5. Nombre d'organisations de recherche et d'enseignement, de directions gouvernementales, de cadres de concertation et d'ONG ayant renforcé leurs capacités grâce à l'appui du projet USAID/COMFISH	20	NA	NA	15	17	18	
Résultat 2: Des stratégies, bonnes pratiques et politiques pour renforcer la résilience au changement climatique et faire face aux usages destructeurs et non-durables des ressources marines qui menacent la conservation de la biodiversité sont testées et appliquées							
6. Nombre de plans d'action et ou projets élaborés pour accompagner le processus de l'aménagement des pêcheries	11	NA	NA	2	7	2	
7. Nombre d'études techniques contribuant à l'accompagnement des plans de gestion des unités de gestion durables	13	NA	NA	2	11	0	
8: Nombre d'axes de synergies créés dans le processus de mise en place des unités de gestion durable	9	NA	NA	1	4	2	Contribution à l'achat de pots de poulpe avec le COGEPAS
9. Nombre de politiques/règlements et de procédures administratives analysés	43	13	11	10	13	7	La cible est revue à la hausse car les textes analysés ont atteint 23 (cible fixée au départ)

Indicateurs	Cibles à la fin du projet	Résultat année 1	Cible année 2	Résultat année 2	Cibles année 3	Cibles année 4	Notes
10. Nombre de politiques/règlements et procédures administratives rédigés et présentés au public/acteurs pour consultation	17	0	3	3	6	6	3 conventions locales et 3 plans d'adaptation au Changement climatique
11. Nombre de politiques/règlements et procédures administratives soumis pour adoption officielle (législation/décret)	12	1	3	3	6	3	7 conventions locales et 3 plans d'adaptation au changement climatique+2 plans de gestion Cible revue à la baisse car il y'avait un plan d'adaptation et un plan de gestion de trop
12. Le Nombre de politiques/règlements et procédures administratives grâce à l'assistance du GUS et qui sont approuvés	14	0	3	2	5	5	4 conventions locales et 1 stratégie sur les AMP (en 2013)
13. Nombre de politiques/règlements et procédures administratives approuvés et qui sont mis en œuvre	15	0	1	0	4	5	3 conventions locales et 1 stratégie sur les AMP (en 2013)
14. Nombre de nouvelles technologies de gestion des ressources halieutiques mises en place	3	NA	NA	4	1	1	1 processus sur les bonnes pratiques
15. Nombre d'acteurs ayant mis en place de nouvelles règles de gestion concertée des ressources	40 000	NA	NA	20 940	15 000	4 060	20 940 acteurs des CLPA de Mbour, Joal et Sindia

Indicateurs	Cibles à la fin du projet	Résultat année 1	Cible année 2	Résultat année 2	Cibles année 3	Cibles année 4	Notes
halieutiques							
16. Nombre de producteurs et autres qui ont appliqué les nouvelles technologies ou les pratiques de gestion grâce à l'assistance du GUS (indicateur 4.5.2-5 de FTF)	40 000	0	0	0	20 940	15000	
17. Nombre d'hectares d'importance biologique significative et /ou renfermant des ressources naturelles sous gestion améliorée grâce à l'aide du gouvernement américain	844 655 ha	0	17 100 ha	0	327 104 ha	170 451 ha	Zones de pêche des CLPA de Joal, Mbour et Sindia (en 2013)
18. Nombre d'hectares dans les zones d'importance biologique significative sous gestion améliorée grâce à l'assistance du gouvernement américain	364 500 ha	0	17 100 ha	0	34 500 ha	330 000 ha	AMP de Cayar, AMP de Joal et la RBDS
Résultat 3: L'évaluation de la vulnérabilité et le renforcement des capacités des communautés côtières vulnérables pour l'adaptation aux impacts des changements climatiques sont réalisés							
19 Nombre d'individus ayant bénéficié d'une formation sur le changement climatique grâce à l'assistance du Gouvernement américain	2 400	0	650	394	950	300	
20. Nombre d'évaluations sur la	4	0	3	0	3	1	

Indicateurs	Cibles à la fin du projet	Résultat année 1	Cible année 2	Résultat année 2	Cibles année 3	Cibles année 4	Notes
vulnérabilité du climat menées grâce à l'assistance du Gouvernement américain							
21. Nombre de lois, politiques, accords, protocoles, ou de règlements sur le changement climatique proposé, adopté, ou mis en œuvre grâce à l'assistance du Gouvernement américain	11	NA	NA	NA	3 (proposés)	6 (3 adoptés 3 mis en œuvre)	3 plans d'adaptation aux changements climatiques en 2013
22. Nombre de personnes ayant accru leur capacité à s'adapter aux impacts de la variabilité et aux changements climatiques grâce à l'assistance du Gouvernement Américain	4 790	700	700	986	2 090	800	
Résultat 4: La gestion durable des pêcheries favorise l'augmentation de la résilience au changement climatique et des bénéfices sociaux et économiques des communautés de pêcheurs							
23. Nombre d'entreprises privées de sécurité alimentaire (à but lucratif), d'organisations de producteurs, d'associations d'utilisateurs de l'eau, de groupements de femmes, d'associations d'hommes et de femmes d'affaires, et d'OCB ayant reçu un appui du Gouvernement américain	53	0	21	20	12	12	

Indicateurs	Cibles à la fin du projet	Résultat année 1	Cible année 2	Résultat année 2	Cibles année 3	Cibles année 4	Notes
24. Nombre de ménages ruraux bénéficiant directement de l'assistance du Gouvernement Américain (indicateur 4.5.2-13 de FTF)	10 331	0		Situation de références 10 331	5 449 Les ménages des CLPA de Mbour, Joal et Sindia	9 131	
25. La perception de leur bien-être par les acteurs de la pêche dans les sites du projet a subi une amélioration grâce à l'assistance du Gouvernement Américain	NA	NA		Etat de référence complété	NA	NA	Le bien-être renferme des dimensions liées à la qualité de vie, le niveau d'autonomisation des pêcheurs dans la gestion de la ressource, la prise de décision, le degré de contrôle et d'accès à la ressource ainsi que les changements perçus dans l'état de la ressource. Une étude sur l'état de référence des acteurs de la pêche sera menée, à mi-parcours et à la fin du projet, la même étude sera reconduite

A2. SITUATION FINANCIERE

Le projet USAID/COMFISH n'a pas connu des difficultés significatives de la mise en œuvre financière. Pendant l'exercice budgétaire 2012, le projet a dépensé \$2 409 108,00.

A3. SUIVI ENVIRONNEMENTAL ET DE CONFORMITE

L'essentiel des interventions du projet *USAID/COMFISH* reposant sur la mise en place de stratégies et outils efficaces devant contribuer à la mise en place d'Unités de Gestion Durables pour les pêcheries ciblées. La plupart des activités entreprises jusqu'ici n'ont pas nécessité d'examen d'impacts environnementaux ou de mise en place de mesures d'atténuation. Les seules activités susceptibles d'avoir des impacts sur l'environnement étant relatives au processus de réaménagement de l'unité de transformation du keccax de Cayar, une procédure spécifique (d'écrit en annexe 2) « **d'obtention de l'autorisation d'implantation du Ministère de l'Environnement et de la Direction des Industries de Transformation de la Pêche (DITP)** » a été suivi par le partenaire de mise en œuvre de cette activité (APTE).

Parallèlement, le plan de suivi environnemental préparé par le projet a été approuvé par la mission au cours de l'année 2012. Le rapport du plan d'atténuation et de suivi environnemental de l'année 2012 est décrit ci-dessous :

PLAN D'ATTENUATION ET DE SUIVI ENVIRONNEMENTAL DE L'ANNEE 2012 (tableau 3)

Category of Activity	Environmental threats	Mitigation Measures Taken	Who is responsible for monitoring?	Sources of verification	Monitoring Method	Frequency of Monitoring
1. Education, technical assistance, training, etc.	No environmental impacts anticipated as a result of these activities.	Education, technical assistance and training activities that fundamentally affect the environment include discussions on prevention and mitigation of potential adverse environmental effects (training of relays, actors and partners in the process of implementation of UGD)	Deputy Project Manager	Education, technical assistance, training and other materials and reports	Review of implementation plans of local conventions: Implementation document (local convention) and trained personnel (relays, facilitators and ICC)	Quarterly
2. Reduce post harvest losses and improve product quality	Improved facilities could result in disturbance to critical resources and sensitive ecosystems, changing access to water by animals, people and vegetation, or degrading water resources, sedimentation of surface waters soil erosion, or contamination of groundwater and surface water Increased harvests and threat to overfishing due to increased demand from improved quality Potential impacts of water supply & sanitation activities include damages to natural or sensitive ecosystems, depletion of freshwater resources, creation of stagnant water that could create breeding opportunities for water-borne disease vectors, contamination of water sources causing increased human health risks	Actions were carried out in order to increase the resilience of actors and to implement mitigation measure -Recruitment of a relay to monitor the implementation of recommendations from different trainings and the redevelopment process of the processing unit of Cayar -Capacity building of women in leadership, literacy, standardization, environmental monitoring, hygiene and quality to support the redevelopment process	Deputy Project Manager	-Construction plans, drawings and photographs of all facilities built -Training materials -Action plan from training -Code of conduct being developed for the monitoring of training on hygiene and quality	Monitoring of : -Training materials -Action plan from trainings -Monitoring the activities of women through literacy training (two sessions per week) and the relay - Code of conduct being developed for the monitoring of training on hygiene and quality	Quarterly

	Land use change, degradation of water quality, increased human health risks from contamination of water, soil, and food by human pathogens, degradation of estuarine and marine and surface shallow groundwater water quality adversely affecting both human and ecosystem health	-Obtaining a license from the Environment Directorate (DEEC) and approval of the department of Industrial Transformation Fisheries (DITP) -An audit of infrastructures (development of an action plan) -Microbiological analysis of the inputs used and the final product: keccax (development of a code of conduct in progress)				
3. Enhance fisheries value chains	Increasing the value of fish and product eco-labeling can give incentive to increase fishing effort and contribute to overfishing.	No value chain activities this FY	Deputy Project Manager	None	None	Quarterly
4. Improve fishing community resilience to climate change	Alteration of nearshore sediment patterns resulting in displaced or accelerated erosion of beachfronts from inappropriate construction Natural habitat destruction or degradation, degradation of marginal lands land water; marine pollution from soil erosion or use of agricultural chemicals; reduced water availability from water storage or diversion for irrigation; bio-diversity loss from land fragmentation, conversion to agricultural use, or introduction of exotic species To be determined through environmental screening processes	-Development of a vulnerability assessment guide to climate change -Capacity building of stakeholders on climate change, sustainable management of fisheries, small-scale processing, good fishing practices.	Project Manager	-Assessment report of vulnerability to climate change -Training reports -Action plans for adaptation to climate change (to follow)	-Using the guide of vulnerability assessment of actors -Implementation of three local conventions (ongoing) -Action plan for the integration of best practices (on going)	Quarterly

**A4. PROCEDURE D'OBTENTION DE L'AUTORISATION D'IMPLANTATION DU
MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA DIRECTION DES INDUSTRIES DE
TRANSFORMATION DE LA PECHE (DITP)**

*« Amélioration des techniques de traitement et de
conservation des produits halieutiques a Cayar »*



Octobre 2012



INTRODUCTION

Le réaménagement de l'unité de transformation du GIE « *Mantoulaye Guène* » est l'activité la plus importante du projet « *Amélioration des techniques de traitement et de conservation des produits halieutiques a Cayar* » financé par l'USAID/COMFISH. Le respect des procédures techniques et administratives est obligatoire pour l'atteinte des objectifs du projet (labellisation, respect- de règles d'hygiène, obtention d'agrément, etc.). C'est pourquoi, APTE a insisté sur ces procédures avant de commencer les constructions en collaborant étroitement avec les services publics compétents (Direction de l'Environnement et DITP).

L'autorisation d'implantation du Ministère de l'Environnement et du Développement Durable

Le projet « *Amélioration des techniques de traitement et de conservation des produits halieutiques a Cayar* » comporte dans l'exécution de ses activités un volet relatif à la réhabilitation d'une unité moderne de transformation artisanale du poisson. Cette activité nécessite la mise en place d'installations de production dans le site identifié. Dans le souci, d'une part, de prendre en compte les préoccupations environnementales de l'USAID/COMFISH en matière de projets impliquant des installations (bâtiments) et, d'autre part d'être en conformité avec le code de l'environnement au Sénégal, APTE a pris l'initiative d'introduire une demande d'autorisation d'implantation adressée au Ministère de l'Environnement S/C de la Direction de l'Environnement et des Etablissements Classés de Dakar. Cette structure a la compétence de classer l'activité projetée et la nature de l'évaluation environnementale si nécessaire avant toute installation susceptible de créer des dommages à l'environnement. Ainsi, la demande introduite par APTE consistait en un dossier constitué d'un avis de projet (nature et volume des activités exercés, procédés de fabrication, puissance des installations, un plan de situation).

Ensuite le projet a été exposé oralement à la Direction de l'Environnement avec l'équipe technique d'APTE. Ce travail a été suivi par une séance de discussions concernant le projet et ses objectifs, l'occupation du site par le GIE (ancienneté) et son emplacement.

Après cette étape de présentation, l'étude du dossier au niveau de Dakar a conclu que le projet en question ne nécessite pas une évaluation environnementale mais doit juste faire l'objet d'une déclaration au Ministère de l'environnement. Il a été recommandé de faire cette déclaration au niveau de la Division Régionale de l'Environnementale de Thiès.

Ainsi, contact a été pris avec la Division Régionale de l'Environnement de Thiès pour le dépôt des documents nécessaires à la déclaration. Une première mission effectuée à Thiès a permis de rencontrer la Directrice de la Division et d'exposer le projet et ses objectifs à Cayar. La mission a permis de recueillir les informations relatives à la constitution du dossier communément appelé dossier d'Etablissement Classé.

Le dossier comprenant les plans de masse, le plan de situation du site, le plan d'aménagement, la description du projet et les papiers de reconnaissance du GIE (registre de commerce) a été déposé au niveau de la DREEC de Thiès. C'est à la suite de ce dépôt qu'une mission d'inspection a été organisée avec la Directrice de la Division Départementale du service de l'Environnement de Thiès. Cette mission a permis de visiter le site en question et de vérifier la conformité des éléments inscrits dans le dossier à la réalité du terrain. Elle a également rencontré les bénéficiaires du projet, celles qui sont appelées à assurer la gestion du projet et le suivi des procédures environnementales.

C'est à la suite de cette visite que l'autorisation d'implantation a été finalement octroyée. Il faut noter que la délivrance de cette autorisation nécessite le paiement de taxes relatif au droit fixe qui est une somme forfaitaire annuelle de 10 000 FCFA. Les autres taxes payables une seule fois sont relatifs au droit sur la surface bâtie ($150 \text{ FCFA} \cdot \text{m}^2$) et au droit sur la surface non bâtie ($75 \text{ FCFA} \cdot \text{m}^2$). Le paiement de ces taxes a été effectué à Thiès.



Visite du site avec la Directrice de la Division Départementale de l'Environnement à Thiès. Cliché, APTE 2012



La Directrice de la Division Départementale de l'Environnement à Thiès inspectant le site. Cliché, APTE 2012.



Rencontre avec les femmes transformatrices bénéficiaires du projet. Cliché, APTE 2012.

L'autorisation préalable d'exercer le mareyage à l'exportation

Au Sénégal, la Direction des Industries de Transformation de la Pêche (DITP) est l'autorité publique qui se charge de donner les autorisations préalables d'exercer le mareyage à l'exportation. Cette structure doit toujours intervenir avant la mise en place des installations projetées dans un projet de mise en place d'unités de transformation industrielle de poissons. Dans le secteur de la transformation artisanale, il n'y a pas un guide de référence pour donner l'autorisation préalable d'exportation. Cependant, la DITP s'appuie sur le décret établi pour les unités de transformation industrielle ou d'exportation du frais pour délivrer les autorisations d'exportation. Cette situation fait que les produits halieutiques transformés sont exportés difficilement via les circuits normaux dans les pays étrangers. Les processus de transformation dans le secteur artisanal peuvent largement différer de ceux de la transformation industrielle.

En sus, les femmes transformatrices n'ont pas souvent toutes les informations et les moyens de suivre toutes les procédures requises pour avoir l'autorisation d'implantation et d'exporter légalement vers

les pays étrangers. En général, c'est après les aménagements que les promoteurs des projets ou les groupements de femmes transformatrices sollicitent la DITP. Ce qui pose souvent des problèmes car la structure doit d'abord valider les plans d'aménagement avant le démarrage des phases de construction. Cette situation fait qu'aujourd'hui au Sénégal, aucun site de transformation ne dispose d'autorisation d'exportation car les procédures préalables ne sont pas toujours respectées. Ceci semble être un déficit d'information de la part des promoteurs de projets mais aussi des femmes transformatrices de poisson. C'est pour cette raison qu'APTE a pris contact avec la DITP dès le démarrage des activités du projet. Pour une meilleure collaboration, la structure doit être impliquée dès la conception des plans d'aménagement car les installations de production doivent répondre à certaines normes requises pour l'exploitation. Plusieurs rencontres ont été organisées avec le Directeur de ladite structure pour discuter des possibilités de collaboration et d'accompagnement de la DITP dans la mise en place de l'unité. C'est à la suite de ces différentes rencontres riches en conseils et recommandations que la demande a été introduite officiellement. Le prétexte est la validation du plan de masse conçu sur la base du plan d'aménagement réalisé par le technologue du poisson. Il faut rappeler que ces plans ne sont validés qu'après l'obtention de l'autorisation d'implantation délivrée par les services compétents du Ministère de l'Environnement et après corrections des plans si elles sont recommandées au promoteur.

Après validation des plans, une mission d'inspection de la structure se déplacera au niveau de Cayar pour vérifier la conformité des travaux avec les plans de masse. C'est seulement à la suite de cette étape d'inspection que l'agrément renouvelable annuellement pourra être délivré moyennant une somme forfaitaire équivalent aux taxes.

Actuellement, les plans sont en cours d'étude au niveau de la DITP. Deux séances de travail sur les plans ont eu lieu avec les agents de la DITP et la coordonnatrice du projet. La validation des plans permettra le commencement effectif des travaux de construction au niveau de Cayar.

Au-delà de l'implication de la DITP dans les phases de pré construction, APTE vise à rapprocher cette structure avec les femmes transformatrices de Cayar. En effet, en plus d'être l'autorité compétente pour la délivrance des autorisations d'exportation, la DITP coordonne la participation des acteurs de la pêche à différentes foires nationales et internationales. C'est une occasion pour les femmes de connaître les différentes opportunités que pourrait leur offrir une unité en normes. Par ailleurs, une formation a été organisée avec la DITP pour partager toutes ces informations avec les femmes et renforcer leurs capacités en matière de normes, de commercialisation et de promotion des produits halieutiques

A5. LIENS URL SUR LA COUVERTURE MEDIATIQUE DES ACTIVITES DU PROJET USAID/COMFISH

Liens sur les couvertures médiatiques de la causerie sur les CLPA

http://www.lesoleil.sn/index.php?option=com_content&view=article&id=13809:cogestion-des-pecheries-lever-les-contraintes-au-fonctionnement-des-structures-locales&catid=51:economy&Itemid=63

<http://www.lequotidien.sn/index.php/economie/item/9656-comites-locaux-de-gestion--pour-la-preservation-des-pecheries>

http://www.aps.sn/aps.php?page=articles&id_article=93116

Liens URL relatifs à la causerie sur l'Agrément national pour la commercialisation des produits halieutiques, 30 avril 2012

http://www.lesoleil.sn/index.php?option=com_content&view=article&id=14759:exportation-vers-union-europeenne-les-acteurs-de-la-peche-se-penchent-sur-les-defis-de-lagrement-national&catid=51:economy&Itemid=63

<http://africnaone.com/?p=3824>

<http://apanews.net/news/fr/article-fas.php?id=173572>

<http://carrapide.com/news/lecture/article/focus-causerie-sur-l-agrement-national-lundi--20734>

Liens URL relatifs à la causerie sur les AMP et la pêche, 19 juin 2012

http://www.sudonline.sn/les-roles-des-aires-marines-protégees-en-debat_a_8958.html

<http://www.walf-groupe.com/actualites/economie/6086-peche-gestion-des-aires-marines-protégees--des-acteurs-souhaitent-avoir-un-financement-durable.html>

http://www.aps.sn/articles.php?id_article=97846

<http://www.cncr.org/spip.php?article741>

<http://carrapide.com/news/lecture/article/societe-conservation-des-ressources-halieuistiques-au-senegal-les-roles-des-aires-marines-protégees-en-debat--27557>

<http://carrapide.com/news/lecture/article/societe-causerie-sur-les-fonctions-et-roles-des-aires-marines-protégees-mardi--27173>

Liens URL sur la couverture de l'atelier sur la prise en compte du changement climatique dans la gestion de la pêche, septembre 2012

http://www.sudonline.sn/la-necessite-de-s-adapter_a_10499.html

<http://www.walf-groupe.com/actualites/economie/7824-changement-climatique--menace-sur-la-peche-et-la-securite-alimentaire.html>

<http://www.journalbic.com/societe/environnement/1446-senegal-environnement-peche.html>

http://www.sudonline.sn/la-necessite-de-s-adapter_a_10499.html

<http://www.enquetepius.com/content/changement-climatique-une-menace-pour-la-p%C3%A4che-et-la-s%C3%A9curit%C3%A9-alimentaire-au-s%C3%A9n%C3%A9gal>

A6. LISTE DES RAPPORTS TECHNIQUES ANNEE FISCALE 2012

Date	Auteur	Titre
Septembre 2012	USAID/COMFISH	Rapport de l'atelier relatif à la relance des discussions dans un cadre de concertation sur la prise en compte de la problématique du changement climatique
Septembre 2012	WWF	Stratégie de renforcement des capacités et du pouvoir social et économique des femmes actives dans la pêche
Septembre 2012	Pape Jean Ndiaye (stagiaire USAID/COMFISH)	Rapport sur le recensement des Organisations professionnelles Du secteur de la pêche dans les CLPA de : Joal-Fadiouth, Mbour, Sindia, Foundiougne, Cayar, Rufisque-Bargny, Yenne-Dialaw
Septembre 2012	Djiga THIAO Hamet D. DIADHIOU Moustapha DEME	Evaluation de l'effort et des captures réalisés hors de la ZEE sénégalaise Rapport d'activité du deuxième trimestre : Juin- Juillet- Août
Août 2012	Adama Mbaye	Situation de référence sur la perception des acteurs de l'état de leur bien-être social au niveau des sites d'intervention du programme COMFISH
Juillet 2012	WWF	Stratégie de renforcement des capacités des CLPA dans le cadre de la mise en œuvre des unités de gestion durable des ressources halieutiques
Juillet 2012	Ousmane Baldé, Saloum Cissokho	Rapport de l'atelier de formation en leadership du 4 au 6 juillet 2012 à Foundiougne

Juillet 2012	Mamadou Diop, Véronique Faye	RAPPORT: Formation interactive sur la problématique du changement climatique avec les CLPA
Juillet 2012	CSE	Dynamique de l'occupation des sols, cartographie des CLPA, des zones de pêche et mise en place d'un système d'information géographique
Juillet 2012	CAREX/ISE/UCAD*	Rapport de missions de prospection sur la vulnérabilité des zones côtières en relation avec les activités de pêche (Mbour Mballing Pointe Sarène Ngaparou Saly Somone Ndayane Poponguine Guéréo Kayar Rufisque Yenn Sindou et Foundiougne)
Juin 2012	IUPA	Rapport mensuel d'activités de collecte de données pour les pêcheries de sardinelles, <i>Ethmalose</i> , <i>thiof</i> , crevettes et poulpe Rapport technique mai 2012
Juin 2012	Amadou Mactar Niane	Rapport de mission de suivi de la crevette
Mai 2012	FORACTION	Stratégie de renforcement des capacités des CLPA dans la zone d'intervention du programme USAID/COMFISH
Mai 2012	Amadou Mactar Niane	Mission de sensibilisation préparatoire au focus group et de définition de chartes avec les acteurs
Mai 2012	Niane, Ndiaye, Mathews	Recensement de la Pêche Crevettière dans la Zone du Sine Saloum
Mai 2012	FENAGIE	Rapport technique de la mission d'information publique des acteurs du département de Mbour
Mai 2012	IUPA	Mise en place d'un système de collecte de données pour les pêcheries de sardinelles, <i>ethmalose</i> , <i>thiof</i> , crevettes et poulpe : échantillonnage du mois d'avril 2012
Mai 2012	Mamadou Faye et Ibrahima Niamadio	Rapport de Mission à l'atelier d'évaluation du niveau 3 des professionnels des AMP par WIO-COMPAS Johannesburg, 21 au 26 Mai 2012
Mai 2012	Vaque Ndiaye	Rapport de Voyage : <i>Mission à Mbour, Joal et Pointe Sarène</i>
Avril 2012	Claude Séne	Construction d'indicateurs pour le suivi-évaluation de la performance des Conseils Locaux de Pêche Artisanale au Sénégal 36 p
Mars 2012	Djiga THIAO, Hamet D. DIADHIOU, Moustapha DEME	Description des séries statistiques sur l'effort, les captures et l'environnement hydroclimatique au niveau des sites de Cayar, Mbour et Joal (rapport provisoire)
Mars 2012	Madeleine Hall-Arbor	Role of Women in Fishing Communities of Dakar, the Petite Cote and Sine Saloum
Mars 2012	Madeleine Hall-Arbor	Snapshots of Women's Roles in Senegal's Fishing Industry: Then and Now, Powerpoint (English) Snapshots of Women's Roles in Senegal's Fishing Industry: Then and Now, Powerpoint (French)
Mars 2012	Ibrahima Niamadio, Khady Sané Diouf and Aminata Mbengue	Atelier National d'Identification et d'Elaboration d'une Stratégie de Renforcement du Rôle des Femmes dans la gestion des Pêcheries Artisanales, Dakar, 20-22 Mars
Février 2012	Minata DIA Aminata MBENGUE Khady Sané Diouf	Atelier préparatoire : Genre et CLPA pour la gestion durable des stocks, 23 février 2012
Février 2012	Saloum Cissokho	Rapport de mission : Renforcement des capacités des relais dans l'élaboration et la mise en œuvre de la

		convention locale pour une gestion durable des ressources halieutiques
Novembre 2011	Saloum Cissokho	Rapport de synthèse des Rencontres d'information et de partage sur le processus d'élaboration des conventions locales de pêche

A7. LISTE DES RAPPORTS D'ACTIVITES ANNEE FISCALE 2012

Date	Auteur	Titre
Octobre 2012	WWF	Rapport annuel 2012 1er/01/2012 au 30 /09/2012
Septembre 2012	FENAGIE	Rapport d'activités trimestrielles de la FENAGIE Pêche ; juillet à septembre 2012
Juillet 2012	USAID/COMFISH	Troisième rapport trimestriel 1 avril – 30 juin 2012
Juin 2012	FENAGIE	Rapport d'activité trimestrielle de la FENAGIE pêche Avril à juin 2012
Juin 2012	Djiga THIAO Hamet D. DIADHIOU Moustapha DEME	Evaluation de l'effort et des captures réalisés hors de la ZEE sénégalaise <i>Rapport d'activité du premier trimestre : Mars- Avril-Mai</i>
Avril 2012	IUPA	Mise en place d'un système de collecte de données pour les pêcheries de sardinelles, ethmalose, thiof, crevettes et poulpe. <i>Rapport trimestriel 1 : Janvier-mars 2012</i>
Avril 2012	WWF	Rapport trimestriel. 1er janvier 2012 au 31 mars 2012
Avril 2012	WWF	Rapport de la causerie- café organisée Par l'alliance pour une pêche durable au Sénégal le 29 mars 2012
Avril 2012	USAID/COMFISH	Deuxième rapport trimestriel. 1 janvier – 31 mars 2012
Janvier 2012	USAID/COMFISH	Rapport trimestriel du projet 1 octobre – 31 décembre 2011